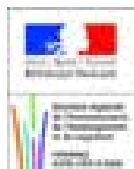
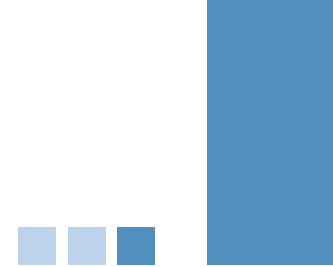


PROJET GRAND SITE PRESQU'ÎLE DE GIENS ET SALINS D'HYÈRES







Avant-propos de Monsieur le Maire

Hyères est un site exceptionnel. Son territoire étendu sur 13.200 hectares, situé au cœur du littoral méditerranéen, à égale distance de Marseille et de Nice, cumule tous les atouts et toutes les richesses.

- Miraculeusement préservé par différentes implantations militaires et sanitaires, Hyères est d'abord une capitale environnementale.

Avec le site prestigieux des Salins, la presqu'île de Giens et son double tombolo, ses zones humides et ses trois îles paradisiaques, la cité des Palmiers a su conserver le prestige qui en a fait le berceau de la Côte d'Azur. Siège d'un Parc National qui fut le premier parc marin d'Europe, propriété pour des milliers d'hectares du Conservatoire du Littoral, abri de nombreuses espèces Natura 2000, ce site impose, par conviction autant que par responsabilité, une protection et une valorisation particulière.

- Traversée par deux fleuves, le Gapeau et le Roubaud qui ont fertilisé ses sols, dotée d'une culture agricole à laquelle ne sont pas étrangers les immigrants italiens qui ont contribué à son peuplement, Hyères est la capitale française de la fleur coupée et développe un maraîchage traditionnel et de qualité. Cette place essentielle dans l'agriculture varoise doit être maintenue tant du point de vue de l'activité économique que de la qualité du paysage.

- Attirés par sa nature et sa localisation rares et originales, de nombreux visiteurs ont construit au cours des siècles un patrimoine d'une richesse incomparable.

Le site Grec d'Olbia (4^e siècle av J-C) est l'un des plus importants de Méditerranée ; la cité médiévale et le château portent les traces de Louis XI et des comtes de Fos et d'Anjou ; les rues victoriennes et les demeures anglicanes rappellent les séjours de la reine Victoria et de nos voisins d'outre manche à la fin du XIX^e siècle ; la Villa Noailles nichée dans l'enceinte du château médiéval évoque les années folles et le modernisme. Comment ne pas concevoir devant de tels témoins de notre histoire l'attention légitime de l'architecte des bâtiments de France pour notre cité ?

Ainsi, et l'on ne peut que s'en réjouir, c'est de la préservation et de la mise en valeur de ce patrimoine naturel, économique et historique que naît l'attractivité particulière de la ville de Hyères.

L'élaboration du PLU, approuvé en février 2017, a imposé un exercice complexe afin que le maintien de l'harmonie et l'identité du site ne souffrent pas du développement maîtrisé de notre cité.

On conçoit dans ces conditions que la philosophie développée par une Opération Grand Site soit pour nous un éclairage nécessaire et spontané de notre réflexion.

Mieux préserver pour pouvoir mieux faire partager ; relier les différentes fractions de vie de la commune par des modes de transport et dans des conditions qui permettent de conserver l'esprit « nature » des lieux ; réhabiliter le patrimoine naturel et architectural dégradé, notamment

celui du Palyvestre et du hameau des Pesquiers ; désengorger la presqu'île de Giens, voie actuellement unique pour desservir Porquerolles ; réduire les risques liés à la submersion marine sur le littoral sont donc nos priorités.

Notre dossier « Grand Site » sera l'illustration de cette ambition : conserver de façon durable à Hyères un territoire d'excellence, respecté de tous ses usagers, conforme à son identité mais tourné vers l'avenir.

A ce titre, les actions s'inscriront prioritairement dans trois directions :

- La circulation, tant il est vrai qu'un territoire d'excellence doit pouvoir être parcouru sans que des marées de véhicules n'en dissimulent la vue et n'en altèrent l'intégrité. Un plan de circulation sur la presqu'île de Giens pour mieux desservir la Tour Fondue, point de départ aujourd'hui unique sur la commune pour Porquerolles ; la libération du stationnement sur la route du sel pour réduire son érosion et dégager la vue sur le site de Salins ; l'aménagement sur le bord de mer, entre l'aéroport et l'Ayguade d'une promenade dédiée aux piétons et modes doux ; la recherche de parkings de délestage ; la création d'un second départ pour les îles à partir de Port Pothuau, port militaire bientôt repris par la Ville, sont d'ores et déjà à l'ordre du jour.

- Le patrimoine, qu'il soit naturel ou architectural, car c'est là que résident notre richesse et notre attractivité.

La réhabilitation du Hameau des Pesquiers dont les bâtiments portent l'histoire des Salins d'Hyères dans le cadre d'une opération public-privé, totalement fidèle aux contraintes et au passé de ce site emblématique ; la requalification du triangle du Palyvestre, en bord de marais du Redon, prévu au PLU, au cœur de laquelle figurera la reconquête d'une zone humide et « l'habillage » d'une décharge pénalisant les lieux ; la mise en valeur et en synergie des petits ports patrimoniaux de la presqu'île de Giens qui permettra de célébrer nos « pointus » ; l'aménagement du site d'Olbia, joyau des vestiges grecs en Méditerranée.

- La protection de l'environnement enfin, sans laquelle notre démarche Grand Site n'aurait pas de sens.

Conserver et valoriser les zones humides tels les salins, mettre en oeuvre les préconisations nécessaires à la gestion du trait de côte, assurer la cohérence avec la charte du Parc national de Port-Cros et le contrat de baie des îles d'Or, seront autant de priorités au service de cette protection.

Ainsi, l'O.G.S de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères ne sera pas une simple addition d'études théoriques, mais un engagement véritable traduisant, sur le terrain, sa philosophie générale.

Une vaste ambition pour un site d'exception : tel est le programme que nous nous sommes fixés.

Jean-Pierre Giran
Maire de la ville d'Hyères
Vice-président de Toulon Provence Méditerranée



Sommaire



4 **Avant-propos de Monsieur le Maire**

10 **Introduction** : La complexité au cœur du projet

20 **I La nature des paysages de la presqu'île et du littoral de la rade**

20 **A – Les fondements des paysages**

22 Des reliefs qui façonnent les grands paysages : 3 grands ensembles de paysages

23 Des reliefs majoritairement boisés et une occupation agricole de la plaine alluviale

24 Une extension urbaine en site sensible

25 La presqu'île de Giens : un territoire complexe où se côtoient 16 unités de paysage

32 **B- Les atouts et les valeurs**

33 Un positionnement géographique et un climat privilégiés

34 Un territoire entre Provence calcaire et Provence cristalline

35 Une géographie imbriquée de terre et d'eau

37 La rareté géomorphologique du double tombolo de Giens

41 Des grandes plages et des petites criques, des langues de sable et des caps rocheux

42 Des milieux et une biodiversité remarquables

43 Une multitude d'usages de loisirs offerts, liés à la mer, au soleil et au vent

44 Un héritage culturel précieux et délicat

Dossier validé
par le Comité de Pilotage
OGS en septembre 2016

46

2 *La réalité actuelle des paysages de la presqu'île et du littoral de la rade*

47

La fréquentation touristique

48

L'afflux des voitures sur un espace par nature en impasse

49

Les atteintes portées au littoral

50

Une urbanisation pas toujours adaptée au site naturel des tombolos et du littoral

51

L'implantation d'infrastructures lourdes sur des milieux physiques et écologiques délicats et évolutifs, alliée à la montée du niveau marin

52

Un territoire peu accessible et peu visible

53

Des sites emblématiques dégradés

54

Des franges littorales délaissées

55

Un potentiel touristique à protéger

56

3 *L'avenir souhaité de la presqu'île et du littoral de la rade*

56

A-Synthèse du diagnostic

57

B-L'enjeu : l'identité de la presqu'île

59

C-Six orientations pour mieux vivre la presqu'île et le littoral

84

D-Le périmètre du Grand Site

Plan d'actions approuvé
en septembre 2016

86	4 Le plan d'actions
88	Orientation 1. Se déplacer sur le territoire du Grand Site
100	Orientation 2. Accueillir
114	Orientation 3. Valoriser
140	Orientation 4. Restaurer
152	Orientation 5. Préserver
166	Orientation 6. Mettre en œuvre l'Opération Grand Site

Dossier mis à jour
en février 2019

172	5 La mise en œuvre du projet Grand Site
172	A - Gouvernance et partenaires
172	La structure porteuse
173	L'organisation de la gouvernance
175	Les principaux partenaires
178	Un consensus local
179	B - Actions prioritaires engagées entre 2016 et 2019
179	L'amélioration des déplacements
180	La requalification des portes d'entrée du Grand Site
184	La préservation du littoral
186	La valorisation du patrimoine
192	C - Evolution des déplacements sur le Grand Site à court terme
194	D - Synthèse du programme d'actions OGS

202	Annexes
-----	----------------

Introduction : la complexité au cœur du projet

Un objet

Au sein du vaste territoire communal d'Hyères, la presqu'île de Giens et le littoral de la rade constituent un défi extraordinairement complexe en terme d'aménagement durable :

- Ils présentent une merveilleuse diversité de milieux et d'espèces, de paysages et d'ambiances, de nature et de culture, composant une riche mosaïque, interactive, évolutive et fragile
- Au cœur du littoral ensoleillé de la Côte d'Azur, ils font irrésistiblement l'objet d'une forte attractivité saisonnière en offrant des possibilités de loisirs particulièrement variées et contrastées
- Cet attrait se traduit aujourd'hui par une fréquentation importante et par des **aménagements devenus contradictoires avec la nature subtile et délicate des lieux**

Cette contradiction, problématique à terme, doit être résolue.

Plusieurs dispositions réglementaires et foncières ont déjà été prises par la Commune, l'Etat (DREAL) et les collectivités territoriales en faveur de la préservation des milieux et des paysages :

- Le classement du site (loi 1930) en 2005 sur 1 400 ha qui s'ajoutent à l'inscription du site couvrant les zones bâties depuis 1974
- L'inscription au réseau Natura 2000
- Les acquisitions du Conservatoire du Littoral, couvrant 70 % du site classé : marais des Estagnets, salins d'Hyères (Vieux Salins et Salin des Pesquiers), pinède littorale des Pesquiers, pointe des Chevaliers
- Les acquisitions de la commune (ancien hameau des saliniers des Pesquiers)
- Le droit de préemption du Département au titre des ENS

Ces dispositions s'accompagnent de mesures de gestion, qu'assurent la Commune et le Parc National de Port-Cros (PNPC), notamment pour les espaces naturels de Giens et la Métropole Toulon Provence Méditerranée pour les Salins.

Malgré leur importance, l'ensemble de ces mesures ne règle pas la contradiction entre le site, fragile et évolutif, et sa fréquentation intense. Celle-ci conduit à des problèmes en termes d'usage et d'image : saturation de voitures, durcissement des aménagements, banalisation du cadre de vie, érosion et dégradation des milieux.

C'est pourquoi la DREAL, avec l'appui du Ministère de l'environnement, a lancé la démarche Opération Grand Site (OGS) en 2006. Elle a vocation à répondre aux difficultés que posent l'accueil de visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. *« Elle permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur du territoire (...) dans une perspective de développement durable » (Les Opérations Grands Sites, note du Ministère de l'écologie, janvier 2011).*

Cette démarche s'est traduite à Hyères par une première *étude de faisabilité*, réalisée de 2008 à 2011 par la DREAL PACA et le Parc National de Port-Cros avec la participation de la Commune (*Étude préalable à la mise en œuvre d'une Opération Grand Site sur la rade d'Hyères*, A. Schmidt mandataire).

Elle a notamment permis de dégager six axes stratégiques :

Axe 1 « Gestion intégrée des déplacements »

Axe 2 « Préservation, restauration et valorisation des zones fragiles et des sites emblématiques dégradés ou menacés »

Axe 3 « Requalification urbaine, architecturale et paysagère du site en accord avec « l'esprit du lieu » »

Axe 4 « Déploiement de l'accueil de l'offre touristique et des loisirs »

Axe 5 « Sensibilisation à la valeur exceptionnelle et à la fragilité du site »

Axe 6 « Organisation d'une gestion partenariale du site ».

Par ailleurs la presqu'île de Giens s'inscrit désormais dans l'aire d'adhésion du Parc National de Port Cros. En effet, la Ville a adhéré en 2016 à la charte du parc dont les orientations rejoignent celles de l'OGS.

Un site classé

L'Opération Grand Site s'appuie sur l'ensemble formé par la presqu'île de Giens, les îles et îlots avoisinants, l'étang et les Salins des Pesquiers et les Vieux Salins, classé par décret du 27 Décembre 2005 sur le territoire des communes d'Hyères les Palmiers et de la Londe les Maures. La presqu'île de Giens avait fait l'objet d'une inscription en 1974, le site inscrit a été en partie abrogé par le classement, seules les parties urbanisées de Giens demeurent en site inscrit.

Motivation de la protection

Située sur le littoral varois au sud du massif des Maures, cette portion du littoral marque le point le plus méridional de la Provence et s'inscrit dans une zone de transition entre la Provence calcaire et le massif cristallin des Maures. La presqu'île de Giens se caractérise par un grand nombre de spécificités : un double tombolo (phénomène géologique rare), une mosaïque de milieux diversifiés se prolongeant dans la mer, un grand paysage annonçant les îles d'or, un patrimoine historique remontant à l'antiquité, un patrimoine biologique exceptionnel, une présence de l'eau dans toutes ses composantes, et un engouement touristique qui induit une urbanisation croissante. Le classement a pour objectif de préserver cet espace naturel fragile de grande qualité et doit permettre d'entamer un processus de gestion équilibrée de ces espaces.

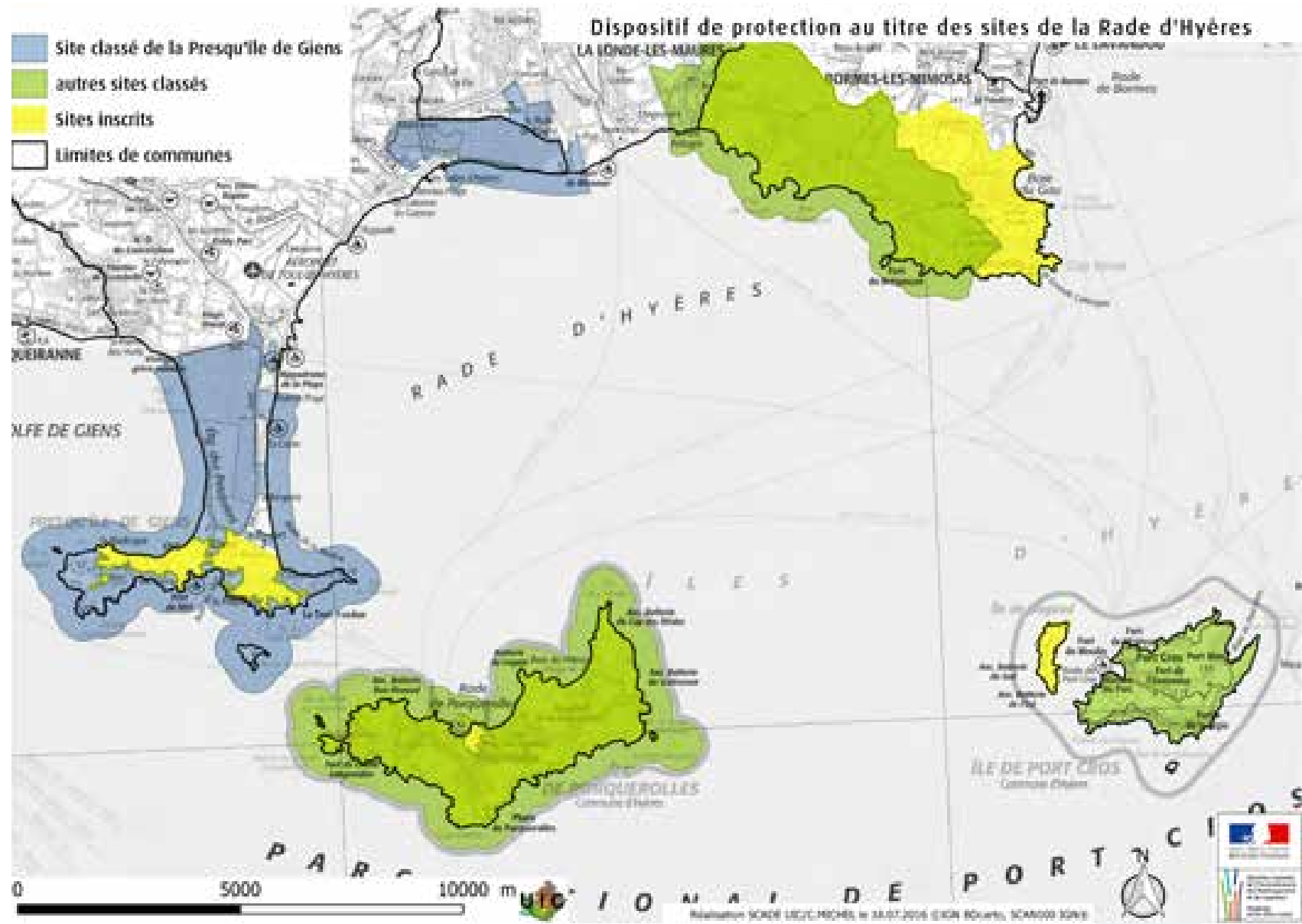
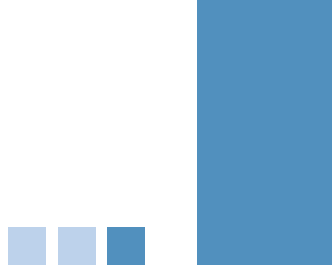
Lors de la commission supérieure des sites perspectives et paysages du 25 avril 2001, l'inspecteur général au titre des sites, M. Brodovitch, précisait : "Le projet de classement relève de cette catégorie de site littoral méditerranéen pour lesquels, outre la valeur d'exception des territoires concernés, le besoin de maîtriser les pressions de la fréquentation estivale et le développement de l'urbanisation fait partie des raisons qui ont motivé

la demande de protection." (...) "Le site s'étend sur la presqu'île de Giens et son tombolo exceptionnel qui enserme ses deux cordons dunaires de 4 km à l'Ouest et 7 km à l'Est. Il comprend également plus à l'Est, au fond de la rade d'Hyères, les Vieux Salins. Cette séparation du site en deux unités distantes de quelques 4 km est motivée par la similitude des étangs et anciens marais salants, mais également, à une échelle plus large, par un objectif de prise en compte du pourtour de la rade d'Hyères. En effet, après le classement des îles de Porquerolles et Port-Cros, ainsi que du Cap Bénat et du Fort de Brégançon, ce dernier classement vient compléter la protection du pourtour de la rade d'Hyères."

Plan de localisation



La Presqu'île dans un large contexte; de la rade de Toulon aux trois caps de St-Tropez





Une méthode

Face à la complexité du site, face à ses dysfonctionnements, face à la multiplicité des acteurs et des compétences, une facilité pourrait se faire jour : celle de zoner, de séparer, de diviser, de rendre monofonctionnel, de durcir les limites, d'oublier l'art de la transition, ... bref de répondre à la demande naturelle du « chacun chez soi ».

Derrière ce mot d'ordre, et malgré les meilleures intentions, les actions simplificatrices et caricaturales qui en résulteraient conduiraient à la ségrégation, à des confrontations brutales et contradictoires, à l'appauvrissement du littoral, de ses ambiances, de ses paysages, de ses milieux et au final à la perte irrémédiable de sa valeur et de son attractivité.

Car la complexité n'est pas négative en soi. Elle fait au contraire la richesse des paysages de la presqu'île et de la rade d'Hyères : des espaces de nature et des espaces urbains, des oiseaux et des hommes, de la terre et de l'eau, du sable et des rochers, des bateaux de pêche et des bateaux de plaisance, des baigneurs et des véliplanchistes, des habitants et des touristes, des lieux d'activités grouillants et des espaces de calme serein, des pinèdes ombreuses et des salins lumineux ...

C'est cette imbrication, ce sont ces frottements du divers, pour peu qu'ils soient voulus, pensés, organisés, dessinés, et agencés dans l'espace et dans le temps, qui font la qualité et l'originalité du paysage littoral Hyérois.

La complexité (du latin *complectere* : embrasser, tisser ensemble) suppose d'organiser l'espace, le temps, et la gouvernance, pour composer ou recomposer le paysage désiré du littoral de Hyères.

Embrasser, tisser ensemble, c'est mettre au centre des réflexions les horizons, les interfaces, les passages et les transitions :

- Les relations du littoral et de la presqu'île au territoire Hyérois dans son ensemble ;
- Les relations de la presqu'île au reste du littoral de la rade ;
- Les relations du littoral aux îles ;
- Les relations des Vieux Salins à l'urbanisation littorale
- Les relations du salin des Pesquiers aux tombolos
- ... Et bien sûr, comme une trame de fond à cet écheveau, les relations des hommes à cet espace littoral.

«Tisser ensemble» suppose la construction d'un projet concerté : un projet qui permet de partager un regard commun sur la presqu'île et le littoral de la rade : ce qu'ils sont, ce qu'ils deviennent, ce que l'on souhaiterait qu'ils deviennent.

Cette méthode de travail explique l'organisation des contenus qui suivent :

- **La nature des paysages de la presqu'île et du littoral de la rade :** Le premier chapitre précise de façon synthétique les atouts et les fragilités qui concernent ces paysages, à partir des avis récoltés et d'une visite attentive du site. **Nous insistons sur les valeurs paysagères** portées par le site de la rade d'Hyères pour plusieurs raisons : les valeurs sont ce qui rassemble ; elles disent la personnalité du site ; elles fondent son identité,

ce qui la rend familière et reconnaissable, aimable, aux yeux de tous ceux qui oeuvrent à sa préservation et à sa mise en ... valeur. Elles sont souvent implicites ; les expliciter permet de fonder un regard critique partagé sur les processus de transformation : valorisent-ils ou dévalorisent-ils ? Participent-ils à la construction de la valeur paysagère de la rade ou à l'inverse à sa fragilisation, voire à sa dégradation ? Enfin les valeurs paysagères sont des sources d'inspiration pour agir « dans l'esprit des lieux » : c'est-à-dire pour accompagner les nécessaires transformations de l'espace littoral dans un esprit à la fois créatif et adapté au lieu.

- **La réalité actuelle des paysages de la presqu'île et du littoral de la rade** : Le deuxième chapitre résume les dysfonctionnements qui concernent les paysages et les milieux de la presqu'île et du littoral de la rade.
- **L'avenir souhaité du littoral** : le troisième chapitre dégage des orientations qui traduisent conceptuellement et spatialement les axes stratégiques de l'étude de faisabilité.

Les axes exprimés dans l'étude de faisabilité doivent aujourd'hui être dessinés spatialement pour qu'ils s'incarnent dans la réalité, dans un projet d'ensemble. C'est l'objet de la présente phase de l'OGS : le projet global, sa déclinaison en programme d'actions et en fiches actions.

Concrètement il s'agit de rédiger, pour chacune des actions souhaitées pour le Grand Site, une feuille de route à l'attention des acteurs du territoire détaillant :

- Les objectifs visés
- Les sites concernés,
- Le constat et les enjeux issus du diagnostic
- Le descriptif de l'action et ses illustrations
- Le lien avec d'autres fiches OGS
- Le maître d'ouvrage et les partenaires techniques
- La nature des dépenses et le coût global prévisionnel
- L'échéancier de réalisation

Au final, ce projet de paysage à construire sert à la fois les objectifs de préservation, de gestion et de développement économique. Insistons sur ce dernier point : les valeurs paysagères sont indissociables de la valeur économique (touristique) du site de la Rade. La qualité paysagère est la première motivation des visiteurs. Ils sont 64% à mettre en avant spontanément « la beauté du site et du paysage » comme premier point positif de leur séjour. Mais ils sont aussi 80 % à citer spontanément les problèmes de stationnement de circulation et d'accessibilité comme points négatifs. Globalement, les enquêtes montrent une insatisfaction croissante, aussi bien des habitants que des touristes. L'enjeu de la presqu'île est là, dans sa capacité à rester un site cher au cœur des arbanais et des hyérois et attractif pour les visiteurs.



Les étapes incontournables du projet de l'OGS

L'étude de faisabilité

Une étude de faisabilité à la mise en œuvre d'une Opération Grand Site (OGS) sur la Rade d'Hyères a été réalisée entre 2008 et 2011.

Elle s'est organisée en trois volumes :

Volume 1 : Restitution des différents entretiens, recueil des données et analyses effectués sur le terrain. Ce premier volume présente l'origine des Grands Sites, leur but et l'implication spécifique de cette démarche sur le site de Giens.

Il expose ensuite de manière très précise le cadre physique et naturel, culturel et historique, social et économique du territoire avant de faire état de la vision des différents acteurs.

Volume 2 : Diagnostic et enjeux présentés en terme d'écologie, d'aménagement et de paysage. Il croise différentes expertises faites à partir des données recueillies et analysées dans le premier volume et a pour objectif de cerner les éléments suivants :

- Les lieux emblématiques du site en matière de patrimoine naturel et culturel, «à la recherche de l'esprit des lieux»
- Les stratégies du territoire en matière d'aménagement, «à la recherche d'une dignité pour les sites les plus visités»



Il apporte une interprétation socio-économique des activités et de la vie locale à travers un diagnostic socio-économique, urbanistique et fonctionnel, réglementaire et foncier et propose une synthèse des grands enjeux de territoire.

Volume 3 : Le « rapport final » synthétise les deux précédents volumes en 3 parties (état des lieux, diagnostic et enjeux) puis propose des pistes d'orientations permettant de préfigurer ce que pourrait devenir l'OGS pour la presqu'île de Giens.

Chacun de ces documents est complété par des études spécifiques concernant des sujets ou disciplines variés :

- Décompte des entreprises par secteur d'activité et quartiers
- Fréquentation de la presqu'île
- Fréquentation des îles depuis la presqu'île
- Déplacements et circulation sur la presqu'île avec des comptages routiers...

À partir de cette base d'informations étoffée, le présent diagnostic, plus synthétique, a été rédigé.



L'élaboration du projet

Le Conseil Municipal de la Ville d'Hyères a délibéré à l'unanimité pour le lancement de l'OGS les 16 septembre 2011 et 26 avril 2012 et précisé les modalités de gouvernance et de concertation publique dans le cadre de l'élaboration de l'étude de définition OGS.

La conduite de projet est assurée par un partenariat Ville/Etat avec les partenaires institutionnels concernés (Conseil régional et le Département, Agglomération, Conservatoire du Littoral...) autour de plusieurs comités spécialement constitués (pilotage, technique, consultatif). Les années 2012 et 2013 ont été consacrées à l'élaboration de l'étude de définition du projet Grand Site par l'Agence Folléa Gautier.

En avril 2015, le projet Grand Site est relancé avec l'élaboration du Programme d'Actions. Plusieurs ateliers de concertation se sont déroulés au cours de l'année avec les membres du comité technique (partenaires institutionnels) et du comité consultatif (associations) afin d'amender les fiches actions de l'OGS.

La validation du projet Grand Site

Une fois validé par le comité de pilotage attestant de l'adhésion locale au projet, le projet d'OGS sera présenté pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Cette présentation est faite dans le cadre de l'instruction du projet. Celle-ci est assurée au plan régional par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Puis le projet est présenté pour avis à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages du Ministère de l'environnement (MEEM).



La mise en œuvre

Viendra ensuite la contractualisation traduisant l'accord des différents partenaires, dont l'Etat, la Commune et les autres collectivités concernées, pour la mise en œuvre du projet. Cet accord fixe les objectifs partagés, les engagements de chacun, les modalités de la gouvernance choisie et le calendrier.

La validation du programme et sa contractualisation avec les partenaires financiers permettent d'enclencher sa mise en œuvre (études de programmation, premiers travaux, autres actions). A l'intérieur du site classé, des autorisations seront nécessaires pour les travaux.

Les limites du projet

Le projet défini n'a pas vocation à proposer toutes les solutions aux problèmes identifiés sur le site ni à concevoir chacun des projets. **Il doit proposer une démarche cohérente, concertée et partenariale pour y aboutir.** La feuille de route ainsi définie permet d'engager les démarches opérationnelles et de coordonner l'ensemble des acteurs du territoire.

Il s'agit bien d'identifier les dysfonctionnements du site et de construire ensemble une vision nouvelle pour le site classé et son territoire environnant, qui s'appuie sur des études approfondies et sur des projets spécifiques qui feront appel à chaque fois à la concertation des acteurs concernés : certaines ont déjà été menées à l'occasion de l'*étude de faisabilité* (comptages routiers, trafic, étude de stationnement...), d'autres identifiées dans le programme d'actions viendront en complément.



La nature des paysages de la presqu'île et du littoral de la rade

A – Les fondements des paysages

La commune d'Hyères et la presqu'île de Giens en particulier, présentent une diversité paysagère exceptionnelle, reconnue à l'échelle internationale. Sur les cartes ci-après, qui présentent la presqu'île et ses prolongements jusqu'aux collines environnantes, nous avons distingué en première approche **16 unités de paysage : il s'agit d'un nombre remarquable eu égard à la dimension du site.**

Cette diversité est héritée à la fois des dispositions naturelles et de l'action des hommes au cours de l'histoire, bien identifiées par les multiples études et contributions existantes sur Hyères.



Des reliefs qui façonnent les grands paysages : trois grands ensembles de paysages



1 . Le continent : une organisation géographique étagée

- Les reliefs festonnés
- Les grandes vallées
- La plaine alluviale
- Les anciens marais salants
- Le littoral

2 . La presqu'île de Giens :

Le double tombolo : un entre-deux fragile

- Les cordons sableux
- Les anciens marais salants
- Les longues étendues de plages
- Une relation terre/terre et une relation mer/mer
- Les extrémités des tombolos, des espaces de transitions sensibles et fragiles

Giens : Une double orientation nord et sud

- Une ligne de relief est/ouest
- Une côte découpée et rocheuse au sud
- Une côte plus accueillante au nord

3 . L'île de Porquerolles :

- Des lignes de reliefs nord/sud
- Des petites plaines alluviales
- Une côte nord aux baies successives
- Une côte découpée et rocheuse au sud

Des reliefs majoritairement boisés et une occupation agricole de la plaine alluviale



1 . Le continent :

- Les hauteurs boisées qui enserrant la rade d'Hyères et le golfe de Giens
- La plaine horticole d'Hyères qui arrive au plus près de la bande littorale
- Les grandes cultures de La Londe qui dominent les vieux salins et la rade d'Hyères
- La bande littorale fortement boisée

2 . La presqu'île de Giens :

Le double tombolo :

- Une forêt littorale endémique généreuse à l'est
- Une trame orthogonale de digues herbeuses dans les anciens salins
- Une dune herbeuse à l'ouest en continuité du salin des Pesquiers

Giens :

- Une couverture arborée presque complète
- Une connexion d'espaces ouverts nord/sud qui a disparu
- Des vestiges d'une activité agricole dans le sud

3 . L'île de Porquerolles :

- Des petites plaines agricoles qui perdurent
- Une couverture arborée très présente

Une extension urbaine en site sensible



1 . Le continent :

- Hyères, une ville qui s'accroche aux pentes mais qui s'étend vers la plaine
- Une transition peu maîtrisée entre la ville et la plaine agricole
- De nombreuses constructions liées à l'activité agricole
- Une implantation des stations balnéaires maîtrisée mais une fragilisation des espaces de respiration entre les bourgs
- Le port d'Hyères, une implantation sensible à la charnière du continent et du tombolo est
- Le village des Salins, une situation particulière en impasse entre les Vieux Salins et le bord de mer
- L'Almanarre, un carrefour à revaloriser à la jonction du tombolo et de la plaine agricole.

2 . La Presqu'île de Giens :

Le double tombolo :

- Une occupation urbaine presque continue à l'est
- Un mitage à la jonction du tombolo est et de Giens
- Une accessibilité aux plages de la rade de plus en plus contrainte
- Un tombolo ouest vierge de toute habitation
- Un fonctionnement exclusivement nord/sud

Giens :

- Une occupation urbaine qui s'étend sur la quasi totalité de la presqu'île
- Un urbanisme sans espaces publics, qui privatise la presqu'île et rend l'accès au bord de mer complexe
- Le village de Giens, une silhouette urbaine repère

La presqu'île de Giens : un territoire complexe où se côtoient 16 unités de paysage



Agence Folléa-Gautier - Atelier d'Ecologie Urbaine

1 . Le continent :

1. Les pentes cultivées de La Londe les Maures
2. Les Vieux Salins
3. La ville d'Hyères
4. La plaine horticole d'Hyères
5. La côte de l'Aiguade
6. Les pentes de Carqueiranne
7. L'Almanarre

2 . La presqu'île de Giens : les tombolos et Giens

8. Le tombolo Est
9. Le tombolo Ouest et le Salin des Pesquiers
10. L'accroche de Giens
11. La pointe de la Badine
12. Les pentes du Pradeau
13. La baie du Niel
14. Le village de Giens
15. La pointe des Chevaliers
16. Les pentes de la Madrague



Les principaux enjeux par territoire



Les territoires du Grand Site

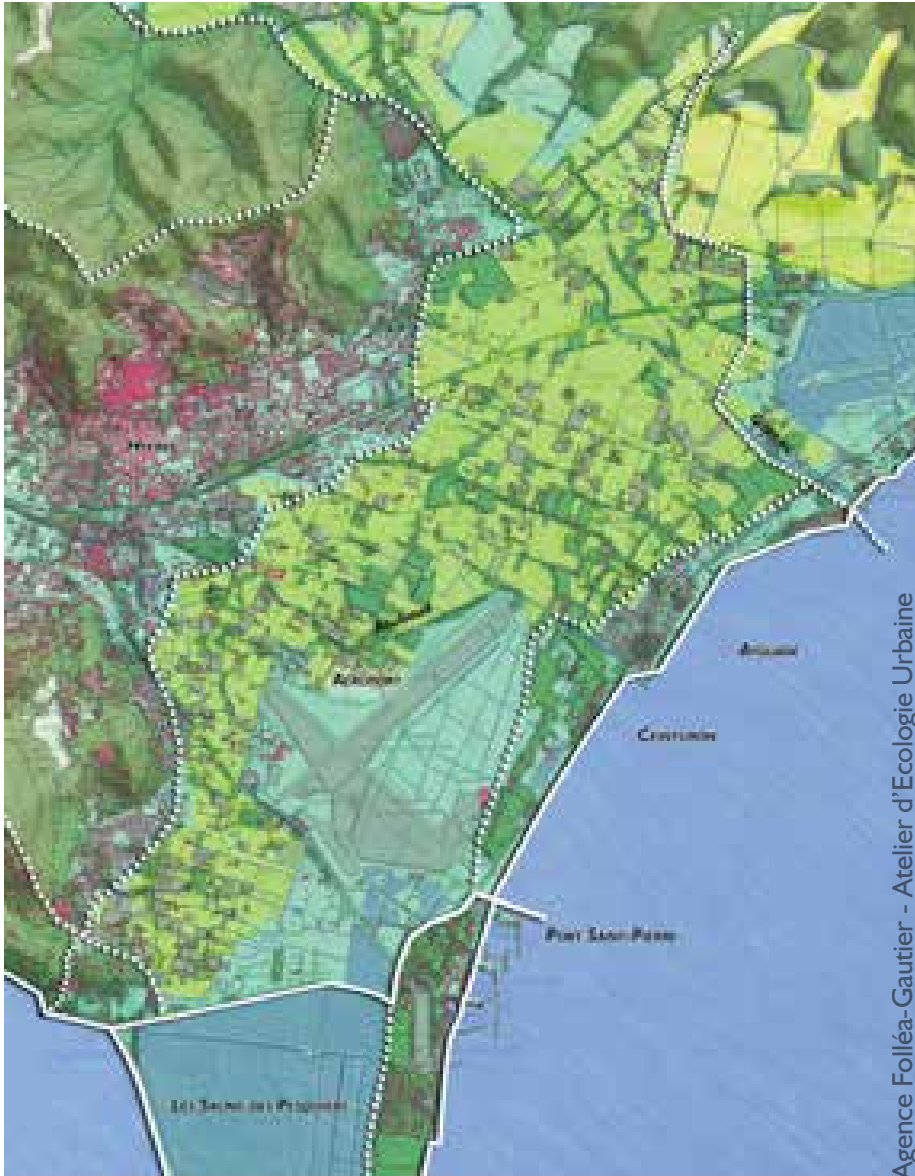
- Salins d'Hyères et les pentes cultivées des piémonts du massif Maures
- Hyères, la plaine horticole et la bande littorale
- Les pentes du Mont des oiseaux et de l'Almanarre
- Les Tombolos est et ouest
- Giens

Les enjeux des salins d'Hyères et les pentes cultivées des piémonts du massif des Maures



- Désenclavement du village et mise en relation avec les anciens salins par le réseau de voies de trame urbaine
- Mise en valeur des espaces publics du village des Salins en liaison avec la mer et avec les vieux salins
- Mise en scène de l'entrée des Salins par la route RD12 (piste cyclable)
- Reconquête du boulevard de la mer
- Réorganisation du stationnement sur le littoral et dans le centre
- Création de voies partagées sur l'ensemble du quartier
- Maintien d'une coupure d'urbanisation sur la RD 42 entre l'Ayguade et les Salins
- Redynamisation du village comme centre de vie
- Reconquête de fonctions portuaires
- Réhabilitation des parcs de stationnements
- Continuité de cheminement vers les pentes agricoles depuis les Salins - traversée de la route de La Londe et des Vieux Salins par une voie douce de découverte
- Mise en valeur des bords du Gapeau : cheminement et voie partagée - accès depuis Hyères
- Adaptation au risque d'inondation/submersion

Les enjeux d'Hyères, la plaine horticole et la bande littorale



Agence Folléa-Gautier - Atelier d'Ecologie Urbaine

- Relation entre la ville et son littoral
- Relation entre le littoral et son arrière-pays agricole
- Maintien des coupures d'urbanisation entre les bourgs
- Préservation des massifs de pinèdes et des zones humides
- Mise en valeur paysagère et écologique des rivières côtières
- Développement de circulations douces sur le littoral
- Maintien d'une image de nature dans l'aménagement des espaces publics
- Réorganisation des stationnements en recul du littoral
- Adaptation au risque d'inondation/submersion
- Valorisation paysagère et économique des terres agricoles

Les enjeux des pentes du Mont des oiseaux et de l'Almanarre



- Traitement du Tombolo ouest
- Reconstitution du trait de côte et de la plage de l'Almanarre
- Reconquête du domaine public maritime et de l'espace public
- Mise en valeur du site d'Olbia et son accroche à la mer
- Préservation de la végétation sur les pentes habitées
- Sécurisation des abords de la route pour les piétons, sur l'Almanarre
- Organisation de la circulation et du stationnement
- Adaptation au risque d'inondation/submersion

Les enjeux des Tombolos est et ouest



- Mise en valeur des sites d'intérêt patrimonial
- Préservation de la pinède endémique
- Maintien d'une image de nature dans les quartiers habités de la Capte
- Requalification des accès à la plage
- Reconstitution du trait de côte par des techniques naturelles
- Mise en valeur des zones humides au Pousset
- Maîtrise de la circulation automobile et des déplacements sur la route de la Capte
- Promotion d'une qualité architecturale et urbaine dans le quartier du Pousset, de La Capte et des Pesquiers
- Adaptation au risque d'inondation/submersion

Les enjeux de Giens



- Mise en valeur des sites d'intérêt patrimonial
- Recomposition d'espaces publics majeurs comme lieux d'accueil (Madrague, Giens, Niel, Tour Fondue)
- Perméabilité du territoire avec un réseau de chemins continu et le sentier du littoral
- Priorité des modes doux dans les déplacements
- Gestion écologique et paysagère des zones naturelles de Giens
- Préservation de l'agriculture spécifique de la presqu'île
- Maîtrise de la circulation automobile et des déplacements sur Giens
- Gestion du risque incendie



La nature des paysages de la presqu'île et du littoral de la rade



B- Les atouts et les valeurs

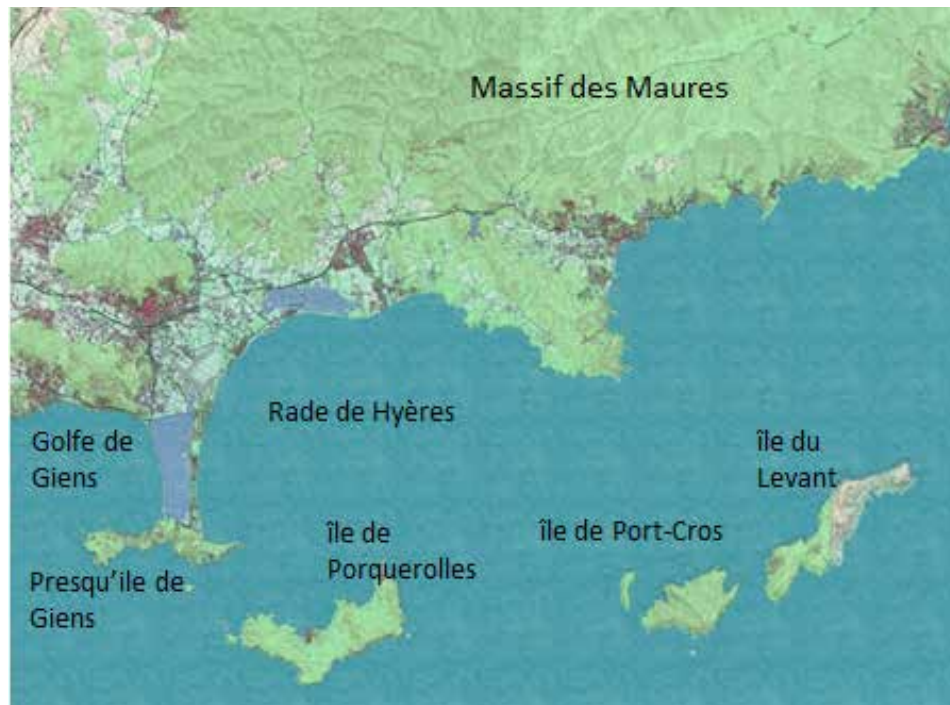
Le littoral de la rade et la presqu'île bénéficient d'une grande diversité de paysages. Plus précisément, plusieurs éléments contribuent à leur valeur paysagère et leur beauté.

NB : ce chapitre reprend de façon synthétique les éléments largement développés dans l'*étude de faisabilité* à la mise en œuvre d'une Opération Grand Site (OGS) sur la rade d'Hyères réalisée en 2008/2011.

Un positionnement géographique et un climat privilégiés



carte de L'OGSOT géologique préliminaire - association des Amis de la Presqu'île de Giens



- À l'extrême sud de la Côte d'Azur et de la région PACA
- Point d'articulation de la côte franco-espagnole et de la côte franco-italienne
- Jouissant d'un climat ensoleillé et doux
- Bénéficiant d'une double exposition rare et originale aux vents (vent d'est : le Marin ; vent d'ouest à nord-ouest : le Mistral) ; elle permet, selon les souhaits, de s'en abriter (plage) ou d'en profiter (voile, windsurf, kitesurf : l'Almanarre : hotspot mondial)
- À la croisée de la Provence cristalline et de la Provence calcaire

L'ensemble contribue à l'attractivité du littoral et à sa diversité.

«Entre l'Espagne et l'Italie, le point le plus méridional de la côte provençale. Entre le Golfe du Lion et le Golfe de Gênes, un archipel en Méditerranée de 16 îles et îlots.

Une zone charnière pour la navigation à voile, courants, houles et régime des vents.

Le plus fort ensoleillement de France, la zone la plus radieuse de Provence, la plus chaude en juillet.

Entre le climat de type niçois plus humide et soumis aux vent d'est et le climat de type marseillais sec et voué au régime fort du mistral.

Pointée vers le sud et l'Afrique à 800 km à la même latitude 43°N Cap Corse 43°01'70"N-06°05'90"E / Capo Falcone Sardaigne 10°58'00"N-08°12'00"E.

Point d'ancrage du Sanctuaire PELAGOS

Île du Levant, premier site étape après le Sahara pour les oiseaux migrateurs.»

Source : Étude de faisabilité 2008 - 2011 de l'OGS

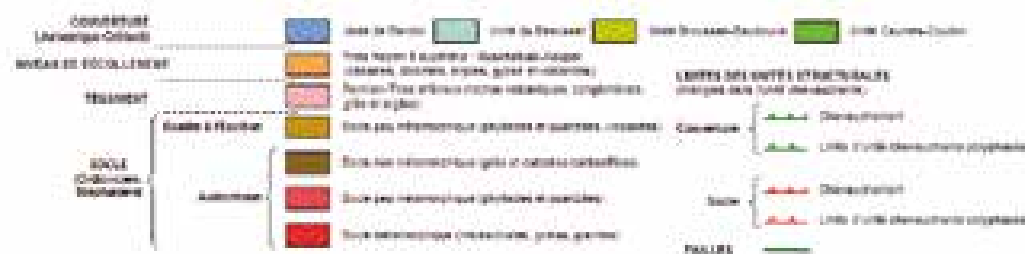
Un territoire entre Provence calcaire et Provence cristalline

La presqu'île de Giens s'inscrit dans un paysage représentatif de toute la géologie provençale par l'ancienneté des roches qui la composent. En effet à Hyères et dans les communes voisines, les roches les plus anciennes (Maures, Sicié, Giens, Porquerolles, Port-Cros et le Levant) forment le socle provençal. Constitué de schistes, gneiss et granite, ces roches sont datées de -440 millions d'années à Porquerolles et dans le Massif du Fenouillet. Du Carbonifère (-387 à -290 millions d'années) au Quaternaire ancien (- 200 000 ans), le paysage hyérois apparaît façonné par une succession d'évènements tectoniques d'ampleur planétaire.

Le jeu permanent de l'érosion qui accompagne les phases de cet affrontement entre des plaques européennes et africaines, grave dans les roches varoises les pages d'un feuilleton difficilement lisible en d'autres lieux. Il en résulte aujourd'hui trois grands domaines provençaux :

- À l'Est, le socle siliceux de la Provence des Maures avec son tégument de roches permianes.
- À l'Ouest, sa couverture de la Provence calcaire.
- Entre les deux, un mince niveau argilo-gypseux, la « couche savon » du Trias. C'est cette dernière qui durant la période tertiaire (-65 à -38 millions d'années), permettra à la couverture de se désolidariser de son socle et de se plisser, sous l'effet des mouvements des plaques tectoniques.

De Toulon au Luc, socle et couverture sont séparés par une longue dépression sinueuse : la « dépression permienne » aux sols rouges et bruns. Plus près de Hyères et depuis 6 millions d'années, l'érosion a engendré la gouttière du golfe de Giens et celle de la rade d'Hyères, le double tombolo et le chapelet des îles d'or. Tout autour sont sculptées des vallées irriguées par le Gapeau et le Roubaud et surmontées par le massif des



Maures, le massif de Sicié, les vigies calcaires du Mont des Oiseaux, du Faron et du Coudon. Pendant la période quaternaire et au gré des épisodes glaciaires, l'érosion fluviale a parachevé le travail en comblant puis déblayant ces dépressions. Le double tombolo en est l'expression la plus achevée mais encore vulnérable. Comme en Bretagne ou dans le Massif central, la presqu'île de Giens

détient quelques unes des pages les plus marquantes de cette complexe histoire géologique. Elle y est lisible, le nez collé sur les roches d'anciennes carrières ou depuis quelques panoramas comme celui des Mèdes à Porquerolles ou celui du Château d'Hyères. C'est depuis les rives méditerranéennes ou les belvédères voisins que cette histoire peut être comprise.

Une géographie imbriquée de terre et d'eau



Les vieux salins



Le salin des Pesquiers

- **Une terre qui s'avance en mer**, grâce aux pointes (pointe des Chevaliers), aux îles en est-ouest (les Stoechades = « alignées »), aux tombolos formant la presqu'île en nord-sud et raccordant Giens au continent
- **Une mer qui s'avance en terre**, grâce aux salins, aux zones humides et aux marais nés de la rencontre de l'eau douce (Roubaud, Gapeau) et de l'eau salée

L'ensemble complexifie et enrichit les paysages, les milieux, les ambiances et multiplie les modes d'appropriation potentiels pour la nature et/ou les loisirs.

Encore faut-il que les parcours facilitent la perception de cette riche imbrication.

Grands paysages naturels ou construits par l'homme entre silhouettes des îles et crêtes des massifs, la plaine est vaste et l'eau est partout,

Petits paysages intimes dans la plaine et sur la presqu'île qui s'ouvrent sur les grands horizons des salins, de la rade et des Maures.

Source : Étude de faisabilité 2008 - 2011 de l'OGS



© Olivier Pastor et Hortense Hebrard/TPM

© Olivier Pastor et Hortense Hebrard/TPM

© Olivier Pastor et Hortense Hebrard/TPM

© Olivier Pastor et Hortense Hebrard/TPM

La rareté géomorphologique du double tombolo de Giens

Rare dans le monde, car il nécessite des conditions particulières comme :

- Un régime de houles contraires
- Une grande disponibilité de sédiments sableux des fonds marins
- Une île d'envergure avancée dans la mer

Le cadre géologique

Edifice né de la Méditerranée du Quaternaire, cet isthme a peu d'équivalents dans le monde. Seuls cinq sont officiellement dénombrés et tous demeurent vulnérables aux agressions des houles qui les ont pourtant construits en quelques millénaires. Comme pour tous les tombolos, cette naissance maritime s'est appuyée sur une contribution continentale : les alluvions venus des fleuves côtiers qui dévalaient depuis les sommets de la Sainte Baume et du massif des Maures.

Toutefois, cette banale conjonction n'aurait pas permis la création de cet édifice si la tectonique préalable (les mouvements des plaques africaines et européennes du Crétacé (-100 millions d'années) à la fin du Tertiaire (-18 millions d'années)) n'avait sculpté pendant plusieurs millions d'années **le berceau du tombolo : une « gouttière » réceptrice d'alluvions**, inclinée vers l'actuel canyon sous-marin de Saint-Tropez. Elle constitue aujourd'hui le fond immergé et partiellement remblayé de la rade d'Hyères. Sa limite septentrionale correspondait à la côte actuelle, sa limite méridionale aux îles d'Or et sa limite occidentale au tombolo Ouest.

«Un témoin d'une histoire géologique variée à la jonction de deux mondes :

A la limite de la Provence calcaire et la Provence cristalline.

Le double tombolo, une construction géomorphologique rare et fragile de 4km,

Une côte soumise aux assauts de la mer et à la fréquentation touristique,

Une dynamique littorale aux causalités naturelles et artificielles complexes.»

Source : Étude de faisabilité 2008 - 2011 de l'OGS





L'apparition des tombolos

Débutée il y a au moins 30 000 ans à la hauteur du site d'Olbia, leur construction n'est qu'une accumulation d'argiles, de sables et de cailloutis poussés par les courants venant de l'Est comme de l'Ouest. **Le premier tombolo résulte du comblement préalable de la terminaison occidentale de la gouttière puis des oscillations du niveau marin.**

Ce remblaiement est suffisamment intense pour que des eaux carbonatées venues des plateaux calcaires septentrionaux (Mont des oiseaux) cheminent sur ce premier cordon littoral et cimentent les sables sous forme de grès. **L'assise résistante est alors acquise (schéma 1 et coupe).** Les côtes de Porquerolles (Pointe de la Tufière), du Levant (Anse des grottes) et de Port-Cros (Pointe du Tuf) portent les mêmes dépôts de sable cimenté par du calcaire et marquent ainsi la bordure émergée de la gouttière.

Conjuguées à ce remblaiement occidental, les baisses du niveau marin, provoquent la fermeture occidentale de la gouttière. A ce stade, l'essentiel des apports sableux sera dorénavant oriental grâce aux rivières comme le Gapeau et le Réal Martin. Le comblement de la rade d'Hyères progresse inexorablement vers l'Est. **À la faveur d'une nouvelle et faible baisse du niveau marin, le tombolo oriental émerge** (vers l'an 1000) (schéma 2).

Avec son prédécesseur occidental et durant les périodes sèches, il est remodelé par le vent qui construit des cordons dunaires. Entre les deux édifices, les eaux continentales venant du Nord-Est cherchent leur chemin et forment une zone marécageuse et saumâtre occupée aujourd'hui par des plaines, des Pesquiers aux Vieux salins en passant par le Palyvestre.

Toutefois, cet édifice de roches meubles (sables, argiles, vases) à peine indurées sur leur marge occidentale (grès) demeure fragile, les cartes anciennes du XVI^e au XIX^e siècle montrent systématiquement des brèches dans les deux cordons. Il n'est donc pas surprenant de constater aujourd'hui la vulnérabilité du tombolo occidental, dont le réapprovisionnement depuis la rade de Toulon est négligeable vu la modestie des rivières (l'Eygoutier) ou ruisseaux (Grand Vallat) qui viennent s'y jeter.

Antérieurement à l'apparition des tombolos, l'évolution du réseau hydrographique en amont de la rade d'Hyères se concentre progressivement sur un seul fleuve. Préalablement axé sur l'actuelle vallée du Roubaud à la fin de la dernière période glaciaire (Würm), ce drain majeur du bassin hyérois est capturé en amont par un ruisseau côtier et débouche, depuis, aux cabanes du Gapeau. Pour l'implantation humaine et notamment les civilisations antiques, pionnières de la navigation, de tels sites sont des lieux d'accostage et de fixation pour peu que des ressources en eau douce y soient associées et que le relief apporte une protection contre les vents violents. Les sites d'Olbia, de Porquerolles témoignent justement de cette adaptation.

À notre époque colonisatrice de ces rivages et sujette à une croissance démographique sans précédent, la préservation de ce patrimoine côtier est une préoccupation importante. Depuis la création des Salins des Pesquiers, bien des tentatives de reconstitution des tombolos se sont avérées peu efficaces. La prise de conscience des mécanismes qui érodent ou favorisent l'accumulation des sables d'un tombolo est émergente.

Contribution de Pierre LAVILLE (APG) et Michel AUGIAS (HEH)



Schéma 1
Vers 5 000 av. JC
 Dépôts de sable et engraissement d'un premier tombolo à l'Ouest

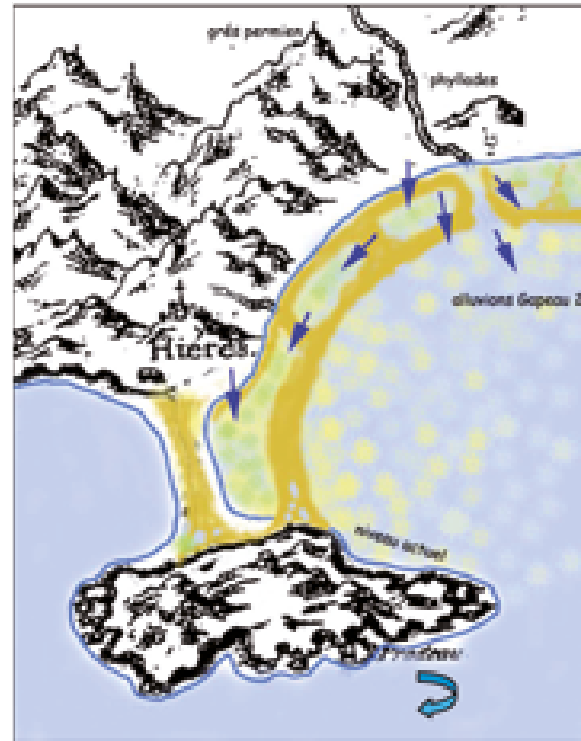
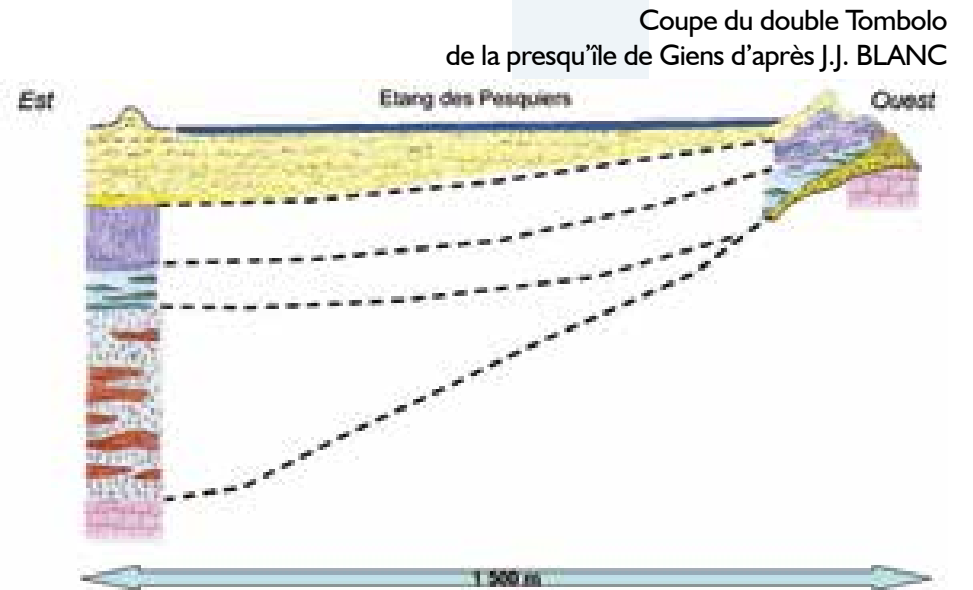
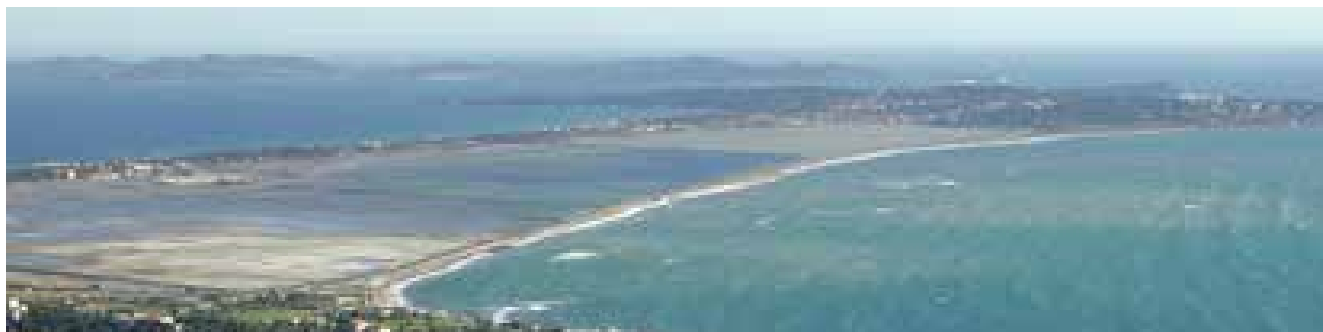


Schéma 2
Vers l'an 1 000 de notre ère
 Les marécages se développent

Cette coupe du double tombolo entre La Capte et l'Almanarre, révèle la structure profondément différente des deux isthmes.

Le tombolo Ouest plus ancien, montre une assise peu profonde (grès permien) tandis que le tombolo Est, plus récent, repose sur une pile de 70m de sédiments variés (argiles, sables).





Le double Tombolo depuis les hauteurs du Mont des Oiseaux



Tombolo ouest depuis les marais des Estagnets



Tombolo depuis la Colle Noire © Olivier Pastor et Hortense Hebrard/TPM

Des grandes plages et des petites criques, des langues de sable et des caps rocheux



Plage de l'Almanarre

Les tombolos sableux et « l'île » rocheuse de Giens, mariés les uns aux autres pour former la presqu'île, multiplient les possibilités de profiter de paysages non seulement divers mais contrastés :

- Longue plage sableuse et dune côtière sauvages côté ouest
- Longue plage habitée et pinède littorale domestiques côté est
- Pointes et caps rocheux, criques, ports et plages intimistes côté sud



Petite crique dans la baie du Niel

Paysages de l'eau et du vent : miroirs des étangs et des salins, reflets et écumes de la mer

Lumières dorées des îles, des tombolos, des rochers, des forts et des corps sous le soleil.

Source : Étude de faisabilité 2008 - 2011 de l'OGS

Des milieux et une biodiversité remarquables



Hyères est globalement la commune du Var la plus riche en milieux naturels et l'une des plus riches de la région PACA ; le littoral offre notamment :

- Les plus vastes herbiers de posidonies de France, abritant 400 espèces d'algues et plusieurs milliers d'espèces animales ; outre leur rôle d'accumulateurs de biodiversité, les prairies de posidonies stabilisent la côte sableuse contre l'érosion due aux vagues
- De grands sites pour les oiseaux : sites de nidification, de gagnage et de halte migratoire pour plus de 257 espèces d'oiseaux. Outre leur valeur en termes de biodiversité, les oiseaux sont les animaux sauvages les plus facilement observables et constituent une puissante attractivité pour la promenade et la découverte de la nature ; elle a déjà fait l'objet d'une mise en valeur dans les salins : Espace Nature, visites guidées pour le grand public et observatoires périphériques, gestion hydraulique en faveur des oiseaux, postes d'observation et visites guidées dans le Salin des Pesquiers
- Une mosaïque d'écosystèmes qui s'imbriquent ou se juxtaposent et font la richesse patrimoniale du territoire. Ces écosystèmes sont dictés par des conditions stationnelles spécifiques, une climatologie particulière, des sols variés, des eaux douces, saumâtres ou salées

Ils regroupent :

- Différentes typologies de forêts : forêt méditerranéenne à chêne liège, pinède, vergers à oliviers, ripisylves de type frênaie...
- Le maquis à chêne vert
- Les dunes et sansouires
- Les zones humides et les salins

Une multitude d'usages de loisirs offerts, liés à la mer, au soleil et au vent



Planches à voile, kitesurf et baignade sur la plage de l'Almanarre



Randonnée sur le sentier du littoral

Habiter ou séjourner sur le littoral de la presqu'île et de la rade, c'est avoir l'assurance de bénéficier d'une large palette d'activités de loisirs, liées aux caractéristiques évoquées ci-dessus :

- Bain de mer
- Windsurf/kitesurf/funboard
- Plaisance
- Plongée
- Promenade
- Observation des oiseaux
- Randonnée
- Chasse
- Pêche
- Vélo...

Dans la rade se dispersent les bateaux à moteur et les voiliers, les navettes des îles et les navires de la Marine, les voiles latines et les voiles multicolores des surfs en tous genres. Les sternes qui volent sans bruit au-dessus des eaux croisent les avions et les hélicoptères civils et militaires. Le soleil fait briller la mer et le vent soulève l'écume des vagues pour le plaisir des yeux et des amoureux de la mer.

Sur les plages, les parasols, les serviettes et les bouées, les kitesurfs, les kayaks et les pédalos, les plongeurs fraîchement sortis de l'eau, les baigneurs agités, les familles regroupées, dessinent en pointillé des formes multicolores. Derrière le cordon sableux, à l'ombre des pinèdes, habitats éphémères ou sédentaires occupent l'espace de vie où circulent les passants, les vélos et les voitures d'un bout à l'autre de la presqu'île et de la rade.

En été, l'agitation est grande et l'impatience bouillonne sur la route de la Capte et la route du Sel, dans les files interminables de véhicules à l'arrêt ou presque. Il y a ceux qui tentent d'atteindre la Tour Fondue où la navette maritime pour Porquerolles embarque les îliens et les touristes. Il y a ceux qui vont à la plage ou qui en reviennent. Et il y a ceux qui habitent à l'année sur la presqu'île et qui attendent le retour au calme des lieux hors saison estivale.

Source : Étude de faisabilité 2008 - 2011 de l'OGS

Un héritage culturel précieux et délicat

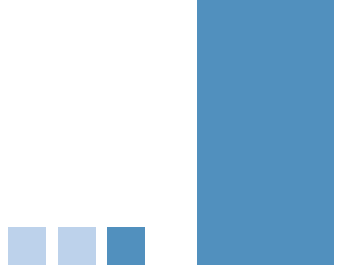


- **Olbia** : grand site archéologique en prise directe avec la mer, ainsi que les vestiges sous-marins d'un ancien quai romain ; s'y adjoint plus discrètement encore le sanctuaire d'Aristée.
- **Les petits ports d'intérêt patrimonial** de la presqu'île de Giens (le Niel et la Madrague notamment), charmants grâce à leur site abrité, à leur petite échelle, à leur aspect vivant et « authentique » grâce à l'activité maintenue de la pêche, aux bateaux colorés anciens ou contemporains qui y sont amarrés, à la simplicité des lieux, des aménagements et des équipements sans sophistication ni lourdeur.
- **Les salins et le patrimoine bâti** : géométrie de la terre et de l'eau, ouvrages hydrauliques, images bien différentes entre les Vieux Salins et le Salin des Pesquiers : le premier cloisonné de végétation halophile ; le second ouvert et lumineux en rapport avec le hameau salinier.
- **Le village de Giens** : son centre est petit mais unique sur la presqu'île et donc précieux comme centre d'animation villageoise pour les Arbanais et les visiteurs : place-perspective de l'église, ruelles étroites à décrochements et escaliers, architecture de villégiature ou végétale, points de vue
- **Le fort de la Tour Fondue** : accroché à son rocher et légèrement à l'écart de la presqu'île, il forme le lien le plus proche avec l'île de Porquerolles

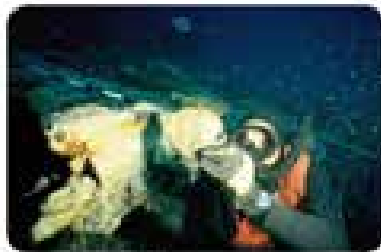
Une presqu'île, un archipel, des salines, des sources, des vestiges archéologiques sur terre et sous la mer, des cartes, des tableaux...

racontent l'histoire du peuplement et de la valorisation de ces terres, des invasions, des pestes, des routes maritimes depuis la cité grecque d'Olbia «la Bienheureuse» à Hyères-les-Palmiers...

Source : Étude de faisabilité 2008 - 2011 de l'OGS



2600 ans de commerce maritime



Les îles, véritables repaires de pirates



La défense des côtes



- **Les points de vue** : ceux qui permettent d'embrasser la géographie particulière des doubles tombolos, des salins et d'offrir une dimension explicative de synthèse (square Bachaga Boualam à Giens au sud, point haut de l'ancienne décharge du Palyvestre au nord ; ceux des digues et postes d'observation perchés des salins pour observer les oiseaux ; ceux du littoral rocheux de Giens, notamment depuis le sentier littoral)
- **La pinède habitée** : là encore charme et simplicité en termes d'architecture, mais aussi d'espace public (ombrage, grands pins irrégulièrement répartis, sinuosité des voies de desserte louvoyant entre les pins, débordement du végétal des jardins sur l'espace public et douceur des transitions public/privé, sols sableux et perméables bien perceptibles sans enrobés partout...)
- **Les épaves** : attractives pour la plongée

Ce territoire entre terre et mer, idéalement situé sur les routes maritimes est porteur d'un patrimoine culturel exceptionnel.

L'ensemble de cet héritage culturel constitue un réel facteur d'évolution du tourisme, complémentaire à celui de la plage, moins sujet à la saisonnalité et révélateur de valeurs aujourd'hui peu connues du grand public.

Il s'inscrit dans un cadre communal plus large non moins riche : le centre-ville d'Hyères-les-Palmiers, la villa Noailles...



La réalité actuelle des paysages de la presqu'île et du littoral de la rade

Les fragilités, opportunités, risques et problèmes

Les atouts de la presqu'île n'ont pas manqué de provoquer une pression d'urbanisation et un afflux de visiteurs depuis que le littoral provençal est devenu la Côte d'Azur.

Cela a puissamment développé l'économie touristique : port Saint-Pierre, commerces, activités, campings, hôtels et restaurants, loisirs, services. Aujourd'hui, **près d'un million de visiteurs fréquentent la presqu'île chaque année.**

Cette pression de la fréquentation sur la presqu'île de Giens et sur le littoral de la Rade d'Hyères pose de nombreuses difficultés ; elles ont été largement identifiées dans l'*Étude préalable à la mise en oeuvre d'une Opération Grand Site sur la Rade d'Hyères*, ainsi que dans les contributions des différents partenaires.

La fréquentation touristique

La fréquentation annuelle de la presqu'île de Giens a été estimée entre 850 000 et 950 000 personnes par an, dans le cadre de l'étude préalable de l'OGS, avec un pic de fréquentation journalière de 45 000 personnes au mois d'août. Cette étude a également montré que les activités les plus pratiquées sur le Grand Site étaient liées à la promenade, en particulier sur le sentier du littoral, les plages et les îles.



Parmi les principales motivations de la visite sur le site, les paysages de nature et la plage : la fréquentation engendre une pression très forte sur les milieux naturels

Ce fort intérêt pour la découverte du site devance même les activités classiques de bord de mer (restauration, achats divers, animations festives et commerciales...).

Cela tient au profil de la clientèle, à ses motivations de venue, aux difficultés de se déplacer, mais également à une insuffisance de l'offre.



Cette fréquentation en perpétuelle croissance engendre une concentration des flux annuels de visiteurs en période estivale, générant la réalisation d'aménagements et d'infrastructures indépendants et peu coordonnés, en réponse à des besoins particuliers - parfois déconnectés d'une logique globale de fonctionnement du site et de l'esprit du lieu.

Du point de vue sociologique, l'étude de faisabilité fait apparaître un ressenti fort des habitants contre les inconvénients de la fréquentation en haute saison pouvant perturber sérieusement la qualité de vie.

Cette occupation importante du site, vecteur de développement, peut aussi fragiliser le patrimoine emblématique du site provoquant une perte progressive de l'esprit des lieux.

Du point de vue écologique, la fréquentation implique des pressions et des désordres pour les milieux :

- Érosion des sols
- Diminution de la biodiversité
- Fragilisation des cordons dunaires
- Accumulation de déchets
- Pollution

Certains milieux spécifiques au site, comme les pinèdes de pins parasols par exemple, sont identifiés comme une identité fondatrice des paysages du bord de mer.

Aujourd'hui, la pinède du tombolo Est décline physiquement sous l'effet de la pression touristique, du vieillissement, du piétinement et de l'artificialisation des sols....

L'afflux des voitures sur un espace par nature en impasse



Saturation automobile sur les routes de Giens

Le mode d'accès et de fréquentation du littoral, où domine presque exclusivement la voiture individuelle, est inadapté à une presqu'île par nature en « cul-de-sac ».

56400 véhicules par jour arrivent en moyenne aux portes de Hyères via l'A570 (source : *Étude de faisabilité - annexe Accès au site et fréquentation*).

Cela génère de graves problèmes largement identifiés et explicités dans l'étude de faisabilité OGS :

- Encombrement, asphyxie circulatoire, en période estivale
- Nuisance pour les Arbanais « envahis » et contraints d'adapter leur rythme de vie en fonction des heures de surfréquentation
- Inconfort pour les visiteurs (bruit, danger, pollution, manque de place)
- Limitation des autres modes de déplacements doux (piétons, vélos), non prioritaires
- Insécurité (accès pompiers/secours)
- Banalisation du paysage par les aménagements routiers

Cette surcharge automobile est en partie due :

- à la surabondance de possibilités de stationnement (autorisés ou sauvages)
- à l'absence de site propre pour les transports en commun
- à la fréquentation de Porquerolles, qui n'est accessible à Hyères que depuis la Tour Fondue (400 000 voyageurs par an) et où la plupart des usagers est obligée de se rendre en voiture

Ces conditions réunies rendent la desserte de la presqu'île extrêmement difficile, en particulier en haute saison, malgré l'offre de transports en commun (5 lignes de bus et la navette Arromanches sur l'ensemble du territoire). Ces dysfonctionnements induisent également une insatisfaction des visiteurs, près de 80% selon l'étude de faisabilité OGS.



Pique-nique exigü au port du Niel

Les atteintes portées au littoral



La mer attaquant le Tombolo ouest et la route du sel durant l'hiver 2012-2013

Secteur du trait de côte	Zone concernée	Linéaire	Protection	Enjeux
Tombolo Ouest	Partie nord	1 300 ml	Dune reconstituée régulièrement et ganivelles	Environnemental et d'usage (plage, route du sel, réseaux, salins)
Presqu'île Ouest	Secteur de l'île de la Redonne	170 ml	Néant	Falaise en cailloutis (reste d'une plage fossile ?) Accès à la plage
Tombolo Est	Bona, avenue de la Méditerranée	300 ml	Parement béton	Attaque de la plage et du mur
	La Capte, aval du port	400 ml	Boudin géotextile en mer et parement béton	Une dizaine d'habitations proches du rivage. Plage disparue.
Plages de la plaine littorale	Vieux Salins, Etang de l'Anglais	300 ml 600 ml	Enrochements	Environnemental (disparition de la pinède de haut de plage) et d'usage. Laisser faire sur les 600 ml non protégés.
	Cabanes du Gapeau	500 ml	Enrochements et digue	Une cinquantaine d'habitations menacées
	Plage du Ceinturon	1 300 ml	Enrochements partiels Recharge en sable	Route, piste cyclable, plage

Inventaire des zones érosives du territoire.

La plupart des côtes basses (littoral sableux) de France et d'Europe subissent depuis plusieurs décennies des problèmes d'érosion. Ce recul des côtes menace à la fois l'économie touristique et les habitations et infrastructures locales. Jusqu'à présent, les techniques de protection et de lutte contre l'érosion ont souvent déplacé ou accéléré le phénomène.

Le littoral hyérois ne fait pas exception à la règle, du double tombolo de Giens à la plaine alluviale du Gapeau, l'ensemble du trait côte est soumis à des risques.

Le phénomène géologique du double tombolo est instable, livré à une dynamique complexe mettant en action divers facteurs naturels (montée du niveau de la mer, déficit sédimentaire, dégradation des herbiers de posidonie...) eux-mêmes transformés par les actions humaines sur l'environnement.

L'érosion des plages, malgré les efforts répétés des acteurs locaux, témoigne de manière flagrante de la fragilité naturelle de la presqu'île de Giens et des côtes en général.

La branche Ouest du tombolo est la moins large et la plus fragile vis-à-vis des phénomènes d'érosion. En effet, l'extraction ancienne de sédiments et la dérivation du Gapeau sur la façade Est de la Ville la privent de tout apport sédimentaire et l'exposent, plus que les autres plages, au phénomène d'érosion. Le tombolo Ouest a ainsi connu plusieurs ruptures par le passé, chaque fois colmatées par des techniques variées.

A l'Est, la plaine alluviale du Gapeau est une zone basse, soumise elle aussi à l'attaque des houles. Plusieurs secteurs ont connu une artificialisation par le passé pour limiter les phénomènes (digue des cabanes du Gapeau, épis du Ceinturon..).

L'un des enjeux du littoral hyérois est de trouver les techniques adaptées à chaque secteur afin de concilier la conservation du patrimoine naturel avec les activités qui s'y pratiquent.

Une urbanisation pas toujours adaptée au site naturel des tombolos et du littoral

En moins de quarante ans, l'urbanisation a gagné l'ensemble de la presqu'île de Giens, hormis les salins et deux grandes zones naturelles sur les pointes de la Badine et des Chevaliers.

Sur le rocher de Giens, les surfaces agricoles, très étendues dans les années 1960, ont presque totalement disparu au profit de l'urbanisation.

Ce qui était alors, de simples cabanons ou constructions légères, entourés de jardins ou d'espaces naturels, s'est transformé aujourd'hui parfois en un tissu d'habitats individuels ou de résidences de vacances clos de murs.

À cet étalement urbain, presque continu, s'ajoute le fait que certaines constructions ne tiennent pas compte de la fragilité du cordon littoral et notamment des tombolos.

Cela engendre :

- Un durcissement de la façade littorale
- Des protections de plus en plus prégnantes dans le paysage
- Une imperméabilisation très importante des sols



L'implantation d'infrastructures lourdes sur des milieux physiques et écologiques délicats et évolutifs, soumis à la montée du niveau de la mer



La conjonction de ces éléments accentue et/ou contribue à :

- La fragilisation des tombolos ouest et est
- La fragilisation des herbiers de posidonies
- La fragilité du trait de côte et l'accentuation de l'érosion marine sur d'autres points du littoral, y compris à l'est du village des Salins
- L'impact direct des ports
- La disparition des plages sur certains secteurs bâtis trop proches du littoral
- La fragilisation des zones humides rétro-littorales et le risque de dérangement de l'avifaune
- Le vieillissement de la pinède habitée de la Capte
- La disparition des cordons sableux



Un territoire peu accessible et peu visible

- Le Salin des Pesquiers, au cœur de la presqu'île, reste encore peu accessible
- Les quartiers habités de Giens sont peu perméables et gênent les déplacements et les fonctionnalités de proximité
- Des enclaves privatives occupent des sites à forte fréquentation, notamment à l'Almanarre et à la Madrague
- La très grande taille des parcelles dans le sud du tombolo Est limite les accès à la mer
- Le trait de côte montre encore des zones inaccessibles ou réputées interdites



Privatisation du trait de côte à la Madrague

Au-delà de ces cas particuliers, l'urbanisation progressive de la presqu'île n'a pas organisé les continuités de l'espace public, créant de nombreuses impasses ou privatisant les voies de dessertes des habitations (avec parfois des barrières ou des clôtures infranchissables pour les promeneurs).

Les traversées nord-sud de Giens sont souvent difficiles et les accès au littoral sud-est, dans le secteur du Pouset, sont très limités. En outre, la continuité du sentier du littoral est interrompue sur certains secteurs.

Cela génère :

- Des frustrations des visiteurs
- Des surconcentrations ponctuelles sur de rares espaces publics, et des conflits d'usages
- De l'inconfort (manque de place)
- Des modes de déplacement durs (voitures) plutôt que doux (discontinuité des cheminements littoraux et terrestres, absence de liaisons douces est-ouest sur les tombolos)
- Des ruptures et des interruptions dans les cheminements (coupures, impasses, fermeture)
- Une diversité des paysages et des milieux insuffisamment perceptibles

Des sites emblématiques dégradés



Surenchère de mobiliers dans le port du Niel



Des espaces publics décevants au regard du site exceptionnel de la Tour Fondue

Le traitement des sites emblématiques crée parfois des points noirs qui fragilisent l'héritage naturel et culturel :

- Les parkings de la Tour Fondue qui dévalorisent le site du fort du Pradeau
- Les abords des routes
- À l'Almanarre, l'accès au site archéologique d'Olbia et l'environnement de la plage
- Les quais encombrés de voitures et de mobiliers du port du Niel
- Les espaces publics peu valorisants de la plage de la Capte (parking, route, terrains de sports...)
- L'encombrement des espaces publics du village de Giens (stationnements, mobiliers urbains...)
- L'encombrement du port de la Madrague (pontons flottants retirés en hiver, stationnements des voitures, mobilier urbain...)
- Le sanctuaire d'Aristée isolé dans un lotissement et non signalé
- La zone d'activités du Pousset et la RD 97 (qui marginalisent l'étang du Pousset)
- Le durcissement du trait de côte par des techniques lourdes (enrochements, murets de béton, épis...)
- Les abords des Vieux Salins (parking du stade)

Des franges littorales délaissées



Accès à la plage sur le tombolo Est



Parking du Palyvestre

Les franges littorales, espaces intermédiaires souvent mal coordonnés et parfois déqualifiés, menacent d'affaiblir aujourd'hui la valeur et l'intérêt intrinsèque du site et de ses horizons :

- Limite entre le Palyvestre et le Salin des Pesquiers, depuis l'Almanarre jusqu'au Port Saint-Pierre
- Risque de pollution du salin par l'ancienne décharge
- Limite urbaine des Salins d'Hyères avec les Vieux Salins
- Limite floue du littoral vis-à-vis des espaces agricoles de la plaine du Gapeau : constructions diverses, ports à sec...

Un potentiel touristique à protéger



Des abords banalisants et saturés par la voiture.



Des espaces extérieurs traités de manière sommaire et peu avenante



La presqu'île de Giens et la rade d'Hyères offrent des paysages naturels et des activités de loisirs très recherchés.

Leur attractivité génère une clientèle de séjour et une clientèle de proximité, plus que des visiteurs au sens classique du terme.

L'hôtellerie et la restauration représentent à elles-seules 23 % des établissements sur le coeur de site (tombolo Ouest, tombolo Est, Les Salins, L'Aiguade, La Capte).

Malheureusement, du point de vue paysager, la qualité de l'accueil n'est pas toujours à la hauteur du prestige d'un Grand Site :

- Terrasses peu avenantes
- Clôtures et limites privatives banalisantes
- Espaces extérieurs austères et peu ombragés
- Équipements vieillissants...

Par ailleurs, les structures touristiques, dont le fonctionnement se calque sur le rythme de la haute saison, sont très nombreux à fermer en hiver.

Le site revêt alors un caractère « désolé », donnant le sentiment que les établissements sont abandonnés.



L'avenir souhaité de la presqu'île et du littoral de la rade

A-Synthèse du diagnostic

La continentalisation de la presqu'île et ses problèmes...

De tous les sites d'intérêt présents sur le territoire communal d'Hyères, celui de la presqu'île de Giens est sans doute à la fois le plus original et le plus fragile. Son intérêt dépasse le cadre communal : le site est unique sur le littoral français et l'on ne trouve que cinq doubles tombolos dans le monde.

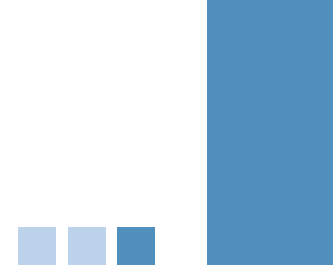
« *Ni tout à fait île, ni tout à fait continent* », sa singularité vient bien de sa situation presque insulaire, et c'est le « presque » qui fait aujourd'hui sa valeur et sa fragilité, en le rendant à la fois attractif, d'un accès facile mais d'une circulation difficile.

La presqu'île a subi des phénomènes d'évolution qui, globalement, ont nié cette singularité, en y prolongeant des processus « continentaux » qui l'ont banalisée et fragilisée :

- Urbanisation diffuse de Giens et disparition des espaces agricoles
- Urbanisation linéaire quasi continue (tombolo est) dans la continuité de celle du trait de côte de la rade
- Accessibilité continue et uniformisée en termes d'image et d'usage, entre continent et extrémité de la presqu'île par la route de la Capte
- Encombrement et saturation saisonnière de la fréquentation, liée à cette accessibilité totale, continue et uniforme, contradictoire avec le caractère par nature en « cul-de-sac » du site
- Image banalisée de l'urbanisation, d'activités et d'habitat, de loisirs, des infrastructures et des aménagements, qui signent rarement la singularité du site

En contrepoint à cette « continentalisation » problématique de la presqu'île, l'érosion marine vient à l'inverse fragiliser les tombolos (notamment côté ouest) et tend à insulariser en partie la presqu'île, remettant en cause son fonctionnement, ses milieux (plage, dune, Salin des Pesquiers) et ses usages de loisirs.

...vers une banalisation et une fragilisation du territoire.



B-L'enjeu : l'identité de la presqu'île

Ainsi, l'affirmation de l'originalité du site comme « *presque une île* » demande des choix d'aménagement subtils et délicats. C'est ce « presque » qui doit être au cœur des choix d'aménagement durable.

La réaffirmation de la presqu'île est aussi une manière de renforcer l'attractivité économique touristique de la Rade en la fondant sur les spécificités du site.

Il s'agit de renforcer l'affirmation de la singularité de la presqu'île, aussi bien dans ses usages que dans son image, sans pour autant la couper de son continent. De nouvelles relations, originales et spécifiques, sont à inventer entre Giens et l'arrière-pays d'Hyères.

Il faut refondre les modes de fréquentation, d'usages, d'accès, de circulation, de stationnement et d'aménagement dans une perspective durable.

Sur le littoral des Vieux Salins, entre le Port Saint-Pierre et La Londeles-Maures, la situation n'est pas très différente. Ici aussi, l'originalité vient d'un littoral pour lequel la circulation des voitures s'interrompt au-delà des Vieux Salins. Ici aussi, l'érosion littorale sévit.

Là encore, ce littoral mérite d'être affirmé dans sa spécificité : celui d'offrir une succession de paysages dans l'épaisseur du territoire, où se succèdent de façon plus ou moins imbriquée la ville/l'agri-horticulture/ les zones humides rétro-littorales, le littoral sableux alternant « séquences construites » et « séquences nature ».

A travers l'Opération Grand Site, l'objectif est d'établir des aménagements de qualité respectant l'esprit des lieux avec une logique d'exemplarité sur le site classé.

La presqu'île est une originalité à l'échelle de la Côte d'Azur qui doit être cultivée et valorisée comme lieu d'exception.



L'avenir souhaité de la presqu'île et du littoral de la rade



C- Six orientations pour mieux vivre la presqu'île et le littoral

Dans le projet Grand Site, six orientations transposent les six axes stratégiques retenus par l'étude de faisabilité OGS (2006-2011).

Ces orientations sont déclinées en fiches actions, présentées dans le chapitre 4 « Le plan d'actions ».

1. SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE DU GRAND SITE

Rééquilibrer les déplacements au profit des modes doux et des transports en commun et maîtriser leur impact.

La mise en place d'une véritable politique des déplacements, prenant en compte tous les usages comme la saisonnalité et permettant de décharger la presqu'île d'une partie de son trafic, sera développée au sein d'un **Plan de mobilité durable**, complémentaire au PDU de Toulon Provence Méditerranée. L'évolution de ce plan permettra de coordonner et d'harmoniser l'ensemble des mobilités sur le Grand Site.

2. ACCUEILLIR

Créer des portes d'entrée et une interface de qualité entre littoral et quartiers urbains ; concevoir une signalétique de territoire globale, qualitative et maîtrisée.

Cette orientation propose de mettre en scène les arrivées sur le Grand Site et d'en offrir une image qualitative dès son entrée. Est abordée ici la nécessité d'offrir une alternative de déplacement à la voiture individuelle depuis les « **portes d'entrée** » du **Grand Site**, et de bien informer, orienter les visiteurs pour que chacun comprenne et respecte le Grand Site. L'Opération Grand Site a pour objectif d'aider les différents acteurs du territoire à poursuivre leurs activités dans le respect des paysages et des milieux particulièrement remarquables.

3. VALORISER LE GRAND SITE

Valoriser et mieux partager la connaissance du patrimoine culturel et naturel de la presqu'île et du littoral

Le patrimoine naturel et culturel, matériel et immatériel, est au cœur du projet de Grand Site, mettant en valeur ses points d'intérêt à travers une démarche de communication et de pédagogie structurée. Elle intègre **la mise en valeur des différents sites patrimoniaux** comme le village de Giens, la Tour Fondue, les petits ports, les Pesquiers ou l'Almanarre et leur ouverture au public.

La réflexion portera aussi sur la définition d'un lieu dédié, fédérateur et communicant, voué à la connaissance et à l'information. La Maison de Site veut incarner la philosophie OGS en œuvre sur le territoire ; elle pourra assurer une médiation envers tous les publics : habitants, visiteurs, scolaires...

4. RESTAURER

Adapter les constructions, les aménagements et les activités humaines, économiques et touristiques en fonction de la sensibilité du Grand Site

Construire et aménager le Grand Site n'est pas une chose anodine. Pour permettre de **s'inscrire en douceur dans le territoire en respectant « l'esprit des lieux »**, cette orientation propose de guider les différents acteurs dans leurs démarches, en promouvant les spécificités de l'urbanisme littoral, en favorisant le dynamisme des centres de vie et en accompagnant les structures touristiques vers le développement durable et la prise en compte du paysage.

5. PRÉSERVER

Mettre en œuvre des dispositions de gestion favorables à la biodiversité et aux paysages

Si la richesse écologique du territoire n'est plus à démontrer, il est néanmoins nécessaire de poursuivre les efforts de valorisation et de bonne gestion des différents milieux, qu'il s'agisse des problématiques liées à l'**érosion de la biodiversité**, au **risque de submersion ou d'incendie**, ou aux **pratiques agricoles et piscicoles**. Cette orientation a donc pour but de développer des outils de restauration, de valorisation et de gestion des différents espaces et milieux naturels, terrestres ou marins.

6 . MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE

Assurer le fonctionnement, la coordination, l'animation et le suivi du Grand Site

Pour concrétiser l'Opération Grand Site, le projet appelle une méthodologie participative de mise en œuvre, de suivi et d'animation sur le long terme. Cette orientation aborde donc l'ensemble des questions de **gouvernance entre les acteurs publics et privés** du projet comme les outils prospectifs nécessaires à la bonne réalisation et pérennisation de la démarche Grand Site.

Orientation 1: Se déplacer sur le territoire du Grand Site

Rééquilibrer les déplacements au profit des modes doux et des transports en commun et maîtriser leur impact

Les études menées sur les déplacements dans le cadre de l'étude de faisabilité OGS (2006-2011) et l'étude de définition OGS (2012) avaient pour vocation d'analyser des problématiques ponctuelles du Grand Site, sans prétendre apporter une réponse globale au fonctionnement du territoire. Elles ont pu toutefois mettre en évidence que la maîtrise de la présence automobile sur la presqu'île de Giens (en haute saison notamment) était la priorité du projet OGS.

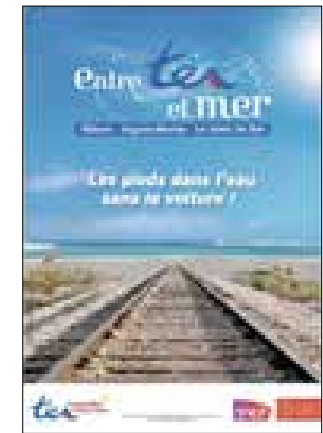
La morphologie très particulière, « en impasse », de ce territoire d'exception nécessite une réorganisation active des flux de transit et d'accueil ; le territoire vient encore aujourd'hui trop à « subir » la fréquentation sans pouvoir en tirer tous les bénéfices et prendre en compte les capacités d'accueil des lieux. La forme complexe de la presqu'île de Giens, « presque une île » « à bout de bras » de deux cordons sableux particulièrement fragiles, vient compliquer la gestion de la densité des trafics et les difficultés de stationnement.

La réussite de l'OGS et la promesse d'un développement durable pour la presqu'île de Giens et le littoral hyérois seront donc tributaires de la définition d'une nouvelle mobilité, urbaine et touristique, au service de la protection des milieux, du bon fonctionnement économique et du développement harmonieux du futur Grand Site. L'OGS a pour ambition une « révolution quantitative et qualitative » de la mobilité sur ce territoire fortement urbanisé et contraint.

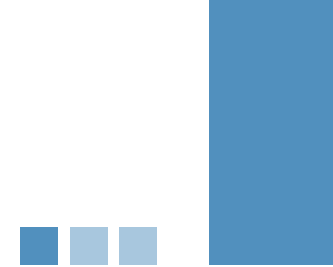
Place aux transports collectifs et non polluants sur le Grand Site

Cette mobilité nouvelle présage d'une réorganisation radicale des déplacements. Elle doit faire appel auprès de tous les acteurs sur le territoire à de nouvelles pratiques de déplacements volontairement plus vertueuses. Cette exigence répond à l'intérêt général, à l'amélioration du cadre de vie comme au respect des exigences environnementales nationales ou européennes.

Ambition et innovation prévalent dans la mise en œuvre de cette action, c'est ainsi que le projet répondra à la philosophie des Grands Sites de France que les acteurs locaux ont retenu pour le développement de ce littoral exceptionnel. De nouveaux services sont à imaginer : efficaces, flexibles, agréables et s'ajustant aux besoins. Ils devront offrir une alternative à l'automobile individuelle pour les déplacements de proximité ou la visite du site. S'ils sont judicieusement définis, ces nouveaux services pourront même faire préférer ces nouveaux usages aux visiteurs et habitants.



Exemple de transports en commun alternatifs à la voiture pour desservir les plages



Nécessité d'études complémentaires

Transports non polluants, nouveaux modes de transports collectifs (lignes régulières ou services à la demande, services de taxis-collectifs ?...), mesures incitatives en faveur du transport public (recours aux nouvelles technologies de l'information, billetterie attractive et intégrée...) deux-roues, mode piéton : toutes les mesures doivent être potentiellement étudiées. L'efficacité, le confort, la fiabilité et le plaisir offerts à l'utilisateur contribueront à l'attractivité et la réussite du dispositif de mobilité du Grand Site.

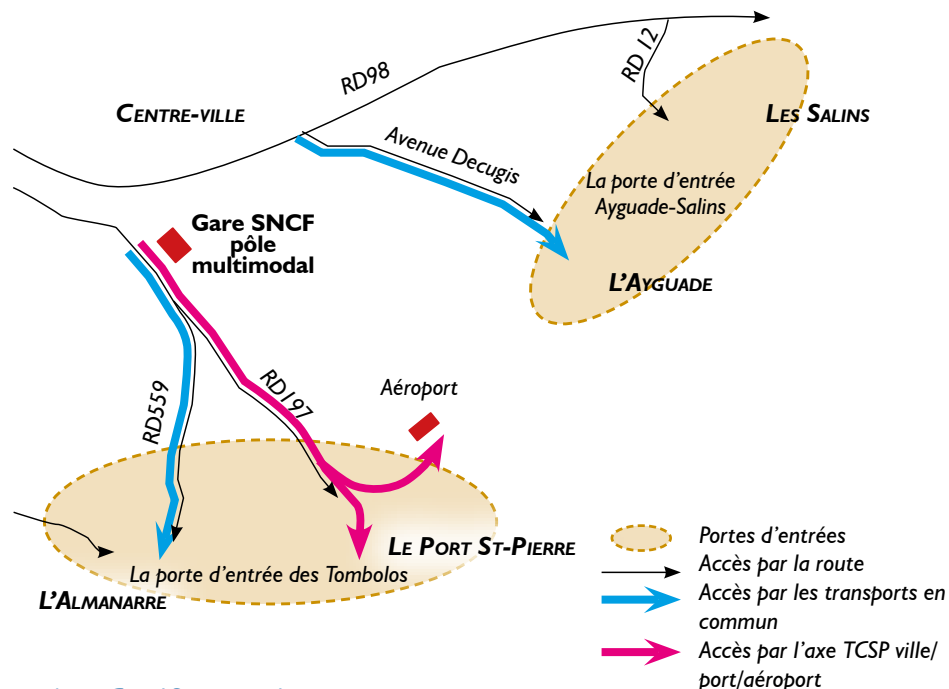
L'OGS érige ainsi dans cette orientation majeure pour l'avenir du site un concept simple novateur et fondateur : offrir à tout moment (et surtout en saison critique) un dispositif alternatif, efficace et attractif permettant l'accès et la circulation sur le Grand Site.

Les études de l'OGS ont mis en évidence la nécessité d'approfondir la connaissance des déplacements des pratiques et des usages sur le site. Les acteurs du projet devront promouvoir dès le lancement de la phase opérationnelle de l'OGS les études fondatrices d'une nouvelle mobilité sur le Grand Site, vecteur d'une image et d'un fonctionnement nouveaux pour ce territoire.

L'Opération Grand Site cherchera à mieux connaître les pratiques et usages du territoire en termes de déplacements. Il s'agit d'apporter une solution au déficit de connaissance signalé lors de l'élaboration du projet et de répondre, anticiper les besoins locaux, définir les types de services et d'équipements nécessaires aujourd'hui et pour l'avenir. La mobilité durable du Grand Site demeure intimement liée à son rapport à la ville centre et au reste de l'agglomération ; l'enjeu dépasse donc le seul périmètre de l'Opération et fera appel à ce titre à l'ensemble des acteurs de la gouvernance.

Ces études préalables seront à la fois des outils de connaissance, de définition de la mobilité durable et du suivi du futur projet local (enquête ménages, comptages, enquêtes O/D, modélisations, réflexion sur les types de matériels roulants ou navigants, diversification des offres, modularité de l'offre haute saison/basse saison, promotion de services innovants pour la population et les visiteurs, prise en compte de la problématique marchandises du territoire et des îles, comptages de circulation, du trafic marchandises et du stationnement...).

L'objectif visé est de disposer d'un outil valable et pertinent capable d'aider à la construction d'un véritable projet de déplacements pour le long terme dans le périmètre du Grand Site ; un observatoire des déplacements devra donc accompagner le développement du projet.



Les accès au Grand Site, priorité aux transports en commun



La maîtrise du stationnement et de l'espace public du Grand Site : clef du projet

Les études de mobilité et de déplacements en phase opérationnelle OGS auront pour but d'user au mieux du puissant levier d'action que représente une politique durable de stationnement sur la maîtrise des flux automobiles. Cette politique, corollaire des questions de transports et mobilité, s'avère décisive dans la mise en œuvre du projet OGS ; elle veut offrir de nouvelles fonctionnalités, de nouveaux espaces publics et une nouvelle esthétique du paysage du Grand Site de la presqu'île de Giens.

L'étude de faisabilité OGS mettait en évidence la place laissée à la voiture sur la presqu'île de Giens et la disponibilité d'espaces de stationnement automobile en dehors du site classé :

- 2500 places de stationnement existantes entre l'aéroport, la gare et le port Saint-Pierre
- 1230 places de stationnement dans les parkings relais de l'Espace 3000 et d'Arromanches (hors parking enherbé d'Olbia)
- 1700 places de stationnement à la Tour Fondue
- 550 places de stationnement aux Salins (plage et port Pothuau, plage du Pentagone)

Auxquelles s'ajoutent :

- les stationnements gratuits en poches le long des plages, à L'Almanarre et à Olbia, ainsi qu'à la Capte
- le stationnement le long des routes et des rues de la Capte.
- les stationnements privés de Magic World et de l'Hippodrome

Il s'agit d'utiliser ce potentiel pour mettre fin à l'engorgement de véhicules et aux dysfonctionnements du stationnement et lancer la reconquête du site. Un stationnement respectueux sur le territoire du Grand Site implique de réguler, d'organiser voire mutualiser les ressources actuelles. Dans plusieurs buts :

- réduire « à la source » le besoin de stationnement automobile par le développement d'une offre alternative suffisante de transports collectifs et modes doux.
- gérer l'espace aujourd'hui réservé au stationnement pour développer de nouveaux espaces urbains et une nouvelle qualité de vie sur le Grand Site
- mutualiser des parkings existants situés en amont le long des voies d'accès au

Grand Site, en créer éventuellement d'autres afin de ne pas concentrer non plus de surfaces trop importantes de stationnements aux portes de la presqu'île

- améliorer la qualité des paysages et le confort des usages.

L'objectif est de pouvoir dégager sur le littoral, espace aujourd'hui rare et disputé de nouveaux espaces publics, espaces à la circulation apaisée à même de requalifier les lieux, proposer de nouveaux services et commerces, vecteurs de développement local. Le « rapport au site » en sera profondément modifié. Le visiteur y retrouvera une qualité insoupçonnée, un attrait essentiel à son séjour ; l'habitant une qualité de vie renouvelée.



Exemple de stationnement maîtrisé, aménagé avec soin

Les modes doux pour vivre autrement la presqu'île

Le vélo

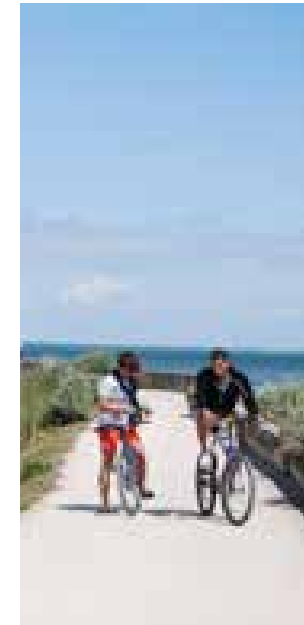
Dans le cadre du projet OGS, le report modal représente un axe fort de l'action en faveur des mobilités. Les mesures en faveur du partage de la voirie (Code de la Rue, zones 20 et 30...) le développement de nouveaux équipements en faveur du cycliste doivent initier un nouvel usage et promouvoir une « **culture vélo** » sur le territoire. L'altimétrie et le climat s'avèrent en effet particulièrement favorables au cycliste et en lui donnant une véritable place, ce moyen de déplacement peut devenir un réflexe et représenter à terme un idéal de mobilité et de découverte de la presqu'île et le littoral.

Les itinéraires cyclables de proximité en site propre seront développés autant que nécessaire. Deux itinéraires, emblématiques du Grand Site, sont proposés dans le projet dans la mesure où leur réalisation est déjà partiellement réalisée :

- La boucle des Pesquiers : la création d'un tour du salin des Pesquiers en vélo permettant la découverte des deux tombolos en lien direct avec les quartiers habités
- La piste cyclable de la Rade : la création d'une piste cyclable littorale continue (un projet local ancien, réalisé par tronçons). L'OGS préconise de l'achever en site propre du Port Saint-Pierre jusqu'à La Londe-les-Maures, en lien avec le centre ville d'Hyères.



Fléchage d'itinéraires privilégiés



Piste cyclable sur l'île de Ré



Visites et randonnées à vélo dans les sites naturels



La marche à pied

Qu'ils soient affectés aux sports et loisirs, à la découverte du patrimoine de la presqu'île ou aux besoins quotidiens des habitants, **les déplacements pédestres** peuvent grâce à l'Opération Grand Site retrouver leur place **au cœur de la chaîne de déplacements**. Là aussi, la qualité des paysages et la (quasi-) absence de déclivité s'avèrent particulièrement propices au développement auprès du public le plus large de cette activité.

Sur le Grand Site, un vaste réseau de cheminements pédestres est préconisé avec pour principe la continuité et l'interconnexion systématiques entre sentiers, chemins, trottoirs des voies publiques. Le piéton doit ainsi pouvoir bénéficier d'un maillage fin des circulations pédestres lui assurant d'emprunter, à tout moment et en tout lieu, un cheminement possible, continu et confortable, vers n'importe quel site de la presqu'île et du littoral.

La continuité des itinéraires (balisés) constitue en effet une garantie d'efficacité du futur dispositif. Ainsi, cette trame de voies douces couvrant tout le territoire permettra non seulement d'assurer une découverte de qualité et redonner une perméabilité face à une privatisation grandissante.

Sur cette action en faveur de la « mobilité pédestre », sont à étudier dans le cadre du projet :

- La restauration de continuité de chemins entre le Nord et le Sud de Giens au travers des quartiers habités ;
- La continuité du cheminement au travers des vieux salins depuis les pentes de La Londe jusqu'au littoral avec traversée sécurisée de la route nationale ;
- La préservation et la requalification des accès à la mer

- La création de chemin le long des fleuves côtiers facilitant l'accès à la plage depuis le centre ville ;
- La création d'un axe piéton entre l'aéroport et le Port Saint-Pierre que la proximité permet d'envisager.

Certains cheminements historiques du territoire -aujourd'hui « interrompus »- devront retrouver leur fonctionnalité. Deux itinéraires piétons à reconquérir dans la démarche OGS sont déjà identifiés :

- Le sentier du littoral
- Le chemin des crêtes à Giens



Les sentiers pédestres de Giens



Le sentier du littoral

La voie maritime, une opportunité majeure pour un Grand Site ouvert sur la mer

L'espace de circulation sur la presqu'île étant compté, le projet cherche à mettre à profit le plan d'eau de la rade d'Hyères et du golfe de Giens dans l'idée d'offrir une plus grande diversité des types de mobilité sur le territoire. Aujourd'hui, seul le transport vers les îles est possible en bateau depuis la Tour Fondue vers Porquerolles ; depuis le port Saint-Pierre vers les îles de Port-Cros et du Levant. La presqu'île est utilisée comme lieu de transit pour aller vers les îles ; il est nécessaire de mener une étude globale pour que la presqu'île de Giens ne subisse pas un impact trop fort de ces déplacements en haute saison.

Le PDU de Toulon Provence Méditerranée (2006) proposait déjà de développer les départs vers les îles depuis d'autres ports d'Hyères répartis sur le trait de côte : des sites portuaires au fort potentiel en mesure de rééquilibrer ces flux. Cette réflexion doit se concrétiser dans le cadre de l'Opération Grand Site.

L'objectif est de lancer une réflexion sur le développement et la diversification des transports maritimes, tant pour le transport des personnes que pour le transport des marchandises, en prenant en compte la faisabilité économique, la faisabilité technique, la variabilité de l'affluence touristique en fonction des saisons, les difficultés climatiques, les éventuels conflits d'usage sur le plan d'eau :

- Réflexion sur la possibilité de réorganiser le transit des personnes vers Porquerolles depuis un autre port pendant la haute saison touristique
- Réflexion sur les possibilités techniques et économiques d'un cabotage sur le littoral
- Réflexion sur l'approvisionnement fret des îles dans des conditions plus respectueuses de l'environnement
- Réflexion sur le type de matériel devant assurer les dessertes dans le respect de l'environnement



La fréquentation intense des îles, au départ de la Tour Fondue



Transport de marchandises au départ de la Tour Fondue

Orientation 2 : Accueillir

Créer les portes d'entrées OGS et une interface de qualité entre littoral et quartiers urbains ; concevoir une signalétique de territoire globale, qualitative et maîtrisée.

Les portes d'entrées

La réflexion pour un meilleur accueil sur le Grand Site passe par le développement de « portes d'entrées ». En termes d'image, ils permettent de marquer l'entrée dans un espace littoral différent ; en termes d'usages, ils permettent, en complément d'autres pôles multimodaux, le stationnement des voitures des visiteurs en amont de la presqu'île et du littoral, notamment à la belle saison, et l'accès au littoral par d'autres modes de déplacements. Ils permettent également l'information et le guidage des touristes.

Ces portes d'entrées concernent notamment le triangle du Palyvestre (stratégique car il distribue les fréquentations vers le port Saint-Pierre, vers la presqu'île et vers le littoral des vieux salins) mais ils concernent plus globalement les arrivées des routes sur le littoral hyérois (à savoir les accès à l'Ayguade, aux Salins d'Hyères et à l'Almanarre).

Ils accueilleront les équipements nécessaires à l'orientation I « Pour mieux se déplacer sur le Grand Site ». Leur phase de définition sera parallèle et complémentaire des études de déplacements et mobilité. Il y aura avantage à bénéficier de l'expérience de solutions éprouvées ailleurs tout en veillant à leur adaptation à la configuration

particulière des lieux. Ainsi, dans le cadre des futures études de la phase opérationnelle OGS, la définition des « portes d'entrées » devra préciser :

- la capacité des parkings et la signature paysagère des espaces
- les modalités pratiques de la « rupture de charge » et la mise en œuvre de l'intermodalité avec un réseau local de transports urbains
- le développement des nouveaux services alternatifs à l'usage de la voiture individuelle
- les connexions au réseau de chemins pédestres vers les centres de vie et les espaces de nature
- les connexions au réseau cyclable et services de location de vélo pour découvrir le site de façon indépendante
- les fonctions d'information à assurer sur place (informations pratiques ou touristique, information dynamique sur la disponibilité de places de stationnement sur la presqu'île...)
- la connexion de ces seuils avec d'autres équipements, usages ou fonctions (manifestations culturelles ou commerciales, activités ludiques, Maison du Grand Site, point d'information touristique...)

La porte d'entrée Ayguade-Salins

- Une porte d'entrée qui gère l'interface entre la plaine agricole et le cordon littoral,
- Une porte d'entrée qui maintient les continuités écologiques et paysagères des cours d'eau,
- Une porte d'entrée qui doit gérer l'accueil des visiteurs du littoral,
- Une porte d'entrée qui accueille des activités économiques
- Une porte d'entrée qui pérennise des espaces naturels
- Une porte d'entrée qui organise l'interface paysagère entre la plaine horticole (espace productif) et les vieux salins d'Hyères (site classé).

La porte d'entrée des Tombolos

- Une porte d'entrée qui fait la liaison entre les deux tombolos,
- Une porte d'entrée qui relie le site d'Olbia et le Port Saint-Pierre, (l'ancien et le nouveau port)
- Une porte d'entrée qui doit gérer l'accueil des visiteurs de la presqu'île de Giens
- Une porte d'entrée qui accueille des fonctions de loisirs
- Une porte d'entrée qui accueille des activités économiques
- Une porte d'entrée qui gère l'écoulement et l'épuration des eaux de la plaine
- Une porte d'entrée qui organise l'interface paysagère entre la plaine horticole (espace productif) et le salin des Pesquiers (site classé).

Une signalétique propre au Grand Site

Afin de mieux orienter les visiteurs dans le Grand Site, il est nécessaire de développer une signalétique sur l'ensemble du territoire. Cette signalétique, propre au Grand Site de la presqu'île de Giens, se différenciera volontairement de la signalétique routière, participant au caractère identitaire du site.

Il s'agit non seulement de guider le visiteur, mais également d'utiliser les supports signalétiques comme outil de communication en fournissant des informations propres au site.

Cette démarche est complétée par une réflexion sur la signalétique commerciale et publicitaire afin d'offrir au territoire une image de dynamisme économique et touristique renouvelée (en complément du règlement local publicitaire).

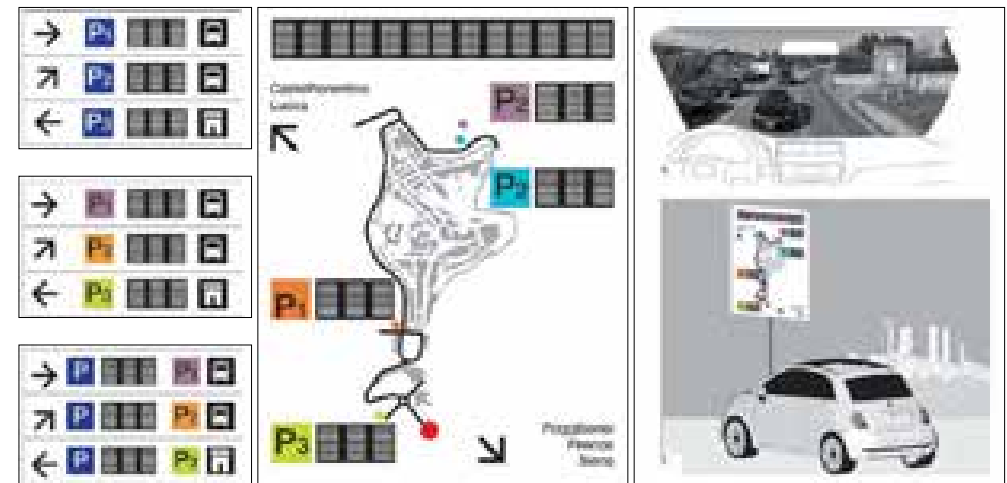
Organisée avec l'ensemble des acteurs locaux, cette démarche permettra aux visiteurs comme aux résidents de prendre conscience de la richesse des sites naturels et culturels ainsi que des activités qu'on peut y pratiquer. Elle offrira une hiérarchie de niveaux de découverte du territoire et de ses activités.

Cohérente et homogène, cette signalétique profitera de tous les moyens informatiques et multimédia pour donner des informations en temps réel, notamment dans la mise en place d'un décompte automatique de places disponibles dans les parcs de stationnements ou pour des informations sur les horaires et les lieux de départ des bateaux pour les îles.

Les visiteurs non résidents seront invités à stationner en dehors de la ville, comme le font déjà beaucoup de villes touristiques de Toscane.

Les mêmes supports seront à même d'avertir les visiteurs non résidents qui ne travaillent pas sur le Grand Site des jours et horaires d'ouverture ou de fermeture de l'accès à la presqu'île. Ainsi, grâce à ces panneaux incitatifs, selon les saisons et les heures de la journée, l'accès à la presqu'île est réglementé en vue de diminuer la circulation trop dense de la route de La Capte.

Dans les sites les plus naturels, la signalétique se fera le plus discrète possible, concentrant les points d'information sur les lieux d'accueil.



Système de signalétique Plan général de situation des parkings Mise en situation
San Gimignano : panneaux numériques indiquant le décompte automatique des places de stationnement disponibles dans les différents parkings autour de la ville.



Exemples de dispositifs signalétiques adaptés à différents contextes : en milieu urbain dans le centre d'Arles dans un espace de nature en forêt de Chambord, et en bord de mer sur l'esplanade Bonaparte à Saint-Raphaël.

Orientation 3 : Valoriser

Valoriser et mieux partager la connaissance du patrimoine culturel et naturel de la presqu'île et du littoral

Valoriser les paysages et les points d'intérêt du Grand Site

La valeur du paysage est une des composantes essentielles du projet Grand Site. Il s'agit aussi de la rendre perceptible au public.

Ce territoire littoral est caractérisé par le double tombolo : une rareté géologique plane, affleurant au niveau de la mer, pas toujours facile à percevoir sur le terrain. Cette magie du lieu peut échapper au visiteur et les sites en hauteur sont à valoriser pour faciliter la perception de l'originalité de cet ensemble géomorphologique unique. L'OGS développera la mise en valeur de belvédères entourant le double tombolo afin d'offrir une meilleure perception de la valeur du lieu.



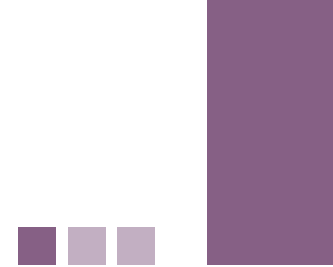
Vue depuis Costebelle



Vue depuis les hauteurs de Giens



Vue du Mont des Oiseaux



Ce besoin d'agir sur les sites panoramiques s'avère d'autant plus utile que les espaces sont confrontés comme ailleurs au phénomène de « fermeture » du paysage, pour cause de déprise agricole, d'avancée de la forêt méditerranéenne (pin d'Alep) voire de privatisation des espaces bâtis sous forme de lotissements résidentiels fermés. Les sites belvédères seront étudiés pour leur intérêt, analysés afin de définir les travaux d'amélioration, d'accessibilité nécessaires. Les éléments de lecture du paysage observé pourront être précisés sur place au visiteur.

L'OGS veillera à diversifier l'offre actuelle du site, et développer l'intérêt d'autres sites patrimoniaux ou sites naturels secondaires afin d'élargir toujours plus la connaissance des richesses de la presqu'île. A titre d'exemple :

- le sanctuaire d'Aristée
- les épaves du golfe de Giens et de la rade d'Hyères
- les vestiges archéologiques de la Tour Fondue

Ces éléments sont indissociables de l'histoire du Grand Site et méritent d'être portés à la connaissance du public dans le cadre d'une mise en réseau.

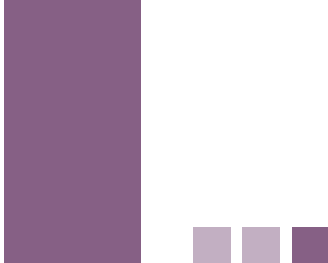


Vue de Giens vers Porquerolles

Projet Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères - Février 2019



Vue de Giens vers le salin des Pesquiers et Hyères



Les sites culturels et naturels

La valeur patrimoniale de la presqu'île et du littoral tient à la combinaison d'un patrimoine naturel et d'un patrimoine culturel où l'Homme a su au fil des temps et des techniques utiliser les ressources naturelles pour ses besoins personnels : les salins, la gestion forestière, les pâturages et l'agriculture, la pêche,...

Il en résulte des sites bâtis et des sites naturels de grandes valeurs répartis sur l'ensemble du territoire terrestre ou marin. Le projet cherche à redonner une place prépondérante à ce patrimoine afin que visiteurs comme arbanais connaissent mieux ce territoire et son Histoire (naturelle et humaine).

Plusieurs lieux patrimoniaux font déjà l'objet d'une mise en valeur ou d'une reconnaissance :

- création d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine dans le centre ville d'Hyères
- création d'un musée et valorisation du site archéologique d'Olbia, associé au sanctuaire d'Aristée
- création d'une petite unité de production de sel avec un pôle muséographique sur le salin des Pesquiers
- valorisation et ouverture au public du fort du Pradeau à la Tour Fondue, avec implantation d'une maison du Parc (PNPC)
- bateaux patrimoniaux classés BIP (Bateau d'Intérêt Patrimonial) par la Fondation du Patrimoine maritime et fluvial
- épaves et archéologie sous-marine (en liaison avec le site d'Olbia)
- développement de l'Espace Nature, des terrains de la Marine et du bâtiment de la Remise aux Vieux Salins,
- petits ports d'intérêt patrimonial (havre de la Madrague et port-abri du Niel) qui ont remporté le 1er prix du concours international de l'association Mémoires des ports d'Europe en 2012
- mise en valeur du hameau des Pesquiers
- création d'un chantier naval patrimonial.

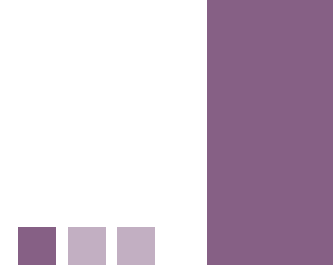
Une des premières actions du projet de Grand Site vise à coordonner l'ensemble de ces mises en valeur pour qu'elles forment un réseau cohérent et complémentaire.

À partir de ces sites, une sensibilisation du patrimoine auprès des publics est nécessaire. Les enfants accompagnés de leur professeur sont particulièrement visés avec des animations spécifiques leur permettant de connaître leur territoire.

Des itinéraires de découverte peuvent servir de support à cette sensibilisation notamment par la création de sentiers pédagogiques illustrant des thèmes aussi variés que la géologie, la botanique, l'ornithologie, les paysages, le patrimoine architectural et l'Histoire.



Bateau d'Intérêt Patrimonial (BIP)



Les sites patrimoniaux

La presqu'île de Giens compte un patrimoine architectural et urbain remarquable, témoin de l'histoire des lieux, des hommes et de leurs activités. Ces sites patrimoniaux sont aujourd'hui peu mis en valeur. La vétusté de certains bâtiments nécessite parfois des restaurations urgentes. L'image et le fonctionnement des espaces publics n'incitent pas à profiter de ces lieux.

Pour redonner ses lettres de noblesse à ce patrimoine, des opérations de restauration et d'amélioration du bâti sont nécessaires, ainsi que des aménagements qualitatifs pour les espaces publics. Des aménagements intégrés et respectueux du site (matériaux, couleurs, mobiliers urbain...), permettront de révéler le caractère des lieux.

Cinq sites patrimoniaux majeurs de la presqu'île sont concernés par cette revalorisation :

- Le village de Giens,
- Le havre de la Madrague,
- Le port-abri du Niel
- Le site de la Tour Fondue
- Le hameau des Pesquiers

Ces cinq sites majeurs de la presqu'île doivent devenir les espaces publics phares. Lieux de rencontre et de vie, ils concentrent les commerces et les manifestations culturelles et offrent des espaces potentiellement spacieux et confortables pour les piétons (réaménagement des espaces publics).



Le village de Giens en 1889



Le village de Giens en 2012

Orientation 4 : Restaurer

Adapter les constructions et les aménagements et promouvoir les activités humaines, économiques et touristiques en fonction de la sensibilité du Grand Site

Encourager la qualité architecturale et paysagère du Grand Site

La douceur sur la presqu'île et le littoral est reconquise dans son image, par la reconnaissance d'un urbanisme spécifique à ce littoral, celui d'un **urbanisme végétal**, où la perméabilité des sols et la présence végétale sont fondamentales.

Cette forte présence végétale, tant dans l'espace privé que dans l'espace public, est intimement liée à la composition des quartiers habités du littoral, elle lui est totalement indissociable, comme c'est le cas dans les cités-jardins.

(référence : *L'urbanisme végétal de Caroline Stéfulesco*, ed : IDF 1993)

Maintenir cette spécificité nécessite de mettre en place une charte architecturale et paysagère des quartiers habités de la presqu'île et du littoral, respectant l'esprit des lieux et mettant en application les principes du développement durable.

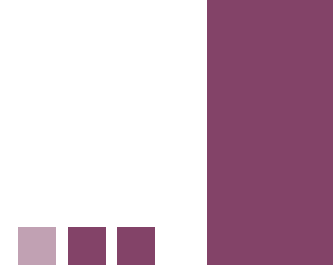
Ce document de connaissance cherche à définir les grands principes de l'urbanisme végétal, portant aussi bien sur l'espace public et sur les parcelles privées. Il vise à mieux connaître la grande richesse du domaine végétal et à favoriser un choix réfléchi qui tienne compte de la dimension sensible et temporelle des espèces végétales et de leurs

combinaisons avec le bâti. Au-delà de cette connaissance, il suggère les conduites à tenir pour que ces ensembles urbains à composante végétale fonctionnent et s'épanouissent dans les meilleures conditions. Il s'accompagnera de :

- préconisations sur les compositions végétales en suggérant les façons dont on peut en maîtriser les effets (gestion) ;
- une typologie des éléments caractéristiques de ces quartiers, inventoriant le vocabulaire des aménagements urbains sous des termes clairs ;
- dispositions qualitatives sur le bâti et sur les clôtures avec une préférence pour les haies végétales ou les matériaux comme le bois ou le grillage simple ;
- de guides de sensibilisation pour les résidents (clôtures, habitat, jardins, palette végétale) ;
- mise en œuvre d'opérations à caractère exemplaire pour les bâtiments et les espaces publics.



Exemples qualitatifs d'urbanisme végétal.



Les centres de vie

Prendre en compte la fragilité du Grand Site et sa spécificité urbaine, c'est aussi développer la qualité dans les espaces publics. Les réaménagements des centres urbains sont des éléments essentiels dans la redynamisation des commerces et des activités liés aux lieux de vie. Les terrasses de café, les larges trottoirs, les places ombragées, la réduction de la place de la voiture contribuent à ce retour de vitalité urbaine. Pour autant, le particularisme de ces centres urbains tient au fait qu'ils se situent sur la presqu'île et sur le littoral, et il doit être pris en compte dans les nouveaux aménagements, pour ne pas y « plaquer » une image standardisée et banale. Les projets de réaménagements de ces centres doivent donc répondre à une charte de qualité tenant compte du caractère identitaire des lieux.



La Capte

Projet Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères - Février 2019

Quatre centres majeurs méritent d'être réaménagés pour créer des centres de vie partagés où le piéton, les cyclistes et les automobilistes se respectent et s'entendent :

- réaménagement qualitatif avec priorité aux piétons dans les centres du port Saint-Pierre, de l'Ayguade et des Salins d'Hyères ;
- requalification des espaces publics au carrefour de la Capte, devant l'entrée des Pesquiers



Le Port Saint-Pierre



Le tourisme durable

Un des enjeux de l'Opération Grand Site consiste à favoriser un projet de développement économique durable au bénéfice du développement et des acteurs locaux. L'objectif majeur est d'assurer un développement de l'action économique et touristique par une découverte variée et de qualité toute l'année, répartie sur l'ensemble du territoire et visant à étendre la saison touristique.

Aussi, le projet s'attache à améliorer la qualité des structures d'accueil des touristes et visiteurs, tant dans les hébergements, les commerces que dans les activités sportives ou de loisirs. L'objectif étant de favoriser l'amélioration et la lisibilité des prestations touristiques via des démarches de qualité, de mise en réseau et de valorisation commune.

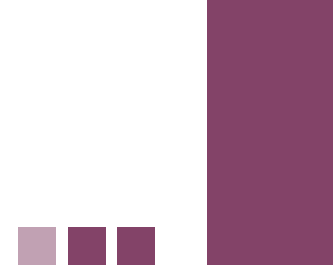
Au travers d'une charte de qualité, il propose :

- De mettre en adéquation l'offre d'hébergement touristique, les commerces et les activités, avec leur environnement naturel, en répondant à des objectifs de développement durable,
- De définir un cahier des charges précis sur les structures d'accueil touristique « légères », quant à leur densité, leur transversalité, la qualité de leurs clôtures, le choix des matériaux, le traitement de l'assainissement

La mise en place d'une charte de qualité pour les structures d'accueil touristique doit s'accompagner d'une réflexion globale sur les aménagements liés à des activités de pleine nature sportives ou ludiques. Une stratégie sur l'aménagement raisonné des plages doit être définie dans le cadre du projet OGS afin de respecter l'esprit des lieux et de ne pas « plaquer » d'image standardisée sur ces espaces de nature.



Les professionnels du tourisme, acteurs et partenaires de la valorisation du Grand Site.



La renommée de la plage de l'Almanarre pour le kite surfing et le fun board est internationale. Cette spécificité en fait un lieu unique sur la Côte d'Azur attirant de nombreux amateurs tout au long de l'année et de grandes manifestations une ou deux fois par an ; cette activité sportive de haut niveau a permis de développer des centres de formations, des écoles, des commerces (vendeurs ou loueurs de matériels). Le projet de l'OGS doit tenir compte de cette activité identitaire du territoire. Aussi une démarche auprès et avec les organisations sportives autour d'un schéma directeur des activités est-elle nécessaire pour rendre compatibles la revalorisation des espaces naturels et le mode de fonctionnement des acteurs économiques ou sportifs (accessibilité des plages, transport du matériel, poste de secours, accueil et organisation des grandes manifestations sur le littoral...)



Régate dans la rade d'Hyères

Projet Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères - Février 2019



Manifestation de Kite surf à Hyères

Orientation 5 : Préserver

Mettre en œuvre des dispositions de gestion favorables à la biodiversité et aux paysages

Les espaces de nature : diversités et continuités

Le Conservatoire du littoral est aujourd'hui propriétaire de très grands espaces naturels sur la presqu'île et le littoral : les vieux Salins, le salin des Pesquiers, la réserve biologique des Estagnets, la pinède de la Capte et la pointe des Chevaliers. Leur gestion (conduite par la commune, TPM ou par le PNPC), vise à renforcer la biodiversité de chacun des sites et leur spécificité les uns par rapport aux autres. Ils s'intègrent à une gestion plus large et plus globale, à l'échelle de l'arc méditerranéen.

Autour de ces grands espaces reconnus, des lieux plus confidentiels ou sous forte pression anthropique méritent d'être reconnus et pris en compte dans la recherche d'une plus large biodiversité :

- les zones humides au Palyvestre et au Pousset ;
- les berges naturelles plantées des cours d'eau côtiers pour leur valeur paysagère et leur valeur de continuité écologique ;
- les plages et les dunes ;
- les fonds marins ;
- les pinèdes littorales ;
- les espaces ouverts dans les massifs forestiers.

Quelques soient leur surface et leur statut (protégés ou non), ces espaces naturels font partie d'un écosystème dont les continuités sont à étudier et à préserver. Face à certains usages et à leur empreinte écologique (mouillage non maîtrisé, urbanisation, piétinement, feux de forêt, pollution diverse...), la faculté des espaces à se régénérer est parfois insuffisante pour rétablir l'équilibre des milieux.

Il est donc nécessaire de les encadrer ou de les accompagner pour une meilleure prise en compte des milieux et de leurs ressources.

Les espaces naturels privés, comme ceux de l'hôpital Renée Sabran, font également partie de la trame écologique, aussi est-il important de sensibiliser les propriétaires ou les gestionnaires à la spécificité de la flore et de la faune méditerranéennes ainsi qu'à la gestion raisonnée de leurs espaces naturels, plus particulièrement la pinède et la chênaie, dans leur régénération naturelle.



Marais du Pousset



Pointe occidentale de Giens

Le trait de côte : un territoire naturellement fragile

La presqu'île de Giens et les territoires associés sont naturellement fragiles car situés à la frontière de l'eau et de la terre. Ce sont des espaces en perpétuel mouvement au gré des variations du niveau marin dont les causes sont multiples et des épisodes climatiques qui peuvent être dévastateurs. Ce sont des territoires de risques naturels.

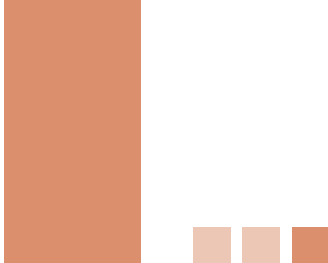
Cette fragilité naturelle est amplifiée par des causes humaines et climatiques, le territoire ayant été bouleversé, modelé et modifié depuis des siècles avec des conséquences multiples sur tous les segments environnementaux (durcissement du trait de côte, modification des flux sédimentaires, modifications de la courantologie, inondations, impact sur les fonds marins, atteinte à la biodiversité, changement climatique...).

Enfin, les pratiques d'aménagement et de gestion des espaces peuvent également accroître cette fragilité notamment par l'introduction d'espèces invasives tant dans le domaine public que dans les espaces privés ; les pratiques de gestion sont également sources d'éventuels dysfonctionnements environnementaux (remontée du biseau salé par les prélèvements excédentaires d'eau douce, gestion des déchets, des produits de curages des ports et pollution, gestion des eaux usées et rejets des eaux pluviales en mer...).

La connaissance et la maîtrise des risques et leur impact sur le trait de côte sont un préalable aux actions à définir et à mener notamment en regard de la préservation du monument en péril qu'est le double tombolo (laisser faire, recul stratégique avec ou sans reconstitution d'une arrière dune). Des pratiques de gestion globale du territoire, concernant toutes les thématiques ayant un impact environnemental et tous les acteurs, sont également à mettre en avant.



Le tombolo ouest, attaqué chaque hiver par la mer, subit des dommages importants.



Une agriculture en sursis qui témoigne d'une activité autrefois dominante

Les pentes du Pradeau possèdent les dernières terres agricoles de la presqu'île de Giens : les parcelles de vignes, d'olivettes, de cannes de provence ou de maraîchage s'immiscent aujourd'hui entre les jardins des villas situées en bord de mer. N'occupant plus que quelques ares, ces exploitations agricoles sont à présent en sursis face à la pression foncière qui s'exerce sur ces terres si proches de la mer.

Ce sont pourtant les témoins d'une activité autrefois dominante - sans remonter au 19^e siècle, en 1960 Giens comptait de nombreuses terres agricoles. Elles témoignent aussi d'une composition paysagère, faite de terrasses soutenues par des murets de pierres sèches, cloisonnées de haies de cannes contre les vents marins. Autant de traces qui parlent de cette faculté qu'ont les hommes de façonner les paysages pour leur activité.

Autant de traces qu'il serait dommage de perdre totalement, d'autant qu'une activité agricole est toujours pérenne sur l'île de Porquerolles voisine. La recherche d'une association avec les agriculteurs sur la vente des produits de pays est une piste de réflexion que l'OGS doit soutenir



Poche viticole sur les pentes du Pradeau

Préserver une activité durable identitaire : la pêche artisanale.

La Méditerranée a joué un rôle majeur dans la subsistance des populations locales et le littoral OGS recèle tout au long de son trait de côte une série de ports ou ports-abris attestant la pluriactivité historique des habitants (agriculteurs) : Port Pothuau, Ayguade, La Capte, Niel, Madrague.

Malgré un net recul, cette activité constitue aujourd'hui encore un élément culturel et structurant, allié du développement durable du territoire : circuits courts, proximité des échanges, lien social, produits frais et du terroir à l'attention des locaux, des restaurateurs, fonctions très appréciées et recherchées du touriste en séjour.

Les « petits métiers » s'opposent aux pratiques intensives de pêche et présentent l'avantage d'user de la ressource de façon équilibrée, tant dans le temps que du point de vue des espèces prélevées. Le caractère saisonnier de ces pêches s'adapte à la météo et aux espèces présentes près des côtes. La pratique s'étale sur l'ensemble de l'année et sur l'ensemble du territoire de pêche. L'activité est sentinelle du bon état écologique des milieux dans l'intérêt de sa survie et pourvoit des emplois de proximité.

La pêche artisanale garde sa raison d'être dans le projet Grand Site, appelé à valoriser l'exercice de cette activité économique dans un cadre et un environnement préservés et lui maintenir son attrait auprès des publics. A cette fin, la restauration patrimoniale des ports-abris est une action OGS forte en faveur de l'économie locale.

Il est également nécessaire de préserver un nombre de places suffisant et bien placées pour accueillir les pêcheurs professionnels. Outre les sites et le patrimoine bâti, les navires de pêche traditionnels du Var font partie intégrante du patrimoine local et doivent conserver une place et une visibilité de choix.



Un pointu au port du Niel



Carte postale ancienne montrant le travail traditionnel des pêcheurs d'Hyères.

Orientation 6 : Mettre en oeuvre

Assurer le fonctionnement technique, la coordination, l'animation et le suivi du Grand Site

Animer et suivre les projets de l'Opération Grand Site

L'OGS Presqu'île de Giens partage avec les autres Grands Sites en France la recherche de fonctionnements novateurs, permettant d'assurer un accueil de qualité dans le respect de l'esprit des lieux et de générer un impact positif sur le tissu social et économique environnant.

La Commune d'Hyères (puis la Métropole à partir de 2019), maître d'ouvrage désigné de l'opération, aura pour mission, avec le concours des services de l'Etat, d'assurer l'animation, de piloter le calendrier du projet OGS et de promouvoir sa mise en oeuvre dans l'esprit de la philosophie d'intervention des Grands Sites avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire.

La Commune veillera au bon fonctionnement des outils nécessaires, à l'évaluation des résultats (stratégie foncière, observatoire photographique des paysages, observatoire OGS, indicateurs et tableaux de bord...) et à la mesure de l'apport qualitatif du projet.

La gouvernance OGS aura pour mission la mise en oeuvre concrète des actions OGS. Elle fera appel dans le cadre de la réalisation des actions à l'assistance technique spécifique nécessaire face aux différentes disciplines en jeu et la transversalité des actions à engager. Le recours aux métiers du paysage pourra s'avérer utile à la bonne progression des travaux OGS, tant la prise en considération du paysage reste omniprésente. Dans les différentes réalisations, le maître d'ouvrage devra en effet toujours assurer la meilleure intégration paysagère possible des actions OGS.

Les acteurs OGS, dans leur champ d'action respectif, seront appelés à gérer ce projet pluridisciplinaire en gouvernance, à créer en fonction des besoins les organes de travail et de consultation nécessaires, à organiser la concertation publique, à communiquer et à diffuser au plus grand nombre les informations sur l'évolution de l'Opération Grand Site.

Les actions gagneront à être expliquées et partagées avec la participation la plus large possible de la population et des différents acteurs (professionnels, commerçants, résidents, sportifs, associations...). Il s'agit en effet tout au long de la démarche Grand Site, d'informer et associer, de mobiliser et responsabiliser face à ce projet novateur et ambitieux pour le territoire, valorisant durablement le cadre de vie des habitants et des visiteurs.

Dès la reconnaissance du projet Grand Site par le Ministre de l'Ecologie statuant sur l'avis de la Commission Supérieure des Sites, Paysages et Perspectives, le caractère opérationnel de l'OGS sera confirmé. L'OGS représente ensuite une opération au long cours œuvrant sur la base de la philosophie de Grands Sites en France définie par le ministère. En fonction des résultats, du respect des objectifs et de l'engagement des acteurs, l'Opération Grand Site pourra bénéficier à moyen terme du label Grand Site de France attribué par le ministère.





Une politique d'acquisition foncière publique

La politique d'acquisition foncière publique représente un outil essentiel pour la mise en œuvre d'un projet aussi ambitieux que l'Opération Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères.

Les collectivités locales, comme certains services de l'Etat, possèdent déjà des moyens juridiques pour acquérir des terrains nécessaires au bon développement des projets territoriaux : le Conservatoire du Littoral et ses périmètres d'intervention foncière, le Département et son acquisition d'espaces naturels sensibles (ENS), l'Etablissement Public Foncier par ses prérogatives de puissance publique, la Métropole et la commune par le biais de l'utilité publique...

Dans le cadre du projet OGS, l'acquisition foncière pourrait répondre à différentes motivations :

- aménagement d'équipements publics utiles au bon fonctionnement de l'Opération Grand Site
- préservation de l'accessibilité aux plages et continuité du sentier du littoral
- sauvegarde des continuités écologiques et hydrologiques
- solutions pratiques face aux risques sur le terrain (eaux de ruissellement, zones d'infiltration, traitement des eaux polluées, zones de crues ou de submersion...)
- préservation d'espaces naturels utiles pour le maintien de l'esprit du lieu
- reconquête d'une continuité des chemins

Développement d'un observatoire photographique du paysage

Le principe d'un observatoire photographique du paysage consiste à effectuer des prises de vue à temps régulier sur un territoire donné ; ainsi seront observés les signes qui permettent de lire les évolutions du paysage dans le temps et mieux les comprendre. Outil d'évaluation, pouvant apporter un regard objectif sur les contradictions et les ruptures du paysage, il peut permettre de mesurer l'effort accompli ou amener à prendre les mesures correctrices qui s'imposent.

Outil d'aménagement et de communication, il peut constituer un dispositif pédagogique important pour infléchir les comportements des acteurs et de la population.



L'avenir souhaité de la presqu'île et du littoral de la rade

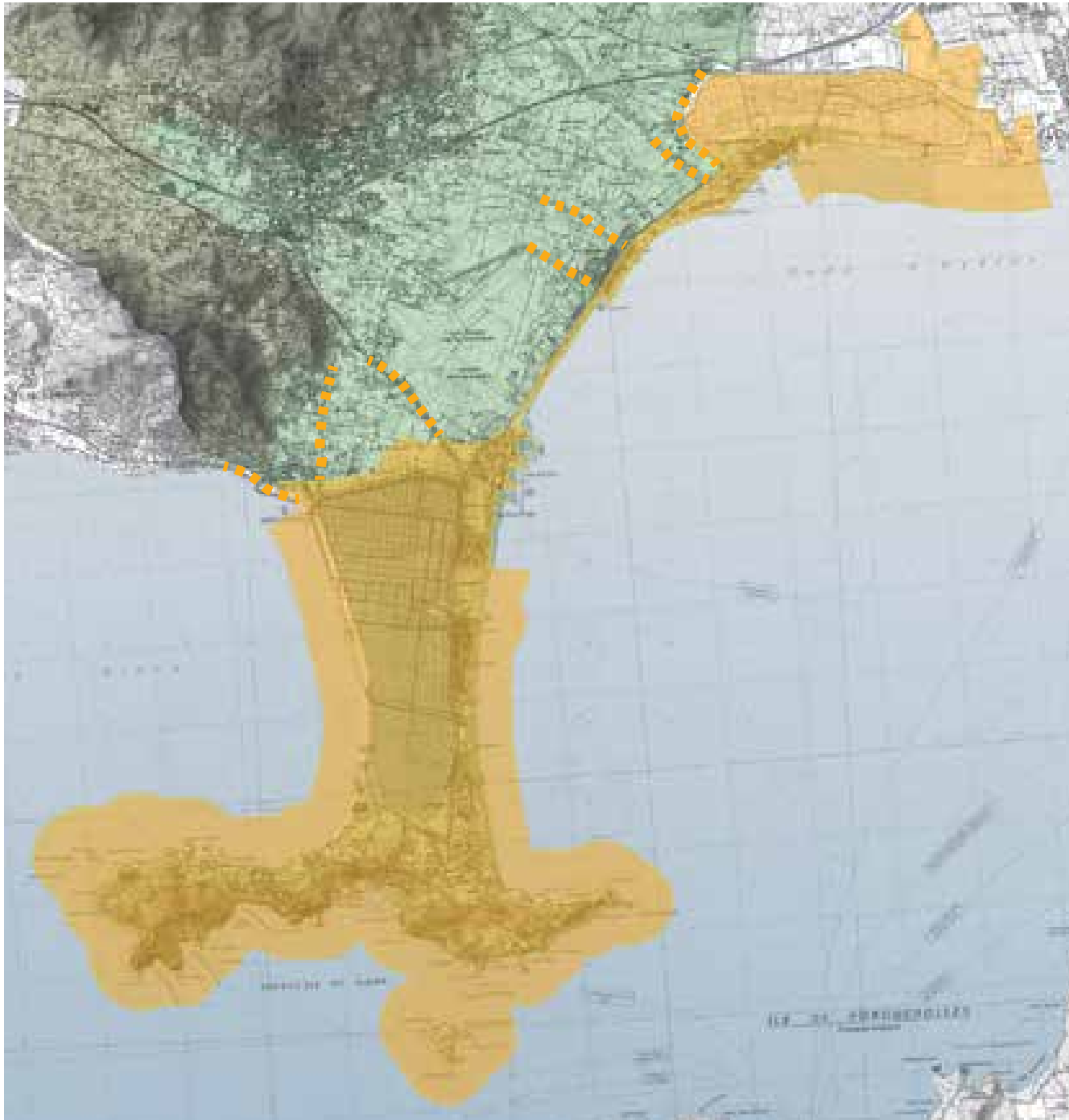
D-Le périmètre du Grand Site

La carte des périmètres de protection des sites classés et inscrits est la base de réflexion sur le périmètre de l'OGS. La presqu'île de Giens n'est pas classée dans sa totalité, elle est en partie site inscrit et site classé faisant apparaître des poches de territoire non concernées par les protections patrimoniales tels les hameaux de la Capte, le Port, la Bergerie. Le marais Redon au nord, l'hippodrome et la pinède des Pesquiers font partie du site classé ainsi que les Vieux Salins à l'égal du salin des Pesquiers.

A l'inverse du périmètre du site classé qui a dû tenir compte des évolutions importantes qui ont bouleversé profondément ces espaces durant ces dernières décennies, le périmètre de l'OGS à vocation opérationnelle concerne un périmètre plus important pour mettre en œuvre les stratégies d'aménagement selon les axes définis au préalable. Dans cette optique, il est évident que le périmètre OGS doit reprendre l'ensemble du site classé et inscrit de la presqu'île de Giens et des Vieux Salins et couvrir l'ensemble du territoire cœur de site que représente la presqu'île.

De plus, les secteurs de l'Almanarre, d'Arromanches, le tiers sud du Palyvestre et les routes d'accès sont intégrés dans le périmètre, afin d'établir une cohérence fonctionnelle, paysagère et écologique. En effet, la mise en place de l'OGS autour des sites classés nécessite des espaces hors des seuls lieux classés afin de pouvoir mettre en œuvre les outils de gestion et de répartition des flux, l'intermodalité des déplacements et la préservation des milieux naturels.

L'OGS en tant que démarche de projet n'impose pas un périmètre à l'échelle de la parcelle mais implique de rechercher une cohérence d'ensemble. Il est donc possible que cela amène à travailler au delà du périmètre défini sur des thématiques précises, notamment sur les déplacements.



4



Le plan d'actions

Les 6 orientations se déclinent en 35 actions pour répondre aux problématiques de la presqu'île de Giens. Cet ensemble constitue un projet cohérent de préservation, de mise en valeur et de restauration de ce paysage emblématique. Au vu de la multiplicité des actions, certaines d'entre elles ont été identifiées comme prioritaires pour résoudre les principaux dysfonctionnements de la presqu'île. Enfin un phasage a été établi en trois périodes :

- Phase 1 : dans les 2 premières années de la mise en oeuvre de l'OGS
- Phase 2 : 3 à 5 ans
- Phase 3 : 5 à 10 ans

FICHES ACTIONS	PRIORITAIRE	PHASE
----------------	-------------	-------

ORIENTATION 1 - SE DÉPLACER		
I - Doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU métropolitain	X	1, 2 & 3
I.1 - Déclinaison : Partager la voirie et promouvoir le Code de la Rue		3
I.2 - Déclinaison : Mettre en œuvre la continuité cyclable des Pesquiers	X	2
I.3 - Déclinaison : Mettre en œuvre la continuité cyclable du littoral	X	2

ORIENTATION 2 - ACCUEILLIR		
2 - Créer les portes d'entrée des Tombolos et Ayguade-Salins	X	1 & 2
3 - Définir une politique paysagère de requalification des entrées et des routes du Grand Site	X	1 & 3
4 - Concevoir et mettre en œuvre un schéma directeur global de l'information du Grand Site		2 & 3
5 - Mettre en œuvre un schéma des activités de loisirs terre/mer compatibles avec le Grand Site		2
6 - Définir les principes d'accès, d'aménagement et de gestion des plages du Grand Site		2
7 - Promouvoir et requalifier l'offre touristique du Grand Site		1

ORIENTATION 3 - VALORISER		
8 - Mettre en œuvre un plan de valorisation des points d'intérêt du Grand Site	X	1 & 2
9 - Reconquérir la continuité publique des grands itinéraires pédestres : Sentier du littoral et chemin des crêtes à Giens		1
10 - Définir une vocation et requalifier le hameau des Pesquiers	X	1 & 2

FICHES ACTIONS	PRIORITAIRE	PHASE
11 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux du village de Giens	X	I
12 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux de La Tour Fondue		I
13 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux de L'Almanarre		I
14 - Requalifier le petit port patrimonial et le hameau de La Madrague		3
15 - Requalifier le petit port patrimonial du Niel	X	I
16 - Valoriser les sites des salins d'Hyères (Pesquiers et Vieux Salins)		I
17 - Conserver et valoriser le site archéologique d'Olbia		I & 2
18 - Définir un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site		3
19 - Développer l'offre culturelle et événementielle du Grand Site		3

ORIENTATION 4 - RESTAURER

20 - Mettre en œuvre une charte paysagère et architecturale du Grand Site		2
21 - Requalifier le village des Salins		2
22 - Requalifier le village de l'Ayguade		I & 2
23 - Requalifier le village de La Capte (en lien avec le hameau et le salin des Pesquiers)		3
24 - Requalifier les espaces publics du Port Saint-Pierre		3

ORIENTATION 5 - PRESERVER

25 - Mettre en œuvre un plan de gestion des continuités écologiques		I
26 - Mettre en œuvre un plan de gestion des zones humides		I
27 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie des mouillages organisés écologiques à l'échelle du Grand Site		3
28 - Requalifier le littoral de la rade d'Hyères en prenant en compte les risques littoraux	X	I
29 - Élaborer un projet global pour la préservation durable du Tombolo ouest	X	I
30 - Préserver la culture agricole et la pêche sur le territoire du Grand Site		2

ORIENTATION 6 - METTRE EN ŒUVRE

31 - Assurer la gouvernance du projet OGS en cohérence avec les projets de territoire	X	
32 - Doter le Grand Site d'une stratégie foncière durable et ses outils	X	I
33 - Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication		I
34 - Développer l'observatoire photographique des paysages	X	I
35 - Évaluer l'Opération Grand Site dans la perspective du label Grand Site de France		



Orientation I Se déplacer

Engager une politique exemplaire et innovante de mobilité pour le Grand Site

Objectifs visés :

- Organiser, hiérarchiser et coordonner les différentes mobilités entre elles (terre & mer/infrastructures de transports existantes : gare SCNF, aéroport, ports/modes de transports : voiture, transports en commun, modes doux/stationnement)
- Renforcer les connexions entre centre-ville/territoire OGS et les infrastructures de transports (aéroport/gare/ports)
- Rechercher des solutions nouvelles pour la desserte des îles
- Assurer la cohabitation harmonieuse des différents usagers (automobiles, transports en communs, vélos et piétons)
- Atténuer la place de l'automobile sur le Grand Site, partager la voirie et promouvoir le Code de la Rue
- Intégrer la saisonnalité des besoins
- Proposer un réseau de transports collectifs réactif à l'année aux habitants et visiteurs du territoire

- Maîtriser et gérer le stationnement
- Inciter les grands établissements/employeurs/unités touristiques à mettre en oeuvre des Plans de déplacements internes
- Définir les principes d'organisation du transport/livraison des marchandises sur le Grand Site
- Offrir à tous les publics des itinéraires doux, confortables et sécurisés, potentiellement en site propre
- Mettre en oeuvre un Plan vélo (itinéraires, stationnements...)
- Mettre en oeuvre un Plan piéton et des itinéraires pédestres compatibles avec les enjeux de préservation des milieux
- Rendre accessible l'ensemble de la chaîne des déplacements aux personnes à mobilité réduite
- Développer les nouveaux usages télématiques (billet unique, billetterie électronique, réservations par internet...)

Fiches actions :

- I- Doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU métropolitain
 - I.1- Partager la voirie et promouvoir le Code de la Rue
 - I.2- Mettre en oeuvre la continuité cyclable des Pesquiers
 - I.3- Mettre en oeuvre la continuité cyclable du littoral



Tombolo Est



Tombolo Ouest

Fiche action n° 1 - Doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU métropolitain



Objectifs visés :

- Organiser, hiérarchiser et coordonner les différentes mobilités entre elles
- Renforcer les connexions entre le centre-ville et le territoire OGS
- Assurer la cohabitation harmonieuse des différents usagers
- Intégrer la saisonnalité des besoins
- Offrir à tous des itinéraires doux, confortables et sécurisés, potentiellement en site propre

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Toulon Provence Méditerranée
- Département du Var

Partenaires :

- DREAL PACA/DDTM du Var
- Région PACA
- SM ScoT / AUDAT / CCIV
- Parc national de Port-Cros

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1.1, 1.2, 1.3

Nature des dépenses :

- Étude globale sur les déplacements : 150 000 €

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase 1 (2016-2017)
- Mise en oeuvre : Phases 2 et 3

Descriptif de l'action :

Le plan de mobilité durable devra permettre d'établir le fonctionnement et la cohérence de l'ensemble des déplacements, à l'échelle du Grand Site, en lien avec le territoire communal et les communes voisines.

Phase 1 : Études complémentaires sur les déplacements dans le Grand Site

- Données sur la fréquentation du Grand Site (comptage, enquête auprès des ménages et des différents usages)
- Données sur l'offre existante des différentes mobilités
- Données sur le trafic des marchandises et des besoins
- Données sur les stationnements existants
- Évaluation des transports pendulaires quotidiens entre domicile et travail sur le Grand Site
- Évaluation des besoins des unités touristiques (hôtels, campings, restaurants) en matière de transports collectifs
- Évaluation des potentiels des usages télématiques liés aux transports
- Enquête sur l'acceptabilité sociale au changement

Phase 2 : Stratégie et scénarii d'évolution

Cette étude comprend plusieurs volets :

- Voitures individuelles
- Transports collectifs
- Stationnement sur l'espace public
- Desserte des îles
- Transports de marchandises
- Déplacements doux.



Légende

- Portes d'entrées
- Les accès
- Axe TCSP ville/port/aéroport
- Circulation apaisée pour les transports en commun
- Liaisons maritimes vers les îles et la côte varoise
- Réseau cyclable principal
- Continuités piétonnes
- Continuités du sentier littoral

Volet transports collectifs :

- Définition des itinéraires, des points d'arrêts, du cadencement en fonction des saisons, des stationnements de véhicules
- Prise en compte d'un nouveau TCSP entre la gare et l'aéroport
- Connexion avec le centre-ville et les communes voisines (réseaux de transports en commun départementaux et régionaux)
- Connexion entre les arrêts de transports en commun et les parcs de stationnements : Pôles multimodaux et mise en place d'arrêts, au plus près des lieux de vie ou de travail
- Mise en place de navettes spécifiques ou mutualisées à plusieurs activités
- Amélioration des performances du réseau existant ou adaptation au Grand Site en fonction des saisons et des horaires
- Tarification conjointement à celle des stationnements
- Coordination des cadencements des transports en commun et des bateaux pour Porquerolles et Port Cros
- Mise en place d'une billetterie unique « parking + transport en commun » au niveau des seuils du Grand Site (sur place ou par internet) pour se rendre sur la presqu'île
- Création de billets « parking + transport en commun + bateau » pour la desserte des îles, disponibles en fonction des places de stationnement des seuils et de la capacité d'accueil des îles
- Prise en compte des usages spécifiques au bord de mer dans la conception des véhicules de transports en commun (accueil d'équipements de sport, de matériel de plage, espaces de stockage, facilité de chargement/déchargement...)
- Faisabilité d'une navette fluviale (dans le canal de ceinture) ou maritime

- Prise en compte de l'organisation de grandes manifestations nautiques
- Prise en compte des voyages pendulaires des professionnels (commerçants, personnels hospitaliers, artisans...)
- Prise en compte du volet sécuritaire (plan d'alerte en cas d'incendie, passage des secours...)
- Définition du calendrier

Volet stationnements sur l'espace public :

- Évaluation du nombre de stationnements à maintenir et à créer en amont de la presqu'île et du littoral, et en particulier à l'intérieur des seuils
- Comptage précis du nombre de stationnements à maintenir sur la presqu'île ou le littoral
- Évaluation du nombre de stationnements à supprimer
- Développement d'hypothèses de mutualisation des parkings
- Stratégie de communication concernant le trafic automobile : affichage du nombre de places disponibles, signalisation des embouteillages, plan de repérage des parkings, applications GPS et Smartphones, flash codes...
- Organisation des déposes et des stationnements des cars
- Stratégie de dépose-minute pour les voitures (devant les commerces notamment)
- Emplacement des stationnements des camping-cars
- Suppression des stationnements anarchiques le long des voies
- Réglementation de certains stationnements dans les quartiers habités (zone bleue, parking payant...)

CES AMÉNAGEMENTS DEVRONT INTÉGRER :

- le positionnement des arrêts de transport en commun
- le départ des pistes cyclables et des chemins piétonniers
- les points de location vélo et les stationnements sécurisés de vélos.

Volet déplacements maritimes : dessertes des îles :

L'ÉTUDE DEVRA DÉFINIR :

- La faisabilité technique et économique d'un report d'une partie du trafic de passagers pour Porquerolles vers un autre port de départ pendant la période estivale.
- Les aménagements indispensables à mettre en place dans les ports pour créer ce mode de déplacement (accès, pontons, sécurité des piétons...) sans que soient nécessaires de trop lourdes infrastructures à fort impact sur le littoral.

L'étude devra s'appuyer sur des dossiers et études de fréquentation des îles déjà réalisés par le Parc national de Port-Cros. La définition de la capacité de charge est une action prioritaire de la Charte du Parc.

L'ÉTUDE DEVRA PRENDRE EN COMPTE :

- La coordination des cadencements des transports en commun et des bateaux pour Porquerolles et Port-Cros
- La mise en place de billetterie unique aux points d'information touristique (sur place ou par internet)
- La création de billets « parking + TC + bateau », disponibles en fonction des places de stationnement des seuils et de la capacité d'accueil des îles. Le principe de la réservation permet de définir à l'avance le jour, le parking, le TC et le bateau utilisé par les usagers.

Volet transports de marchandises :

POUR LE FRET SUR LE GRAND SITE, L'ÉTUDE DEVRA :

- Évaluer la quantité actuelle de marchandises livrées
- Chercher une mutualisation de livraison de ces marchandises par typologie
- Définir des zones de stockage sur le Grand Site, ou aux portes, facilement accessibles pour les camions
- Créer un mode de transport économique, écologique (camionnettes électriques) à partir des zones de stockage, selon une temporalité qui prend en compte la fréquentation touristique du Grand Site.

POUR LE FRET VERS LES ÎLES, L'ÉTUDE DEVRA DÉFINIR :

- Les possibilités d'accueil des différents ports pour le départ de navettes maritimes de fret (accessibilité, stationnements, aires de chargement...)
- Les conditions de chargement, de stockage et de livraison sur le continent et sur les îles
- Les heures de circulation des navettes de fret et de livraison sur l'île (hors heures de grande fréquentation).

Volet déplacements en vélo :

L'ÉTUDE DEVRA DÉFINIR :

- le plan du réseau cyclable et sa faisabilité spatiale à l'échelle de la presqu'île de Giens et du littoral
- les différentes typologies de voies cyclables : itinéraires privilégiés en site propre, voies partagées, itinéraires de transit ou de découverte, séquences à créer ou à requalifier, connexions avec les centres urbains, passerelles à créer...
- les points d'intérêt du Grand Site à découvrir en vélo

- les points de location de vélos et le positionnement des stationnements vélos sur le Grand Site
- le statut des loueurs de vélo : initiative privée ou mise en place d'un système privé/public
- la signalétique propre au réseau cyclable.

LES GRANDS PRINCIPES QUALITATIFS D'UNE VOIE CYCLABLE :

- Eloigner l'itinéraire cyclable des routes passantes de manière à proposer aux cyclistes un parcours serein et sécurisé, tout en limitant l'impact sur les espaces protégés
- Privilégier des matériaux d'origine locale et optimiser la structure en place
- Privilégier les revêtements de voies en stabilisé renforcé avec liant écologique pour les sections de pistes cyclables indépendantes de la route
- Maintenir au maximum la végétation en place
- Réduire au maximum la largeur de la voie cyclable (il n'y a pas de normes sur la largeur) pour minimiser l'impact de la voie dans le milieu naturel
- Sécuriser les itinéraires cyclables situés en bordure de route

Volet déplacements à pied :

- Diagnostic du réseau existant, et les mesures d'amélioration
- Mise en place d'un véritable réseau pédestre reliant les différents itinéraires existants et ceux à créer
- Identification des secteurs dépourvus de sentiers ou de connexions et réouverture des chemins disparus
- Mise en valeur d'itinéraires spécifiques comme le sentier du littoral et le chemin des crêtes
- Création des connexions nécessaires avec les chemins existants et les lieux de vie

- Systèmes de balisage et de signalétique adaptés au caractère naturel de la presqu'île : se limiter aux indications indispensables

Les grands principes qualitatifs pour l'aménagement des chemins :

- Éloigner les chemins des routes passantes pour offrir un confort et une sécurité aux piétons
- Raccorder l'ensemble des chemins de nature aux circulations piétonnes plus «urbaines» des quartiers habités
- Réduire au maximum la largeur du chemin et permettant le croisement confortable de deux personnes, pour minimiser l'impact du sentier dans l'espace naturel
- Maintenir la végétation en place, quitte à contourner les arbres ou les massifs existants.

Fiche action n°1.1 - Doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU métropolitain : Partager la voirie et promouvoir le Code de la Rue

Objectifs visés :

- Permettre la cohabitation harmonieuse des différents usagers de la route (automobiles, transports en communs, vélos et piétons)
- Redonner une priorité et une sécurité aux circulations douces sur les voies du Grand Site

Sites concernés :

- Les voies communales de Giens reliant la Madrague, le village de Giens, le Port du Niel, la Tour Fondue
- La route du sel
- Les rues de la Capte
- Les rues de l'Ayguade
- Les rues du Port Saint-Pierre
- Les rues des Salins

Maître d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- Département du Var

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 1.2, 1.3

Nature des dépenses :

- Définition d'un Schéma Directeur
- Travaux : programmation pluriannuelle d'investissement en fonction des conclusions du Schéma Directeur

Échéancier de réalisation :

- Schéma Directeur : Phase 3
- Travaux par tranche : Phase 3
- Chantier prioritaire : Route du sel, avec un test ponctuel en 2016

Descriptif de l'action :

Cette action s'applique aux petites voies de desserte de la presqu'île et du littoral.

Il s'agit, sur une emprise étroite, de faire cohabiter plusieurs modes de transports : voiture, transports collectifs, vélo ou piéton.

Pour cela, il faut inverser les priorités d'usages et mettre en avant les mobilités douces, vélo et piéton. Les voitures et les transports collectifs devront sur ces voies laisser la priorité aux circulations douces et ralentir leur vitesse.

Le projet devra prendre en compte les principes suivants :

- La limitation de la vitesse des voitures (voies en zone 30 sur les tronçons les plus sensibles comme les traversées de Giens, de la Capte, de l'Ayguade et de la Madrague)
- La suppression des stationnements le long des voies étroites (notamment la route du sel), et la mise en place de système anti-stationnement ; utilisation de l'espace gagné pour les modes doux
- La création de zones de rencontre pour un partage respectueux des usages sur un seul et même espace, sans découpage ni dispositif de sécurité, avec un revêtement de sol spécifique.

Cette action est conditionnée à la réalisation de l'étude globale sur les déplacements (fiche action n°1).



Fiche action n°1.2 – Doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU métropolitain : Mettre en œuvre la continuité cyclable des Pesquiers



Objectifs visés :

- Finir la continuité de la Boucle des Pesquiers et offrir un itinéraire sécurisé sur 12 km sur le double tombolo.

Sites concernés :

- La route de Giens (RD 197)
- La route du Sel

Maîtres d'ouvrage :

- Département du Var
- Toulon Provence Méditerranée
- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Conservatoire du littoral

Partenaires :

- DREAL

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiche n°1, 10, 16, 23

Nature des dépenses :

- Définition du projet de continuité de la boucle des Pesquiers :
 - Étude piste cyclable : À définir en concertation avec le Département suite à l'étude globale
 - Étude de faisabilité de la voie douce intégrée au plan de gestion des Salins
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- | Phase 1 | Phase 2 |
|--|----------------------------------|
| • Étude Déplacements : 2016-2017 | • Travaux voie douce : 2019-2020 |
| • Étude voie douce (côté Salins) : 2017-2018 | |

Descriptif de l'action :

Réalisation par tronçon de la boucle des Pesquiers (voie cyclable) :

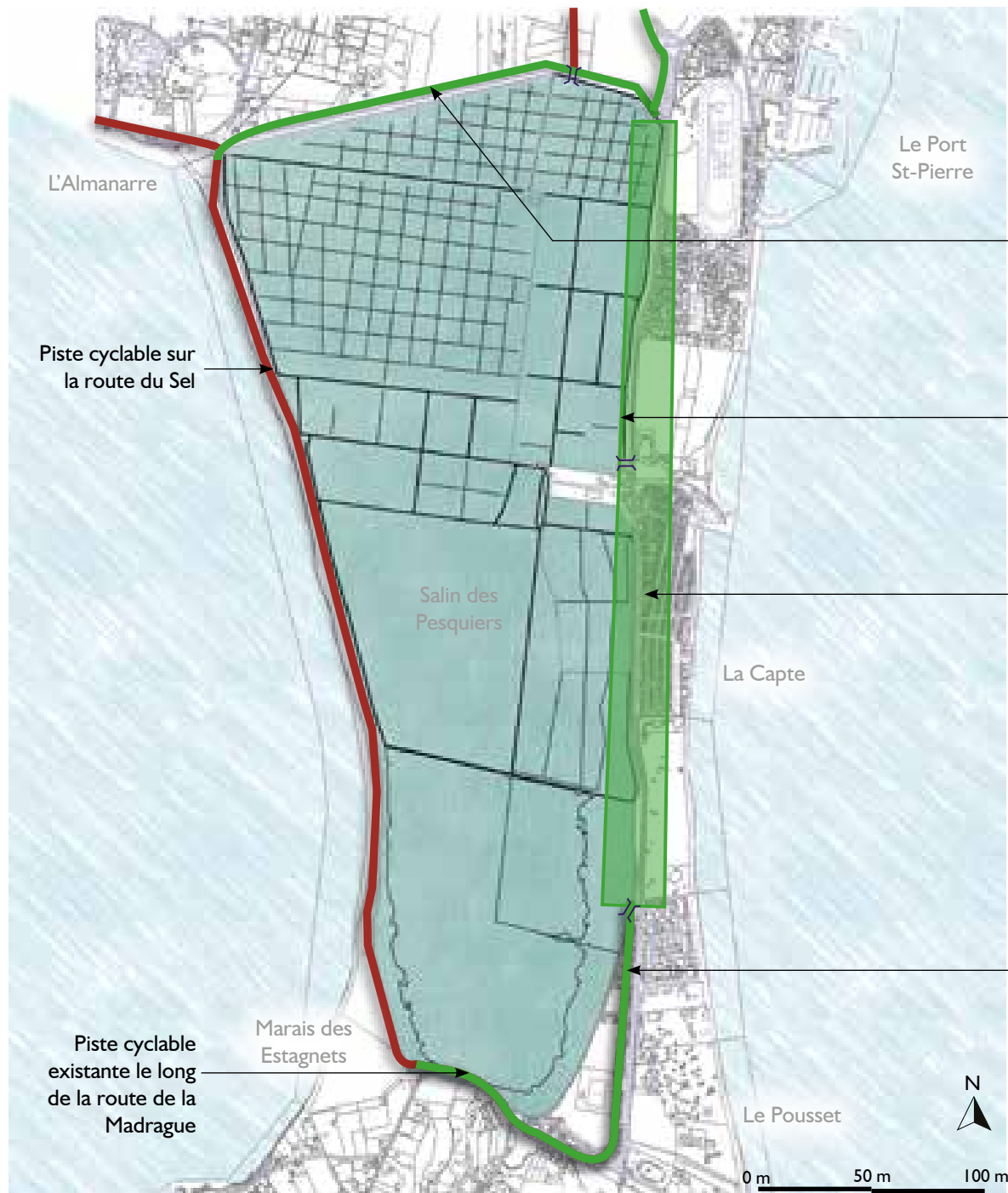
- La boucle des Pesquiers est un itinéraire cyclable qui fait le tour du Salin des Pesquiers. Longue de 12 km, elle existe aujourd'hui partiellement :
 - Elle longe la RD42 sur une piste cyclable existante entre l'Almanarre et Arromanches,
 - Elle suit la route de la Madrague au sud de l'étang des Pesquiers,
 - Elle emprunte la route du sel de l'Almanarre à la réserve biologique du marais des Estagnets. Ce tronçon sera aménagé pour améliorer le partage de la voirie entre les voitures et les modes doux.
- Il manque la liaison entre Arromanches et la route de la Madrague pour fermer la boucle.

Deux itinéraires cyclables parallèles seront proposés dans le cadre de l'étude globale sur les déplacements de la presqu'île :

- Une piste cyclable sur le tombolo Est pour développer et sécuriser le transit des modes doux et garantir une desserte efficace de la presqu'île et des quartiers,
- Une voie douce de découverte, non bitumée, permettant d'observer le salin des Pesquiers et de traverser les hameaux habités sous les pinèdes.

La voie douce de découverte pourrait se décomposer en plusieurs sections sur le tombolo Est :

- Au nord entre Arromanches et la Capte, la piste pourrait être étudiée dans l'emprise du salin sur une digue longeant le canal de ceinture.
- A l'entrée de La Capte, un aménagement spécifique sera créé pour traverser le canal d'alimentation du salin.
- Entre la Capte et le Pousset, la piste est à imaginer hors emprise du salin, déconnectée de la route RD197 et sans supprimer la végétation remarquable des pins en place.
- Au sud, entre la Bergerie et la route de la Madrague, l'itinéraire cyclable peut emprunter l'allée du Pousset.



Piste cyclable existante le long de la RD

Voie douce de découverte à étudier le long du canal de ceinture

Itinéraire de découverte sous pinède à créer

Piste cyclable à aménager sur l'allée du Pousset

Légende

- Itinéraire cyclable à créer
- Piste cyclable existante
- Itinéraires piéton et cyclable à créer

Fiche action n° 1.3- Doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU : Mettre en oeuvre la continuité cyclable du littoral



Objectifs visés :

- Offrir une continuité cyclable entre la presqu'île de Giens et La Londe-les-Maures à l'Est, et Carqueiranne à l'Ouest

Sites concernés :

- Entre le giratoire Arromanches et Saint Nicolas de Mauvanne
- Entre le giratoire de l'Almanarre et San Salvador

Maîtres d'ouvrage :

- Département du Var
- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- Conservatoire du littoral / DREAL

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches N°1, 1.2, 13, 21, 22

Nature des dépenses :

- Étude des trois tronçons manquants et du réaménagement du boulevard de la Marine
 - Études en régie par le Département pour les trois pistes cyclables le long des RD
 - Étude du boulevard de la Marine intégrée dans l'étude globale de promenade du front de mer (fiche n°22)
- Travaux de réalisation : 800 000 € pour RD42 Arromanches-Aéroport, coûts des autres travaux à définir lors des études

Échéancier de réalisation :

- Phase 2
- RD 42 Arromanches-Aéroport : Étude : 2016 / Travaux : 2017
 - RD 12 : Étude : 2016-2017
 - RD 559 : Étude : 2016-2017
 - Boulevard de la Marine : Étude (Ville) : 2016-2017 / Travaux : 2018-2019

Descriptif de l'action :

Continuité cyclable entre la presqu'île de Giens et La Londe-les-Maures :

- La piste cyclable de la Rade d'Hyères s'étend depuis le Port Saint-Pierre jusqu'à La Londe-les-Maures. Elle existe en partie aujourd'hui.
- Restent à réaliser les liaisons suivantes le long des routes départementales :
 - RD 42 entre le giratoire Arromanches et le giratoire de l'aéroport,
 - RD 12 entre les Salins et Saint Nicolas de Mauvanne.

En parallèle, l'ouverture au nord de la levée de Saint Nicolas permettra de prolonger la voie douce de découverte au coeur des Vieux Salins et de recréer la connexion historique entre le village des Salins et Mauvanne.

- Le boulevard de la Marine (RD 42) sera réaménagé en déplaçant la route vers l'intérieur afin de disposer d'un large espace dédié aux modes doux et de profiter pleinement du grand paysage de la rade d'Hyères.

Continuité cyclable entre la presqu'île de Giens et Carqueiranne :

- La piste cyclable du golfe de Giens s'étend depuis l'Almanarre jusqu'à Carqueiranne. Elle existe en partie aujourd'hui.
- Reste à réaliser la liaison entre le giratoire de l'Almanarre et San Salvador (RD 559) pour finir l'itinéraire. Ce tracé sera défini dans le cadre du projet global de requalification de l'Almanarre.

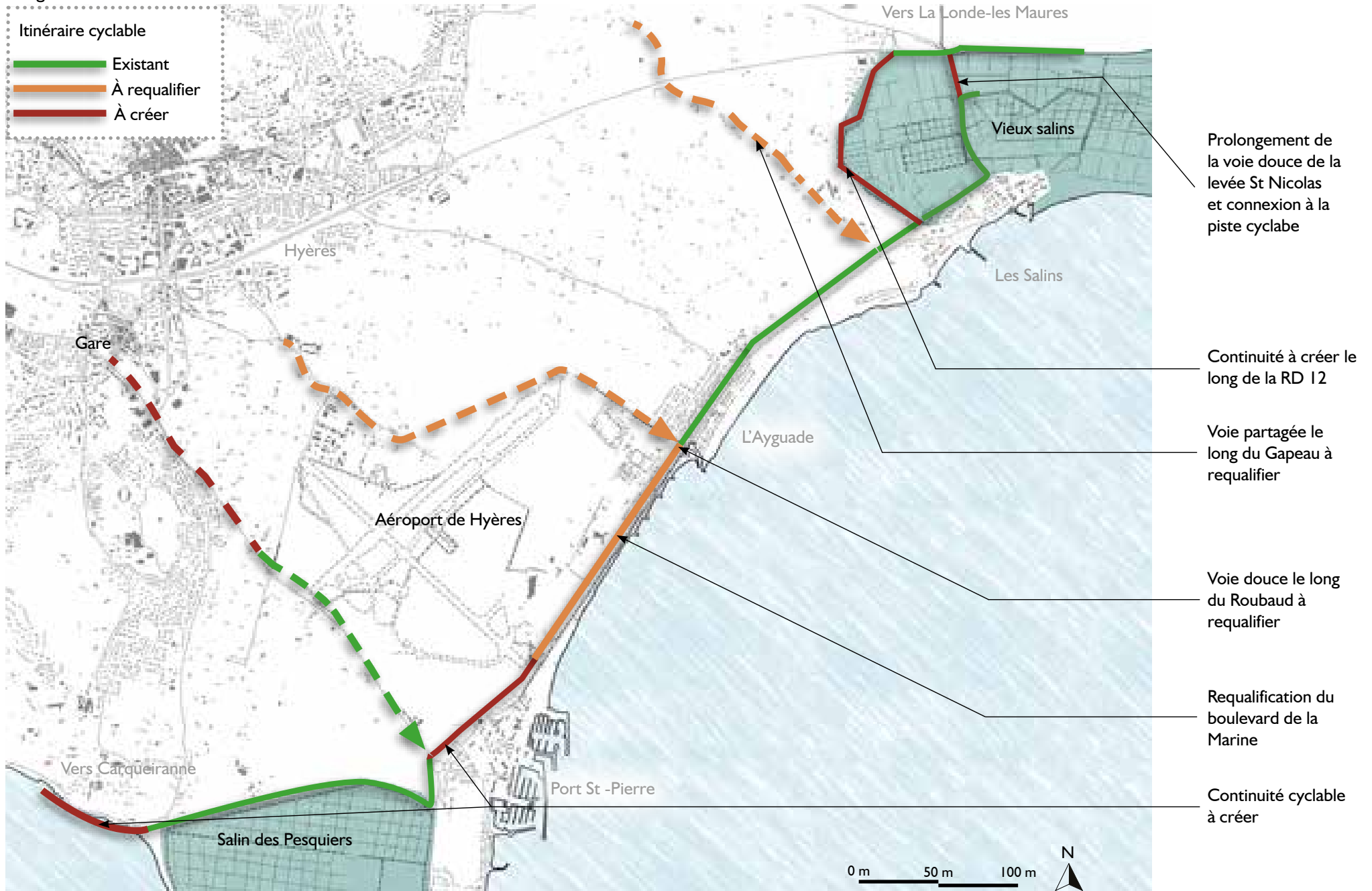
Le projet devra intégrer les principes suivants :

- Prise en compte de l'appel à projet concernant la recomposition spatiale des biens et activités menacées par les risques littoraux sur la plaine côtière du Ceinturon,
- Réaménagement de la piste cyclable en site propre, avec un revêtement de sol perméable et des dispositifs de sécurité sobres et discrets.

Légende

Itinéraire cyclable

- Existant
- À requalifier
- À créer





Orientation 2

Accueillir

Offrir au Grand Site des entrées et des axes de circulation de qualité

Objectifs visés :

- Offrir une image qualitative des accès et des axes de circulation du Grand Site
- Mettre en scène les arrivées sur le Grand Site
- Assurer des transitions paysagères de qualité entre le Grand Site et la ville
- Assurer un service de qualité aux différents publics depuis les portes d'entrée du Grand Site

Fiches actions :

- 2- Créer les portes d'entrées des Tombolos et Ayguade-Salins
- 3- Définir une politique paysagère de requalification des entrées et des routes du Grand Site
- 4- Concevoir et mettre en œuvre un schéma directeur global de l'information du Grand Site

S'orienter et comprendre le Grand Site

Objectifs visés :

- Maîtriser l'information sur le Grand Site
- Créer une signalétique propre au Grand Site
- Promouvoir une signalétique commerciale et publicitaire conforme aux exigences du Grand Site
- Assurer l'accueil et l'information touristiques
- Permettre de s'orienter et de se déplacer dans les meilleures conditions
- Informer de façon dynamique de l'état de la circulation automobile et des stationnements
- Sensibiliser tous les publics aux richesses du Grand Site

Fiche action :

- 5- Elaborer et mettre en oeuvre un schéma des activités de loisirs terre/mer compatibles avec le Grand Site

Orientation 2

Accueillir



Organiser le tourisme durable

Objectifs visés :

- Permettre l'équilibre entre le développement économique et touristique et la préservation de milieux
- Développer une offre touristique environnementale respectueuse des objectifs du Grand Site
- Développer une offre touristique innovante et qualitative fidèle à l'ambition des Grands Sites
- Sensibiliser les publics à la fragilité et la rareté du site
- Associer les acteurs touristiques et commerciaux à l'élaboration de la politique OGS
- Associer les structures touristiques à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un guide des bonnes pratiques environnementales et paysagères de l'OGS
- Inciter à rehausser la qualité des prestations d'hébergement de loisirs
- Favoriser l'étalement de la saison touristique et la pluriactivité de l'offre (tourisme de santé, sportif...)
- Organiser/coordonner les différentes pratiques touristiques et de loisirs sur terre et en mer dans le respect des sites naturels et des usages quotidiens
- Maîtriser les conflits d'usage

Fiches actions :

- 6- Définir les principes d'accès, d'aménagement et de gestion des plages du Grand Site
- 7- Promouvoir et requalifier l'offre touristique du Grand Site

Fiche action n°2 - Créer les portes d'entrée des Tombolos et Ayguade-Salins



Objectifs visés :

- Mettre en scène les arrivées sur le Grand Site
- Assurer des transitions paysagères de qualité entre le Grand Site et la ville
- Assurer un service de qualité aux différents publics depuis les portes d'entrée du Grand Site

Descriptif de l'action :

Réalisation d'une étude de faisabilité spatialisant les enjeux économiques, écologiques, paysagers :

Sur chacune des portes d'entrée, l'étude devra :

- Définir les périmètres précis des portes d'entrée (Almanarre, Palyvestre, Arromanches, Roubaud, Salins)
- Prendre en compte le maintien et la valorisation des activités économiques en place
- Coordonner les différents projets privés et publics sur les périmètres identifiés
- Proposer un projet de requalification fonctionnelle et paysagère des bâtiments et des espaces extérieurs
- Intégrer la valorisation des fonctionnalités hydrauliques et écologiques des sites.

Sur la zone du Palyvestre, un projet de requalification est engagé afin de reconquérir les zones humides, valoriser l'ancienne décharge, requalifier les parkings, les espaces ludiques et commerciaux, et aménager des zones tampons autour des zones humides. Les orientations d'aménagement sont intégrées dans le Plan Local d'Urbanisme.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Toulon Provence Méditerranée
- Département

Partenaires :

- Conservatoire du littoral
- Parc national de Port-Cros
- DREAL / Agence de l'eau

Sites concernés :

Porte d'entrée Ayguade-Salins :

- Espaces non bâtis entre l'Ayguade et les Salins

Porte d'entrée des Tombolos :

- Espaces non bâtis entre l'Almanarre et le Port St Pierre

Éléments programmatiques à intégrer au projet :

- Points d'informations touristiques
- Accès aux stationnements et gabarits des poches
- Accès aux différents modes de déplacements, intermodalité, location de vélos
- Billetterie « bateau + parking + TC » et « offre touristique » (visites Olbia, Salins...)
- Transitions et liaisons avec les activités existantes

Grands principes qualitatifs pour les espaces publics :

- Choix d'une palette végétale adaptée au milieu naturel (littoral, milieux humides)
- Gestion des eaux de ruissellement par des techniques douces (sols perméables, prairies inondables, noues...)
- Nivellement doux et respectueux de la topographie locale, adapté à tous les types d'usagers (PMR...)
- Ombrage des véhicules et des cheminements
- Sobriété et discrétion du mobilier et de la signalétique du site.

Action conditionnée à l'étude de déplacement (cf fiche action n°1)

Lien avec les autres fiches actions :

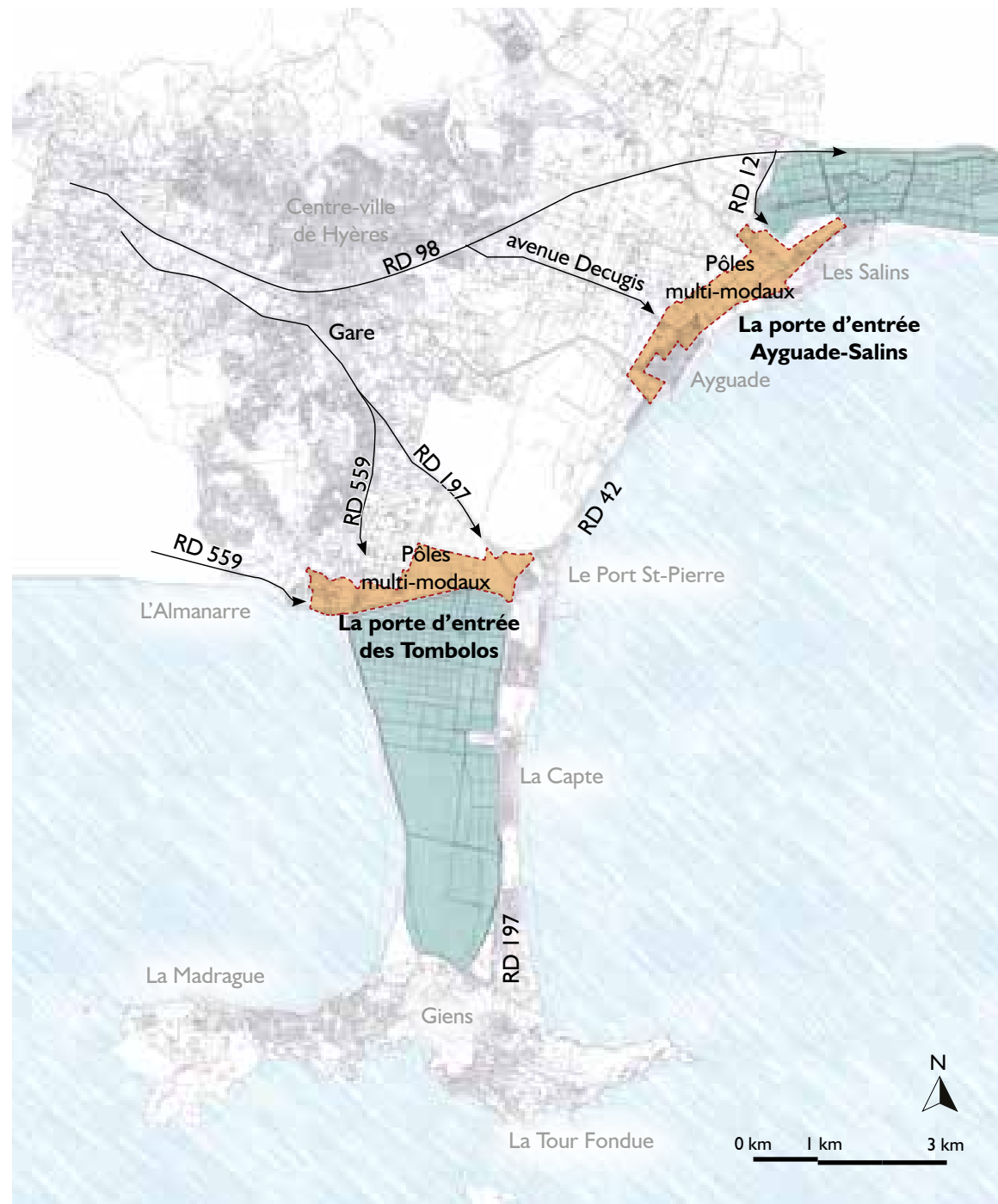
- Fiches n°1, 16, 21, 22

Nature des dépenses :

- Étude de faisabilité : en régie
- Acquisitions foncières : estimation à réaliser
- Travaux de requalification des espaces publics (stationnements, circulations, plantations, stations de transports en commun...), de génie écologique (reconquête de zones humides), de construction des points d'informations touristiques
- Travaux de restauration de la zone humide du Palyvestre : 340 000 €

Échéancier de réalisation :

- Études sur le Palyvestre : Phase 1
- Études Ayguade-Salins : Phase 2



Fiche action n° 3- Définir une politique paysagère de requalification des entrées et des routes du Grand Site



Objectifs visés :

- Offrir une image qualitative des accès et des axes de circulation du Grand Site
- Mettre en scène les arrivées sur le Grand Site

Sites concernés :

- Avenue de l'aéroport (RD 197)
- Boulevard de la Marine (RD42)
- Route de l'Almanarre (RD 559)
- Boulevard du Front de Mer (RD42)
- Route des Vieux Salins (RD 12)
- Route de Giens (RD 197)
- Avenue Alfred Decugis

Descriptif de l'action :

Définition d'un Schéma Directeur de requalification des entrées et des routes du Grand Site

- Identification des espaces concernés et caractérisation
- Prise en compte de l'étude des déplacements (fiche action n°1)
- Analyse des bords de route (arbres d'alignement, traitement des eaux de ruissellement, panneaux signalétiques et publicitaires, mobilier urbain, voies douces, systèmes anti-stationnement, revêtement de sol des bas-côtés)
- Analyse des tissus bâtis traversés (état du bâti, effet de vitrine, étude foncière, évolution potentielle...)

Projets de requalification qualitatifs pour les abords des voies :

- Sécurisation des traversées piétonnes ou cyclables avec un choix de revêtement donnant la priorité aux mobilités douces
- Création de circulations douces continues et confortables en recul des voies pour une plus grande sécurité

- Adaptation des vitesses de circulation pour les entrées dans le Grand Site et incitation au stationnement sur les seuils
- Enfouissement des lignes électriques
- Choix des mobiliers urbains adapté au site (couleur, forme, matériaux...)
- Choix de revêtements perméables pour l'infiltration des eaux de ruissellement
- Définition d'une palette végétale adaptée aux milieux naturels ne nécessitant pas d'arrosage automatique
- Définition d'une gamme d'éclairage économe en énergie en ajustant les besoins et les niveaux d'éclairage selon les types de voies, en choisissant des lampes à haute efficacité lumineuse et à haut rendement
- Définition d'un traitement qualitatif des limites privatives et des entrées latérales dans les parcelles privées

Révision du Règlement Local de Publicité :

- Adaptation du règlement de publicité aux spécificités du Grand Site
- Contrôle et limitation des panneaux publicitaires en bords de routes

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Département du Var
- Toulon Provence Méditerranée

Partenaires :

- Parc national de Port-Cros
- DREAL / DDTM

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 2, 4, 20

Nature des dépenses :

- Élaboration du Schéma directeur
- Règlement Local de Publicité
- Travaux par tranche

Échéancier de réalisation :

- Règlement Local de Publicité : Priorité Phase I
- Projets d'aménagement : Phase 2
- Travaux par tranche : Phase 3



Fiche action n° 4- Concevoir et mettre en oeuvre un schéma directeur global de l'information du Grand Site

Objectifs visés :

- Maîtriser l'information sur le Grand Site
- Créer une signalétique propre au Grand Site
- Promouvoir une signalétique commerciale et publicitaire conforme aux exigences du Grand Site
- Permettre de s'orienter et de se déplacer dans les meilleures conditions
- Informer de façon dynamique de l'état de la circulation automobile et des stationnements
- Sensibiliser tous les publics aux richesses du Grand Site

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Descriptif de l'action :

L'élaboration du schéma directeur devra être fondée sur un diagnostic de l'information existante sur le Grand Site. Il devra permettre :

- La définition d'une charte graphique déclinée suivant les types de panneaux : relais information service, signalétique de direction et de stationnement, pédagogie
- La création d'une ligne de mobilier homogène, sobre, soignée et durable
- L'établissement d'un plan définissant les modalités d'harmonisation, le schéma d'implantation, les mobiliers, l'organisation générale de l'information, intégrés dans leur environnement.

Il convient de sauvegarder l'environnement du Grand Site pour que les paysages restent attractifs tout en prenant en compte les activités économiques et de loisirs qui rendent vivant et accueillant ce territoire.

La mise en place d'un schéma directeur global de l'information du Grand Site permettra non seulement de respecter la loi sur la réglementation de la publicité extérieure mais surtout d'orienter les visiteurs et faciliter la découverte du Grand Site (en lien avec la fiche action n°3).

Cette action nécessite au préalable :

- L'identification des différents lieux d'intérêts culturels et naturels du Grand Site
- L'identification des ports assurant la desserte des îles
- La définition des lieux potentiels d'accueil et d'information
- La définition des supports ou des aménagements à mettre en place et les moyens de les animer.

Elle comprendra deux volets :

1. Volet « Pédagogique » :

Sensibilisation et explication sur les lieux d'intérêts, disponibles dans le cadre d'un réseau de points d'informations touristiques. Ces points d'informations pourront être localisés dans les mairies annexes, dans certains commerces ou faire l'objet de constructions légères écoresponsables, type kiosque.

On y trouvera :

- Des informations répondant aux besoins des visiteurs, comme relais de l'office de tourisme
- Des informations sur les moyens de transports collectifs et sur les horaires
- La création d'un point de vente des produits du Grand Site
- La billetterie et la réservation possible des transports maritimes vers les îles.

2. Volet « Circulation » et encadrement des déplacements sur le Grand Site :

Il s'agit de mettre en place des panneaux informatifs qui pendant les hautes saisons touristiques décomptent le nombre de places disponibles dans les différents parkings du Grand Site. Ils permettent de clairement afficher le filtrage des automobilistes sur les voies d'accès à la presqu'île en fonction des heures et des saisons.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- Conservatoire du littoral
- Office de Tourisme d'Hyères-les-Palmiers
- Parc national de Port-Cros
- DREAL PACA
- DDTM / ABF

Nature des dépenses :

- Étude diagnostique / plan de définition / charte graphique
- Travaux : fabrication et pose

Échéancier de réalisation :

- Étude + charte + plan de définition : Phase 2
- Travaux par tranche : Phase 3

Lien avec les fiches actions :

Fiches n°1, 3, 33



Fiche action n°5 – Élaborer et mettre en oeuvre un schéma des activités de loisirs terre/mer compatibles avec le Grand Site

Objectifs visés :

- Permettre l'équilibre entre le développement économique et touristique et la préservation de milieux
- Développer une offre touristique environnementale respectueuse des objectifs du Grand Site
- Sensibiliser les publics à la fragilité et la rareté du site
- Organiser/coordonner les différentes pratiques touristiques et de loisirs sur terre et en mer dans le respect des sites naturels et des usages quotidiens
- Maîtriser les conflits d'usage

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Descriptif de l'action :

Cette étude est l'occasion d'une meilleure connaissance des pratiques sportives en lien avec les enjeux environnementaux et d'une sensibilisation des acteurs aux caractères spécifiques du littoral hyérois.

L'étude se déroulera en deux volets :

Volet 1 : Diagnostic

- Définir les activités de nature spécifiques au Golfe de Giens et à la rade d'Hyères :
 - Activités nautiques : sports liés au vent (kite-surf, planche à voile, voile...), kayak, paddle, pêche, plongée sous-marine...
 - Activités terrestres : randonnée pédestre, trail, vélo, équitation...
- Faire un diagnostic de ces activités (offre, aménagement, fonctionnement, animation)
- Lister les problématiques en terme d'accueil, de stationnements, d'équipements ou de conflits d'usage
- Prendre en compte les données existantes (Charte du Parc, Document d'Objectifs Natura 2000 Rade d'Hyères, Contrats de baie, Schéma Départemental de la Mer et du Littoral, Litto 3D, Volet littoral du ScoT, ZNIEFF...)

Volet 2 : Propositions

- Proposer des mesures d'amélioration en prenant en compte la préservation du site et des différents usages
- S'appuyer sur l'Office de la Mer pour coordonner la gestion des sports de pleine nature et l'organisation de la pratique sportive
- Identifier les besoins d'équipements liés à une fréquentation touristique nautique «ordinaire» (fréquentation individuelle) et «extraordinaire» (à l'occasion d'événements) :
 - Postes de secours et sanitaires
 - École nautique et centres sportifs
 - Besoin en stationnements
 - Transports en commun
 - Conditions d'accueil, de restauration et d'hébergement du public et des sportifs
- Travailler sur la réversibilité des équipements (parkings, WC, douches...)
- Favoriser et encadrer les activités de pleine nature
- Adapter le plan de balisage

Cette étude fera l'objet d'une réflexion particulière sur la répartition de ces activités tout au long de l'année.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Office de Tourisme
- Office de la Mer
- Préfecture maritime

Partenaires :

- Parc national de Port-Cros
- Syndicat Mixte du SCoT PM
- Toulon Provence Méditerranée
- DDTM
- Associations nautiques

Nature des dépenses :

- Étude pour un schéma des activités de loisirs

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n° 1, 6

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase 2



Fiche action n°6- Définir les principes d'accès, d'aménagement et de gestion des plages du Grand Site

Objectifs visés :

- Permettre l'équilibre entre le développement économique et touristique et la préservation de milieux
- Développer une offre touristique environnementale respectueuse des objectifs du Grand Site
- Sensibiliser les publics à la fragilité et la rareté du site
- Organiser/coordonner les différentes pratiques touristiques et de loisirs sur terre et en mer dans le respect des sites naturels et des usages quotidiens
- Maîtriser les conflits d'usage

Sites concernés :

- Les plages de la rade d'Hyères
- Les plages du golfe de Giens

Descriptif de l'action :

Action d'étude et de mise en place d'un plan de gestion en deux volets :

Volet 1 : Identification des espaces concernés et caractérisation :

- État des plages existantes et leur mode de gestion
- Analyse des transitions entre la plage et l'arrière-plage :
 - Présence végétale
 - Système dunaire
 - Limite urbaine
- Diagnostic des accès, des parkings et des équipements
- Analyse des conflits d'usages éventuels.

Volet 2 : Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Définition sur plan des plages équipées et des plages naturelles
- Définition du mode de gestion des déchets
- Principes de préservation des dunes par du génie végétal (casiers de ganivelles) et de restauration des systèmes dunaires quand c'est possible
- Plan de gestion intégrée des banquettes de posidonies

- Sensibilisation des touristes au respect de l'environnement, aux différents types de plages (naturelles/équipées) et au maintien des banquettes de posidonie
- Principes d'aménagements pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- Prise en compte de la charte paysagère et architecturale (fiche-action n°20) pour les constructions légères de bord de plage (sanitaires, location de parasols, restauration légère, points de ventes de boissons...) qui doivent toutes être démontables
- Principes d'aménagement et de requalification paysagère des accès aux plages (notamment en transports en commun et modes doux), des cheminements piétons (implantation, aspect, matériaux) et stationnement sécurisé des vélos.
- Traitement des transitions et des limites séparatives entre les plages, les accès et les parcelles privées
- Sensibilisation des riverains des plages.

Ces propositions d'aménagement seront prises en compte dans le cadre du renouvellement des concessions de plages, avec l'objectif de maintenir des activités légères (bains de mer et activités nautiques non motorisées) au sud de la route des marais, dans le respect des dispositions de l'article R.125-1 du Code de l'Urbanisme et de préservation du site classé.

Ce plan de gestion intégrera les critères définis par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe, afin de conserver le label Pavillon Bleu.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Parc national de Port-Cros
- Conservatoire du littoral
- Toulon Provence Méditerranée
- DREAL / DDTM

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n° 1, 20

Nature des dépenses :

- Plan de gestion des plages : en régie
- Étude de requalification des parkings d'arrière-plage et des accès
- Travaux de restauration des cordons dunaires

Échéancier de réalisation :

- Plan de gestion : Phase 2



Fiche action n°7- Promouvoir et requalifier l'offre touristique du Grand Site

Objectifs visés :

- Développer une offre touristique innovante et qualitative fidèle à l'ambition des Grands Sites
- Associer les acteurs touristiques et commerciaux à l'élaboration de la politique OGS
- Associer les structures touristiques à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un guide des bonnes pratiques environnementales
- Inciter à rehausser la qualité des prestations d'hébergement de loisirs
- Favoriser l'étalement de la saison touristique et la pluriactivité de l'offre (tourisme de santé, sportif...)

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Descriptif de l'action :

Cette action sera réalisée en lien avec l'orientation 3.2 de la Charte du Parc national de Port-Cros : « Créer, rendre lisible et promouvoir la destination Parc national autour des valeurs du tourisme et des loisirs durables ».

Il s'agit d'accompagner la dynamique privée en matière de prestations touristiques et pour cela soutenir :

- Des actions de sensibilisation et de formation (sur les spécificités du territoire, les démarches de qualité existantes, les aides financières, les obligations contractuelles en matière de labellisation et de niveau de confort...)
- L'assistance technique au montage de dossier et suivi administratif
- Le conseil architectural et paysager pour les travaux de réhabilitation de bâti existant, selon les préconisations de la Charte paysagère et architecturale (fiche-action n°20).

Cette action s'accompagnera d'une réflexion, à l'échelle du Grand Site, sur la répartition de l'offre touristique en matière de logements, de commerces ou d'activités de loisirs. Il s'agit de promouvoir une offre cohérente tant pour son développement économique que pour son intégration identitaire au Grand Site.

La promotion du tourisme durable pourra se faire par la création d'outils de communication spécifiques (brochures, site internet de l'Office de Tourisme...)

Elle pourra être complétée par la mise en place d'un guide des bonnes pratiques environnementales, élaboré en concertation avec les structures touristiques, afin de développer une véritable démarche de qualité vers un tourisme durable et d'encourager leur labellisation.

Ce guide définira notamment :

- Les objectifs de développement durable auxquels doivent répondre ces établissements
- Les besoins en stationnements nécessaires aux résidents et les besoins en transports en commun pour utiliser au minimum la voiture individuelle durant un séjour de vacances, afin d'inciter les structures touristiques à élaborer un plan de déplacements.

Ce guide intégrera les orientations de la charte architecturale et paysagère.

Maîtres d'ouvrage :

- Office de Tourisme
- Parc national de Port-Cros

Partenaires :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Toulon Provence Méditerranée
- CCI
- Structures touristiques

Lien avec les autres fiches actions :

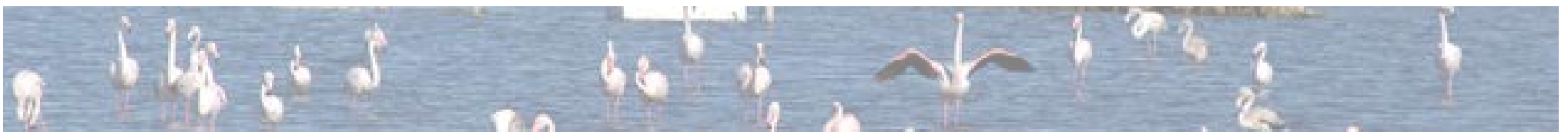
- Fiches n°5, 20, 34

Nature des dépenses :

- Mission de formation et d'accompagnement : à définir
- Réalisation du guide et concertation avec les professionnels du tourisme

Échéancier de réalisation :

- Mise en cohérence avec la Charte du Parc : Phase I





Orientation 3 Valoriser

Valoriser les points d'intérêt du Grand Site

Objectifs visés :

- Valoriser les points d'intérêt
- Valoriser les sites belvédères
- Valoriser les itinéraires pédestres de découverte du territoire

Fiches actions :

- 8- Mettre en oeuvre un plan de valorisation des points d'intérêt et des belvédères du Grand Site
- 9- Reconquérir la continuité publique des grands itinéraires pédestres: sentier du littoral et chemin des crêtes à Giens

Mettre en valeur les sites patrimoniaux du Grand Site

Objectifs visés :

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain des villages, des hameaux et petits ports
- Redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien dans les sites patrimoniaux

Fiches actions :

- 10- Définir une vocation et requalifier le hameau des Pesquiers
- 11- Requalifier les espaces publics patrimoniaux du village de Giens
- 12- Requalifier les espaces publics patrimoniaux de la Tour Fondue
- 13- Requalifier les espaces publics patrimoniaux de l'Almanarre
- 14- Requalifier le petit port patrimonial et le hameau de la Madrague
- 15- Requalifier le petit port du Niel
- 16- Valoriser les sites des salins d'Hyères (Salins des Pesquiers et Vienx Salins)
- 17- Conserver et valoriser le site archéologique d'Olbia

Orientation 3 Valoriser



Valoriser la dimension culturelle et pédagogique du Grand Site

Objectifs visés :

- Valoriser l'héritage patrimonial du territoire (matériel ou immatériel ; histoire, archéologie, fêtes et traditions)
- Promouvoir l'identité/les identités du Grand Site
- Faciliter la compréhension des richesses du Grand Site pour tous les publics
- Développer l'information des habitants et des visiteurs
- Développer une synergie des différents sites et curiosités à l'échelle du territoire
- Mettre en réseau les acteurs institutionnels et économiques des sites culturels, naturels et touristiques
- Renforcer l'offre culturelle et patrimoniale
- Créer de nouveaux événements
- S'appuyer sur les ressources associatives locales
- Articuler autour du CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) et du label Ville d'Art et d'Histoire la valorisation patrimoniale du territoire

Fiches actions :

- 18- Définir un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site
- 19- Développer l'offre culturelle et événementielle du Grand Site

Fiche action n° 8 - Mettre en oeuvre un plan de valorisation des points d'intérêt et des belvédères du Grand Site

Objectifs visés :

- Valoriser les points d'intérêt
- Valoriser les sites belvédères

Points d'intérêt

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| • Fort de Mauvanne | • Village de Giens |
| • Vieux Salins | • Port de la Madrague |
| • Site Olbia | • Pointe des Chevaliers |
| • Bâtiment du tympan | • Phare Escampobarriou |
| • Salin des Pesquiers | • Port du Niel |
| • Hameau des Pesquiers | • Fort du Pradeau |
| • Sanctuaire d'Aristée | • Pointe de l'Esterel |

Sites belvédères

- | | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| • Château d'Hyères | • Mont des Oiseaux |
| • Villa Noailles | • Ancienne décharge du Palyvestre |
| • Place St Paul | • Observatoires de la route du sel |
| • Castel Ste Claire | • Parc Boualam à Giens |
| • Notre Dame de Consolation | • Monument aux morts à Giens |
| • Observatoire du Pic des Fées | • Pic du Niel |

Descriptif de l'action :

Identification et caractérisation des points d'intérêt et des sites belvédères sur le grand paysage :

◆ Analyse et diagnostic des points de vue existants et potentiels

Seront étudiés les points suivants :

- Les modes d'accès (voiture, transports en commun, vélo ou piéton)
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- L'aménagement existant, la qualité paysagère, le contexte naturel, le traitement des sols
- L'information et les mobiliers (tables d'orientation existantes)

◆ Étude de nouveaux points de vue à créer

- ◆ **Analyse et diagnostic des points d'intérêts du Grand Site** (naturels, culturels, paysagers, militaires, patrimoine terrestre, fluvial et marin)

◆ Réalisation d'une carte du paysage

Propositions d'aménagements qualitatifs des sites concernés :

- Énoncer les mesures d'amélioration et notamment de résorption des points noirs paysagers (locaux techniques, signalisation vieillissante, vaste surface bitumée, stationnements mal positionnés, réseaux électriques aériens, végétation

envahissante...)

- Proposer une signalétique sobre et peu encombrante en adoptant la charte graphique définie sur le Grand Site (fiche action n° 4) et compatible avec la charte Ville d'Art et d'Histoire

- Installer des tables d'orientations sur les points de vue stratégiques et informer les visiteurs sur la compréhension des paysages (sous forme de panneaux ou de flash code...) en accord avec le plan de déploiement de l'information sur le territoire du Grand Site (fiche action n° 4).

- Requalifier les abords et les accès des sites culturels par des aménagements relevant le caractère des lieux

- Proposer des modes de découverte innovants (guide audio, flash code, Monument Tracker...)

- Rendre la plupart des lieux accessibles aux personnes à mobilité réduite

- Définir des affectations contemporaines aux sites inoccupés.

Mise en réseau des points d'intérêt du Grand Site :

- Création d'itinéraires piétons (type GR) ou cyclables reliant les points d'intérêt et les belvédères du Grand Site

- Création de circuits de découverte thématique (par exemple, découverte du patrimoine historique militaire du Grand Site)

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Conservatoire du littoral
- Toulon Provence Méditerranée
- Parc national de Port-Cros
- Région PACA
- DREAL

Lien avec les autres fiches actions :

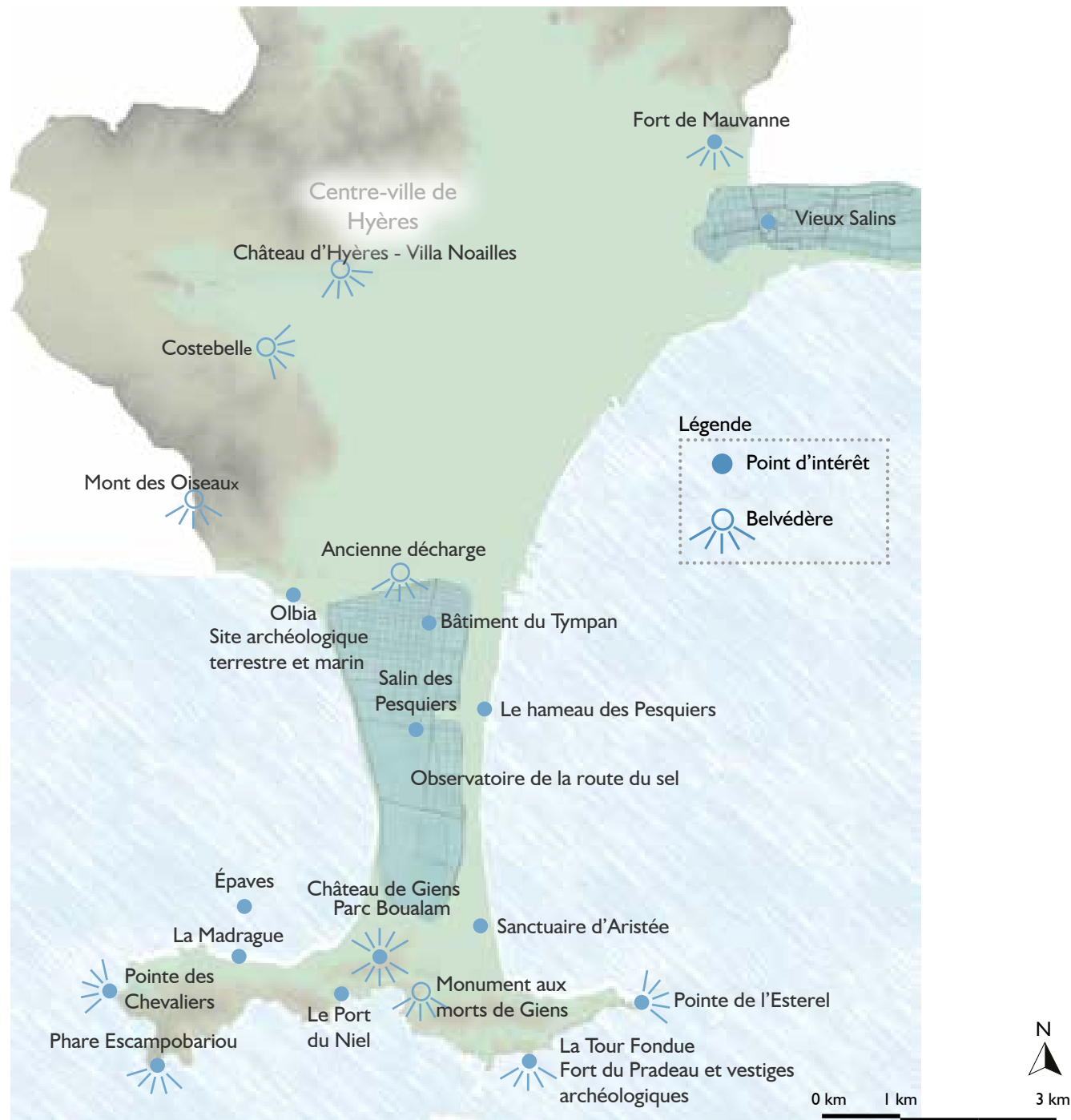
- Fiches n° 1, 2, 4

Nature des dépenses :

- Définition d'un plan de valorisation : 30 000 € (école nationale supérieure du Paysage)
- Inventaire du patrimoine militaire
- Travaux par belvédère

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase 1
- Travaux : Phase 2



Fiche action n° 9 - Reconquérir la continuité publique des grands itinéraires pédestres : sentier du littoral et chemin des crêtes à Giens

Objectifs visés :

- Valoriser les itinéraires pédestres de découverte du territoire

Sites concernés :

- Le sentier du littoral à Giens
- Le chemin des crêtes de Giens : de la Darboussière à la plage de la Baume

Descriptif de l'action :

Concernant le sentier du littoral :

- Réouverture du tronçon du sentier entre le port du Niel et l'hôpital Renée Sabran
- Sécurisation du sentier du littoral dans les secteurs à risque
- Pérenniser les accès transversaux à la mer et en créer de nouveaux si nécessaire
- Étude de faisabilité du passage du sentier au droit de l'hôpital Renée Sabran
- Étude de faisabilité d'une continuité piétonne entre le Port de la Madrague et la plage des Estagnets
- Recensement des constructions sur le DPM bénéficiant ou non d'une AOT

Concernant le chemin des crêtes :

- Étude d'une continuité piétonne sur les crêtes de la presqu'île entre la pointe des Chevaliers à l'Ouest et la pointe de l'Esterel à l'Est
- Reconquête des tronçons de chemins disparus entre le Pic du Niel et la Darboussière (achat par le Conservatoire du littoral)

Le projet devra prendre en compte les principes suivants :

- Aménager le chemin avec beaucoup de sobriété : simple dégagement d'un passage avec des abords enherbés ou boisés
- Mettre en place une signalétique adaptée et discrète pour identifier le chemin et expliquer son histoire
- Créer ou restaurer des liaisons avec les lieux de vie, en particulier le centre de Giens et les ports (Niel, Madrague, Tour Fondue, Auguier)
- Mise en réseau du chemin avec l'ensemble des sentiers pédestres de la presqu'île
- Négocier une revalorisation des limites parcellaires au contact du chemin (plantes locales, type et matériaux des clôtures...)
- Éloigner les chemins des routes passantes pour offrir un confort et une sécurité aux piétons
- Réduire au maximum la largeur du chemin en permettant le croisement confortable de deux personnes, pour minimiser l'impact du sentier dans l'espace naturel
- Maintenir la végétation en place.

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 11, 12, 14, 15, 25

Maîtres d'ouvrage :

- Toulon Provence Méditerranée
- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Conservatoire du littoral
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Partenaires :

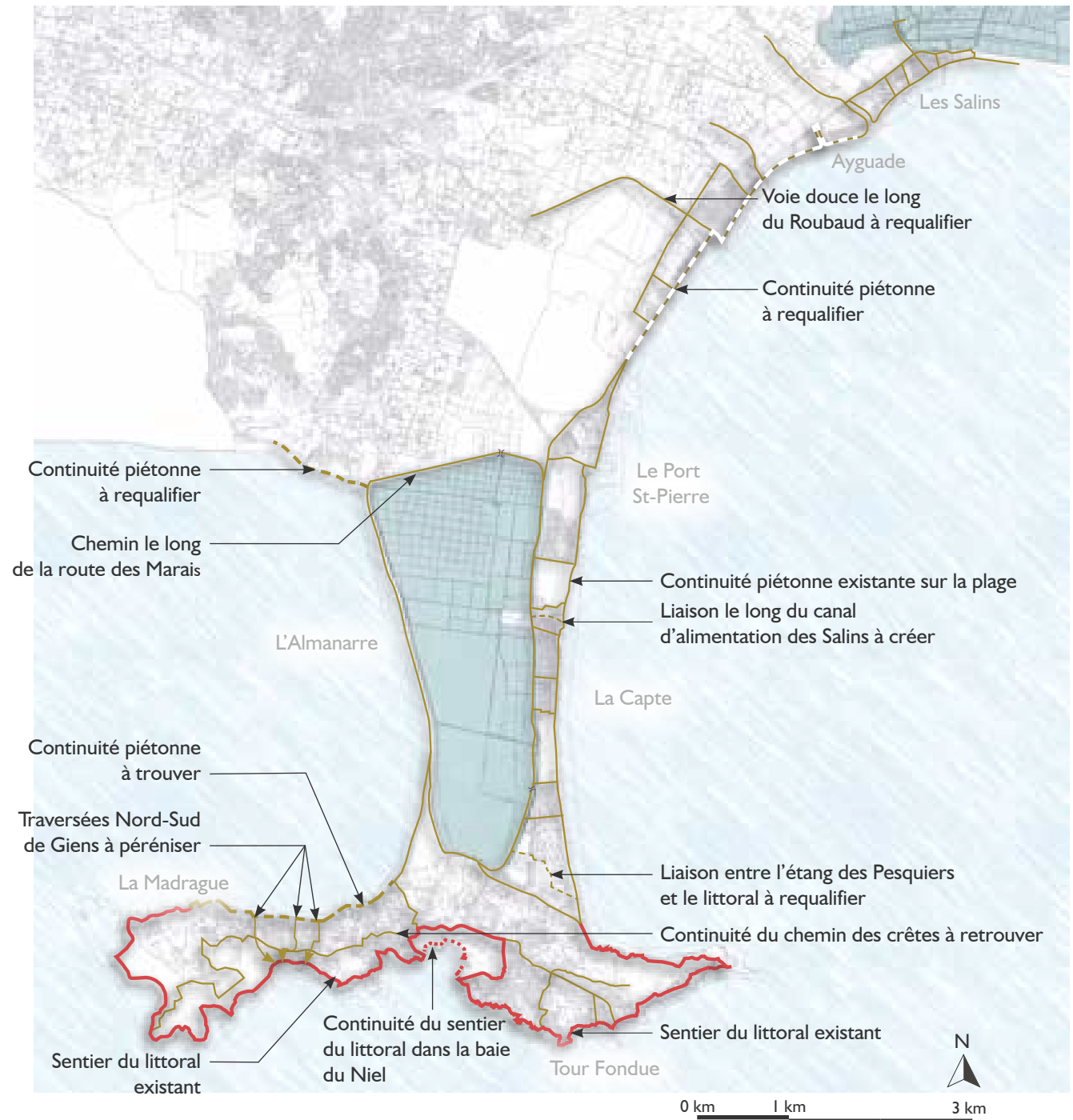
- Parc national de Port-Cros
- DREAL

Nature des dépenses :

- Étude de faisabilité des continuités piétonnes
- Acquisition des terrains nécessaires
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- Étude et travaux : Phase I
- Travaux : Phase 2



Fiche action n° 10 - Définir une vocation et requalifier le hameau des Pesquiers



Objectifs visés :

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain du hameau

Descriptif de l'action :

Afin de préserver, restaurer et valoriser ce site, la Commune souhaite faire appel à un partenariat privé désireux de réaliser une résidence hôtelière patrimoniale respectueuse de l'esprit des lieux.

Ce projet intégrera les bâtiments existants sans constructibilité supplémentaire, dans le respect de leur architecture, témoignage de l'activité salinière passée, du paysage et du patrimoine naturel environnant.

Préalablement à ce projet, il est nécessaire de définir un cahier des charges de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères, défini en lien avec l'ABF et la DREAL qui devra être pris en compte par l'aménageur.

Il portera notamment sur deux volets :

Réhabilitation architecturale :

- Actualisation de l'inventaire architectural des bâtiments
- Restauration des bâtiments
- Réimplantation d'activités
- Mise aux normes des bâtiments pour l'accueil du public

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 1.2, 16, 23

Nature des dépenses :

- Définition d'un cahier des charges de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères : 34 000 €
- Travaux de réhabilitation des bâtiments
- Travaux d'aménagement des espaces extérieurs

Sites concernés :

- Le hameau des Pesquiers
- La pinède des Pesquiers

Aménagement des espaces extérieurs :

- Sécurisation des traversées de la RD 197 entre les Salins et le hameau
- Création de liaisons douces entre le Port Saint-Pierre et la Capte
- Réalisation d'une promenade le long du canal permettant une liaison douce vers la mer (ganivelles, platelage...)
- Aménagement d'un espace public incluant notamment la chapelle
- Ouverture maîtrisée de la pinède au public
- Articulation avec les salins, le village de La Capte, la plage et la pinède

Ce projet de requalification sera réalisé en lien avec l'étude globale sur les déplacements, la valorisation du salin des Pesquiers et la requalification du village de La Capte.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune de Hyères-les-Palmiers
- Conservatoire du littoral

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- DREAL / DDTM
- Architecte des Bâtiments de France
- Parc national de Port-Cros

Échéancier de réalisation :

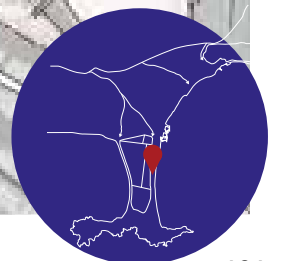
- Étude : Phase 1
- Travaux bâtiment + espaces extérieurs : Phase 2



Bâtiment de l'Agence



Bâtiment des Douanes



Fiche action n° 11 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux du village de Giens



Objectifs visés :

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain des villages, des hameaux et petits ports
- Redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien dans les sites patrimoniaux

Sites concernés :

- Village de Giens

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 8, 9, 15

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Architecte des Bâtiments de France
- DREAL / DDTM

Nature des dépenses :

- Étude de définition d'un projet de requalification : 30 000 €
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase I

Descriptif de l'action :

Analyse et diagnostic urbain et paysager :

- Affiner la connaissance et les caractéristiques du village de Giens
- Analyser les projets en cours
- Tenir compte des études complémentaires de déplacements et de stationnements (fiche-action n°1)
- Tenir compte du projet de requalification du port du Niel (fiche-action n° 15)

Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Retrouver un centre ancien confortable pour le piéton et permettre aux commerces d'investir les espaces publics (traitement de sol de qualité, éclairage adapté, limitation du stationnement, restauration des façades...)
- Dégager l'espace devant l'église pour mettre en valeur une véritable place centrale (suppression des stationnements, dégagement des vues de part et d'autre vers la mer et les tombolos, mettre en place un traitement de sol uniforme et soigné...)
- Dégager la perspective entre le Parc Boualam et l'église de Giens et permettre l'accès direct au parc depuis la place Saint-Pierre
- Mettre en valeur le point de vue du Parc Boualam sur le double tombolo et l'île de Porquerolles (fiche-action n°8)
- Organiser une remontée confortable et sécurisée pour les piétons depuis le parking bas jusqu'au village, le requalifier et améliorer son signalisation
- Aménager une liaison douce facile et confortable entre le village de Giens et le port du Niel

Quelques grands principes d'aménagements qualitatifs :

- Privilégier la mise en place de matériaux de sols locaux et de couleurs claires
- Limiter le mobilier urbain au strict minimum et de facture sobre (forme, couleur...)
- Choisir des végétaux adaptés au climat ne nécessitant pas d'arrosage.



- Légende**
-  Belvédère à révéler
 -  Parking à requalifier
 -  Traversée dangereuse à sécuriser
 -  Donner une nouvelle dynamique à la place St-Pierre
 -  Parc patrimonial
 -  Requalifier l'entrée au parc pour lui donner une nouvelle lisibilité
 -  Favoriser le partage de la voie de communication
 -  Cheminement piéton à renforcer
 -  Voie partagée entre piétons et cyclistes



Fiche action n° 12 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux de La Tour Fondue

Objectifs visés :

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain des villages, des hameaux et petits ports
- Redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Diminuer l'impact de l'automobile et du fret au quotidien dans les sites patrimoniaux

Sites concernés :

- Le site de la Tour Fondue

Descriptif de l'action :

Analyse et diagnostic urbain et paysager :

- Affiner la connaissance et les caractéristiques du site de la Tour Fondue
- Analyser les projets en cours (projet de réaménagement du port, de la capitainerie et du bâtiment d'accueil du public, projet de réhabilitation du fort du Pradeau...)
- Tenir compte des études de déplacements, de fret et de stationnements (fiche-action n° 1)

Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Révéler le caractère paysager du site
- Réduire l'impact visuel des parkings et diminuer à terme le nombre de places de stationnements
- Réorganiser le cadencement des transports collectifs en fonction des départs de bateau, en fonction de la saison et des heures de la journée (en liaison avec la fiche-action n° 1) et redéfinir leur lieu de stationnement
- Réorganiser le fret pour diminuer sur le site l'impact des espaces de circulation et de stockage
- Requalifier l'espace portuaire

- Retrouver des vues depuis la route d'arrivée sur la Tour Fondue avec un premier plan de qualité
- Revégétaliser les espaces de parkings, retrouver un sol perméable et définir une palette végétale adaptée au milieu naturel ne nécessitant aucun arrosage régulier
- Retrouver des espaces piétonniers non accessibles aux voitures (hors services et transports en commun) et aménager des espaces accueillants pour les visiteurs (terrasses de café ou de restaurant)
- Ouvrir des vues sur la plage du Pradeau et valoriser l'itinéraire piéton du sentier du littoral
- Requalifier le site du rocher de la Tour Fondue, en canalisant les visiteurs sur un chemin
- Restaurer le fort du Pradeau pour son ouverture au public (Maison du Parc)
- Valoriser le sentier sous-marin archéologique de la pointe du Bouvet (amphores de la Madrague de Giens) en maîtrisant la fréquentation
- Révéler les traces d'une ancienne villa romaine à l'arrière du hameau
- Redynamiser l'offre touristique du hameau de la Tour Fondue.

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n° 1, 8, 9

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Ports Toulon Provence
- Toulon Provence Méditerranée
- Parc national de Port-Cros

Partenaires :

- AUDAT
- DREAL / DDTM
- Architecte des Bâtiments de France

Nature des dépenses :

- Étude de requalification du village de la Tour Fondue et des parkings: réalisée par l'AUDAT
- Étude espace portuaire
- Projet d'aménagement du port
- Travaux de restauration du fort du Pradeau (PNPC) : 1,5 M €

Échéancier de réalisation :

- Étude de requalification : Phase I

Légende

-  Réduire l'impact visuel des parkings
-  Requalifier l'espace portuaire
-  Restaurer le Fort du Pradeau
-  Valoriser le sentier sous-marin



Fiche action n° 13 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux de l'Almanarre

Objectifs visés :

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain des villages, des hameaux et petits ports
- Redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien dans les sites patrimoniaux

Sites concernés :

- L'Almanarre

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Département

Partenaires :

- AUDAT / DDTM
- DRAC

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 1.3, 17, 29

Nature des dépenses :

- Étude de requalification des espaces publics : réalisée par l'AUDAT
- Travaux espaces publics
- Acquisition de terrains
- Relocalisation de certaines activités

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase I

Descriptif de l'action :

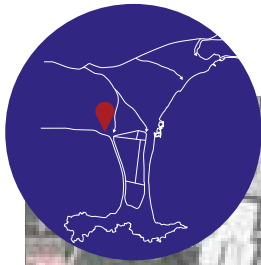
Cette mission d'aménagement est à réaliser en liaison avec l'étude de faisabilité de reconstitution du tombolo ouest (fiche-action n° 23) et le projet de mise en valeur du site Olbia (fiche action n°17).

Analyse et diagnostic urbain et paysager :







- Affiner la connaissance et les caractéristiques du site de L'Almanarre
- Analyser les projets en cours (projet de réaménagement du site Olbia)
- Tenir compte des études complémentaires de déplacements et de stationnements (fiches-actions n°1 et 1.3)
- Tenir compte du projet global pour la préservation durable du Tombolo Ouest (fiche-action n°29)






Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Identifier l'Almanarre comme une des portes d'entrée du Grand Site
- Permettre de voir l'ampleur du site archéologique Olbia et sa connexion avec la mer
- Valoriser le sentier sous-marin archéologique en maîtrisant la fréquentation
- Requalifier le chemin de Pomponiana pour retrouver la continuité du site archéologique
- Relocaliser la base nautique actuellement située au droit du site archéologique
- Retrouver une pratique piétonne confortable le long de la route RD 559 et aménager des traversées sécurisées pour les piétons
- Réorganiser le stationnement en supprimant le parking situé en front de mer
- Créer une continuité cyclable entre San Salvador et la route des marais
- Aménager un espace de rencontre au droit des bâtiments commerciaux (restaurants, boutiques, école de voile)
- Inciter la réhabilitation des bâtiments en lien avec la charte architecturale et paysagère pour révéler le caractère du site
- Requalifier les arrières-plages dégradées



Légende

-  Parking à requalifier
-  Emprise du site archéologique Olbia
-  Retrouver la continuité du site d'Olbia
-  Séquence piétonne sécurisée avec suppression du stationnement voiture
-  Valorisation du sentier sous-marin
-  Arrière-plage à requalifier

-  Persée visuelle du site vers la mer
-  Nouvelle entrée du site Olbia
-  Déplacement de la base nautique à étudier
-  Continuité cyclable à créer
-  Traitement de sol reprenant les traces urbaines du site Olbia

Fiche action n° 14 - Requalifier le petit port patrimonial et le hameau de La Madrague

Objectifs visés :

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain des villages, des hameaux et petits ports
- Redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien dans les sites patrimoniaux
- Assurer l'équilibre entre le développement économique et touristique du port et la préservation des milieux

Sites concernés :

- Port de la Madrague

Descriptif de l'action :

Analyse et diagnostic urbain paysager :

- Affiner la connaissance et les caractéristiques du site de la Madrague
- Analyser les projets en cours (projet de réaménagement du port de la Madrague)
- Tenir compte des études complémentaires de déplacements et de stationnements (fiche-action n°1)

Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

Sur le Port de la Madrague :

- Valoriser le patrimoine culturel et maritime, notamment les bateaux de tradition et pêche artisanale
- Améliorer l'espace piétonnier sur le port
- Valoriser l'accès au sentier du littoral et permettre un cheminement piéton le long du rivage
- Limiter le stationnement des véhicules sur le port
- Conforter l'activité économique liée au tourisme et à l'environnement
- Harmoniser la communication des activités présentes sur le port

- Développer l'offre événementielle du port (fête de la Madrague...)
- Harmoniser la communication des activités présentes sur le port
- Valoriser la vente de poissons

Sur la route de la Madrague :

- Dégager la perspective visuelle sur le rivage depuis la route
- Mettre en liaison le hameau et le port avec une traversée piétonne sécurisée
- Réaménager les abords de la route selon les dispositions émises dans la fiche-action n° 1.1 « Partager la voirie et promouvoir le code de la rue »
- Réorganiser les stationnements le long de la route, de façon à pouvoir notamment libérer le port du stationnement
- Créer des continuités pour les cheminements piétons et les voies cyclables
- Pérenniser les accès transversaux au littoral (fiche-action n°9)
- Créer une aire de retournement à l'extrémité de l'avenue René de Knyff et valoriser l'entrée des sites du Conservatoire du littoral.
- Actualiser la signalisation routière du port et du hameau

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 1.1, 9

Maîtres d'ouvrage :

- Toulon Provence Méditerranée
- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Conservatoire du littoral
- DDTM / DREAL

Nature des dépenses :

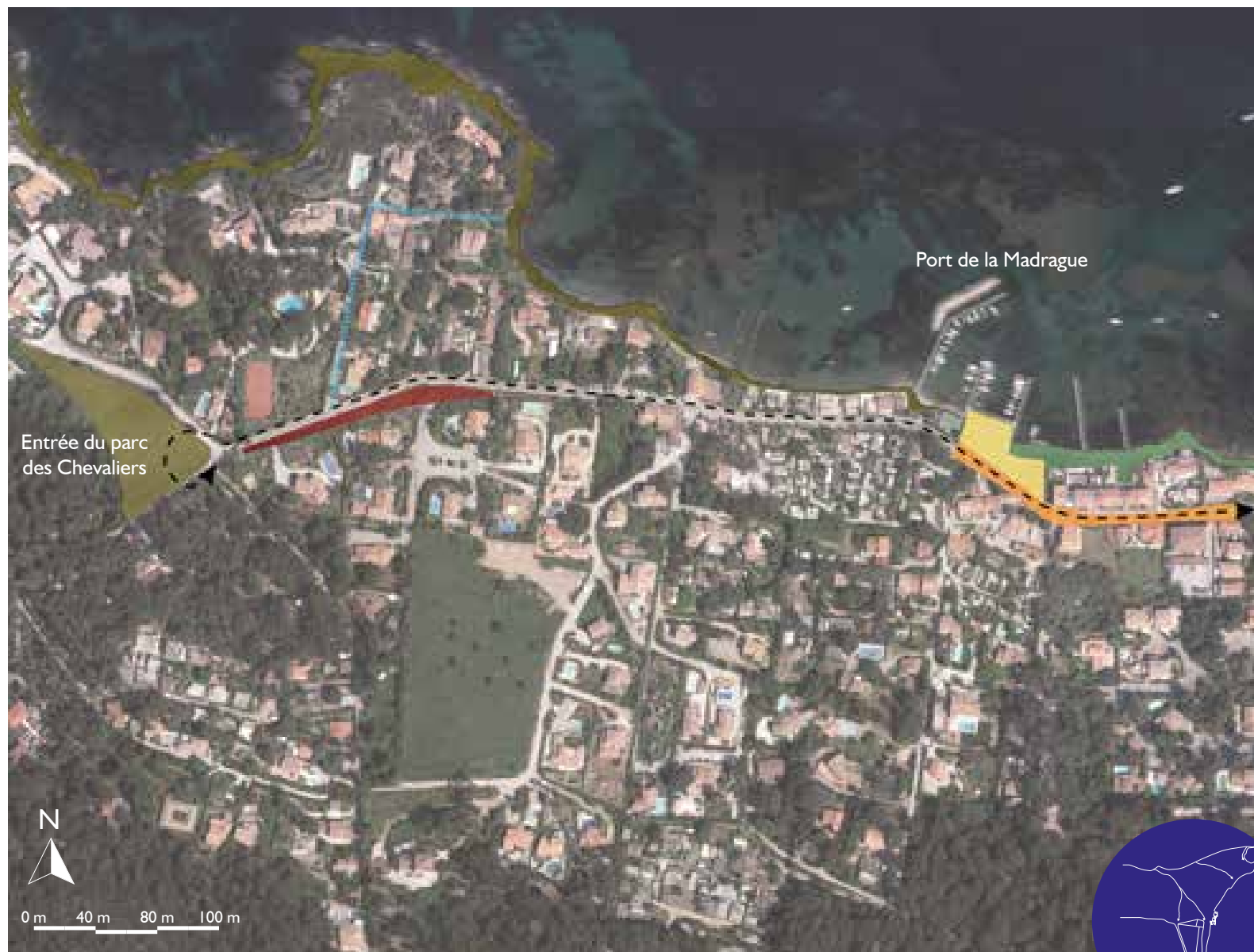
- Projet d'aménagement global
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- Définition du projet : Phase 3

Légende

-  Parking à requalifier
-  Valorisation de l'espace public et réduction stationnements
-  Circulation apaisée dans le centre du hameau
-  Requalification de l'entrée du site
-  Réhabilitation du sentier du littoral
-  Reconstitution d'un trait de côte plus naturel
-  Amélioration du cheminement piéton et cyclable
-  Création d'une aire de retournement
-  Réouverture d'un accès au littoral



Fiche action n° 15 - Requalifier le petit port patrimonial du Niel



Objectifs visés :

- Protéger et valoriser le patrimoine architectural et urbain des villages, des hameaux et petits ports
- Redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien dans les sites patrimoniaux

Sites concernés :

- Port du Niel

Descriptif de l'action :

Définition d'un projet de requalification du port du Niel à réaliser en lien avec la fiche-action n°11 : « Requalifier le village de Giens. »

Une étude préalable a déjà été réalisée par le CAUE 83 à l'initiative de la Commune d'Hyères et de ses partenaires associatifs (La Partègue, les Amis du Niel et la Prud'homie.

Elle définit à l'aide d'une esquisse chiffrée les principes suivants :

- Conserver et valoriser l'activité de pêche
- Mettre en valeur le patrimoine « Renault »
- Affirmer le caractère patrimonial du port lié aux activités maritimes et nautiques
- Rétablir les continuités de nature (terre et mer)
- Simplifier les aménagements et réorganiser les espaces afin de faire « respirer » le port.

Le projet devra en outre respecter les objectifs suivants :

- Redonner l'espace au piéton et au promeneur en laissant l'accès aux usagers du port
- Dégager la perspective visuelle sur le port et la plage en supprimant les stationnements sur le quai et le local des toilettes publiques
- Sécuriser et réhabiliter les quais et pontons
- Valoriser le bâtiment du chaudron et le garage à bateaux
- Préserver la plage naturelle de la baie
- Requalifier le sentier du littoral entre le port du Niel et l'hôpital Renée Sabran (fiche-action n°9)
- Reconquérir une liaison piétonne et cyclable confortable et sécurisée entre le village de Giens et le port du Niel
- Révéler le caractère des lieux par des aménagements intégrés et respectueux du site (matériaux, couleurs, mobiliers urbains...).

Pour mener à bien ces travaux et autoriser la baignade sur la plage, une modification du périmètre portuaire sera étudiée.

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 8, 9, 11, 31

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Var
- Toulon Provence Méditerranée

Partenaires :

- DREAL / DDTM / STAP
- Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins

Nature des dépenses :

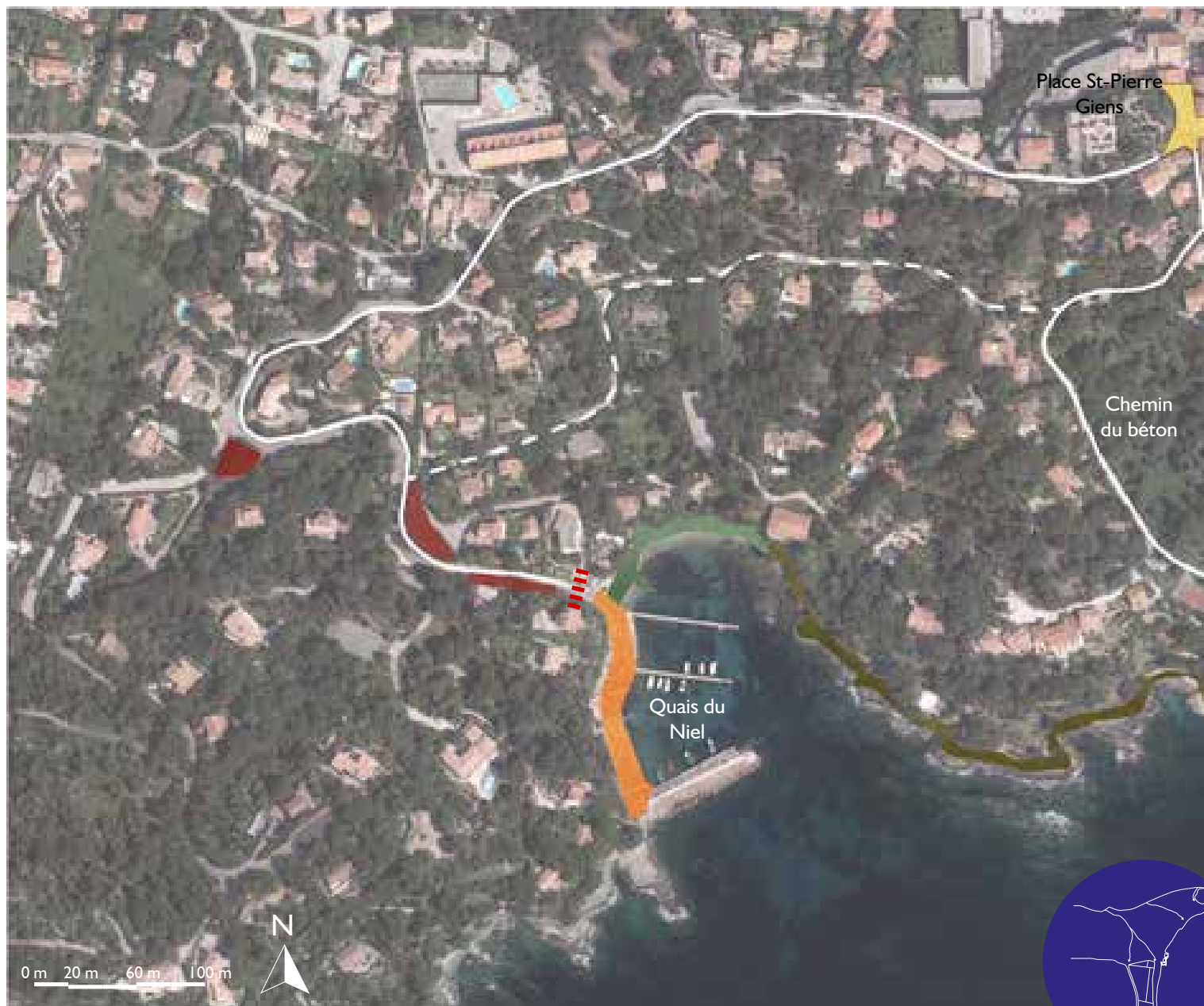
- Étude de définition d'un projet de requalification : 30 000 €
- Travaux portuaires de sécurisation (CCI)
- Travaux sur espace public

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase I
- Travaux portuaires : Phase I

Légende

-  Stationnement existant et à créer
-  Réhabiliter et sécuriser les quais, les pontons et le terre plein
-  Plage naturelle à valoriser
-  Sentier du littoral à restaurer
-  Partage de la voirie, mise en sécurité des piétons et cyclistes
-  Autre chemin piéton envisageable
-  Accès restreint



Fiche action n° 16 – Valoriser les sites des salins d’Hyères (salin des Pesquiers et Vieux Salins)



Objectifs visés :

- Conserver les écosystèmes et les habitats naturels
- Maintenir des ambiances paysagères spécifiques
- Sensibiliser à l’environnement
- Ouvrir le site au public en valorisant les patrimoines naturels et saliniers

Sites concernés :

- Le Salin des Pesquiers
- Les Vieux Salins

Descriptif de l’action :

Le Salin des Pesquiers et les Vieux Salins, deux unités séparées de quelques kilomètres, sont considérés comme l’un des espaces les plus remarquables du littoral varois. Aujourd’hui ils ne produisent plus de sel, mais le site abrite de nombreuses espèces animales et végétales. Le site est la propriété du Conservatoire du littoral, la Métropole TPM en assure la gestion depuis 2004.

Le plan de gestion des salins, réalisé en 2005, fixe les orientations générales de gestion et les objectifs stratégiques à long terme, ainsi que les opérations à engager sur une période de 7 à 10 ans selon deux grands domaines : la préservation voire l’optimisation de la biodiversité et des paysages, et d’autre part la valorisation des richesses en présence.

Le Conseil Partenarial de gestion des Salins, composé de la Métropole TPM, de la Commune d’Hyères, du Conservatoire du Littoral et du Parc national de Port-Cros, a conduit de 2008 à 2010 une étude de définition du projet de valorisation des Salins.

Le développement de la vocation touristique de ces deux sites doit être compatible avec les orientations de gestion naturalistes et paysagères du site.

Le plan de gestion 2005 étant arrivé à échéance, un nouveau plan de gestion sera réalisé, respectant les objectifs d’accueil du public suivants :

- Permettre une valorisation culturelle et touristique raisonnée
- Créer un espace d’éducation à l’environnement et de compréhension des sites
- Perpétuer la mémoire de l’activité salinière notamment avec une remise en activité à titre patrimonial.

Les projets proposés sur chacun des deux sites devront également prendre en compte et mettre en valeur la relation qu’entretiennent ces lieux avec les villages (La Capte pour le Salin des Pesquiers et Les Salins pour les Vieux Salins) et faire l’objet d’une vision globale prenant en compte les préconisations évoquées dans les fiches n° 21 et 23 concernant la requalification des villages. Ces projets devront également tenir compte des fiches-actions n°1 « Doter le Grand Site d’un plan de mobilité durable » et n°10 « Définir une vocation et requalifier le hameau des Pesquiers ».

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 2, 8, 10, 19, 21, 23, 25, 28, 29

Maîtres d’ouvrage :

- Conservatoire du Littoral
- Toulon Provence Méditerranée

Partenaires :

- Commune d’Hyères-les-Palmiers
- Parc national de Port-Cros
- DREAL / DDTM / Agence de l’Eau

Nature des dépenses :

- Élaboration du second plan de gestion multi-sites : 80 000 € (Conservatoire du littoral)
- Mise en oeuvre

Échéancier de réalisation :

- Étude de définition du plan de gestion : Phase I



Fiche action n° 17 – Conserver et valoriser le site archéologique d’Olbia

Objectifs visés :

- Conserver et restaurer les vestiges
- Valoriser les vestiges et l’environnement du site
- Maintenir des ambiances paysagères spécifiques
- Ouvrir le site au public en valorisant le patrimoine archéologique

Descriptif de l’action :

Action à réaliser en lien avec la fiche-action n°13 « Requalifier les espaces publics patrimoniaux de l’Almanarre ».

Le site archéologique d’Olbia est une colonie-forteresse grecque fondée par Marseille vers 325 avant J.-C, dont l’emprise est d’environ 165 m de côté. Connue depuis le XIXe siècle comme site archéologique d’importance, la ville a fait l’objet d’opérations archéologiques depuis 1947 qui ont révélé cinq secteurs urbains et des parties du rempart. Le site est l’unique témoin, conservé dans l’intégralité de son plan, du réseau de colonies grecques en France.

Propriétaire et gestionnaire du site depuis janvier 2010, suite à un transfert de propriété de l’Etat, la Commune s’est engagée à rouvrir le site au public, et à entretenir et valoriser les vestiges avec le soutien technique et financier de l’Etat.

Suite à une étude de maîtrise d’oeuvre, les travaux à engager se feront en trois phases :

Phase 1 : Tranche ferme – travaux de première urgence. Travaux de maçonnerie sur parties effondrées et en cours de désolidarisation, consolidation des étalements et protection des pierres inscrites.

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1.3, 8, 13, 19

Sites concernés :

- Site archéologique d’Olbia

Phase 2 : Tranche ferme – hors travaux d’urgence. Consolidation des murs, assises sacrificielles, remblaiement, soutènement des murs par des gabions ; création de plateformes, cheminements sécurisés, escaliers, protection de certains ouvrages (puits, comptoir) ; purge des végétaux parasites et défrichage.

Phase 3 : Tranche conditionnelle. Restauration des murs, restitution du départ d’élévation de la tour d’angle sud-est (bord de mer) et d’une partie du mur d’enceinte, traitement paysager, aménagement d’un nouvel accès au sud.

La mise en valeur du site impliquera également :

- Le rétablissement de la continuité du site par la fermeture définitive du chemin de Pomponiana à l’ouest
- L’acquisition de la maison au sud du site pour l’aménagement d’un nouvel accès et d’un musée de site
- La relocalisation de la base nautique et la consolidation de la parcelle du bord de mer (au sud de la RD 559) par un mur de soutènement, pour que la mise en valeur de vestiges soit sécurisée et pérenne.

Maîtres d’ouvrage :

- Commune d’Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- DRAC PACA / STAP

Nature des dépenses :

- Études
- Travaux : 1,2 M €

Échéancier de réalisation :

- Étude et travaux d'urgence : Phase I
- Travaux tranche ferme : Phase I
- Travaux tranche conditionnelle : Phase 2



Fiche action n° 18 - Définir un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site

Objectifs visés :

- Promouvoir l'identité du Grand Site
- Faciliter la compréhension des richesses du Grand Site pour tous les publics
- Développer l'information des habitants et des visiteurs
- Développer une synergie des différents sites et curiosités à l'échelle du territoire
- Mettre en réseau les acteurs institutionnels et économiques des sites culturels, naturels et touristiques
- Renforcer l'offre culturelle et patrimoniale
- Articuler autour du label Ville d'Art et d'Histoire la valorisation patrimoniale du territoire

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Descriptif de l'action :

Il s'agit de créer un lieu au cœur du Grand Site pouvant accueillir les visiteurs, les groupes scolaires ou les habitants pour qu'ils découvrent les richesses patrimoniales du territoire. Cette Maison du Grand Site aura des fonctions d'accueil et de services, en permettant de disposer d'explications et de commentaires faits par des spécialistes (guides, conférenciers) sur l'histoire et la vie de ces patrimoines culturels et naturels.

Ce lieu dédié à la valorisation du Grand Site sera complémentaire du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), qui constitue un élément clef pour la promotion du territoire, et jouera également le rôle de relais de la Maison du Parc national de Port-Cros.

La sensibilisation du grand public sera assurée par :

- Le développement d'une politique de communication et de pédagogie globale tournée vers la valorisation du Grand Site de la presqu'île
- L'animation de visites commentées de sites spécifiques, à destination de groupes d'adultes ou d'enfants

- La sensibilisation auprès des scolaires et du grand public par des conférences animées par des intervenants bénévoles
- Des expositions sur le patrimoine naturel et culturel dans le but de comprendre l'imbrication entre les milieux naturels et l'Homme, ou comment l'Homme a su au fil des temps et des techniques utiliser les ressources naturelles pour ses besoins personnels : les salins, la gestion forestière, les pâturages et l'agriculture, la pêche...
- La création de plaquettes de communication pour connaître et comprendre le patrimoine local
- Des campagnes de mise en valeur ou de restauration du patrimoine par des équipes bénévoles (ex : fouilles archéologiques, restauration de bâtiments historiques, campagnes de ramassage des déchets dans les espaces naturels...)

Ce lieu référent pourra prendre en charge, en lien avec le CIAP, la coordination des différents sites culturels à l'échelle du Grand Site.

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 2, 4, 16, 19, 33

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Conservatoire du littoral
- Toulon Provence Méditerranée

Partenaires :

- Parc national de Port-Cros
- DREAL / DRAC
- Office du Tourisme

Nature des dépenses :

- Étude muséographique
- Étude de maîtrise d'oeuvre
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- Étude de faisabilité : Phase 3



Maison du Grand Site de France de la Camargue Gardoise



Maison du Grand Site de France Bibracte Mont Beuvray



Maison Espace Nature des Vieux Salins

Projet Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères - Février 2019



Maison du Grand Site de France Sainte-Victoire



Maison du Grand Site de France Sainte-Victoire

Fiche action n° 19 - Développer l'offre culturelle et événementielle du Grand Site

Objectifs visés :

- Valoriser l'héritage patrimonial du territoire (matériel ou immatériel)
- Faciliter la compréhension des richesses du Grand Site pour tous les publics
- Renforcer l'offre culturelle et patrimoniale
- Créer de nouveaux événements
- S'appuyer sur les ressources associatives locales

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Toulon Provence Méditerranée

Partenaires :

- Conservatoire du littoral
- Parc national de Port-Cros
- Office du Tourisme
- Associations

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°5, 7, 18

Nature des dépenses :

- Étude de l'offre existante
- Étude de conception d'un événementiel Grand Site
- Organisation et communication d'événements (location matériels, animations, dépliants, programmes, affiches)

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase 3
- Organisation + communication : Phase 3

Descriptif de l'action :

La presqu'île de Giens représente un territoire attractif pour des manifestations culturelles de qualité, qu'elles soient sportives ou valorisant des traditions, un savoir-faire ou une histoire locale.

Le Grand Site doit participer à leur promotion puisqu'elles participent à l'animation et à la découverte du site.

Un projet culturel global, en lien avec le territoire, doit être mis en place grâce à :

- La création d'un groupe de réflexion regroupant chacun des gestionnaires des sites culturels (TPM, Commune d'Hyères, Parc national de Port Cros...) et coordonnant les différents programmes culturels liés à l'Histoire, la géologie, l'archéologie, le paysage, la biodiversité, l'architecture, le sel, la mer...
- La mise en place d'un réseau culturel au travers de pages internet communes à tous ces sites.

Cette action nécessite :

- De recenser l'offre culturelle et événementielle existante sur le Grand Site
- D'inciter les organisateurs de manifestations à s'inscrire dans la logique valorisant l'identité du Grand Site
- De faire la promotion, par le biais des points d'information, de toutes manifestations valorisant le Grand Site
- De développer des connexions et des synergies entre les sites
- De créer un événementiel fort et identitaire du Grand Site de la Presqu'île de Giens
- D'aider à l'accueil des participants et des publics lors d'une manifestation importante (sportives)
- De sensibiliser les organisateurs et les participants à l'esprit des lieux et des Grands Sites.



Évènement annuel au Salin des Pesquiers



Visite du salin Pesquiers



Bateaux de pêcheurs



Groupe folklorique



Orientation 4 Restaurer

Promouvoir une spécificité pour l'urbanisme du littoral et de la presqu'île

Objectifs visés :

- Promouvoir et sauvegarder les caractéristiques originelles des paysages habités • Harmoniser les projets de construction entre eux
- Encourager l'exemplarité architecturale
- Prendre en compte la fragilité et les spécificités des sites de bord de mer
- Prendre en compte la perception du littoral depuis la mer

Fiches actions :

20- Mettre en œuvre une charte paysagère et architecturale du Grand Site

Redynamiser les centres de vie du Grand Site

Objectifs visés :

- Renforcer les centralités existantes et développer leur dynamisme économique et social
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien et redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Stimuler une urbanité qualitative (architecture et paysage)
- Limiter l'étalement urbain au profit d'une qualité du cadre de vie

Fiches actions :

21- Requalifier le village des Salins d'Hyères

22- Requalifier le village de l'Aiguade

23- Requalifier le village de La Capte (en liaison avec le site des Pesquiers et des Salins)

24- Requalifier les espaces publics du Port Saint-Pierre



Village des Salins

Fiche action n°20 - Mettre en oeuvre une charte paysagère et architecturale du Grand Site

Objectifs visés :

- Promouvoir et sauvegarder les caractéristiques originelles des paysages habités
- Harmoniser les projets de construction entre eux
- Encourager l'exemplarité architecturale
- Prendre en compte la fragilité et les spécificités des sites de bord de mer
- Prendre en compte la perception du littoral depuis la mer

Sites concernés :

- Les Salins
- L'Ayguade
- Le Port Saint-Pierre
- L'Almanarre
- La Capte
- Le Pousset
- Giens

Descriptif de l'action :

Une charte est avant tout un document de connaissance et de propositions pour accompagner l'évolution des quartiers en adéquation avec le territoire et dans une démarche de développement durable.

Cette charte sera réalisée en lien avec l'orientation 4.1 de la Charte du Parc national de Port-Cros : « Promouvoir un aménagement qui valorise les paysages exceptionnels de l'entre terre et mer », et prendra en compte le Plan Paysage de l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros (mesure 1.1.2 de la Charte).

La charte devra définir :

- Les grands principes de l'urbanisme végétal de la presqu'île et du littoral : présence végétale dans les parcelles privées et publiques, continuité d'espaces ouverts, choix d'une palette végétale en adéquation avec le milieu naturel, perméabilité des revêtements de sols...
- Les orientations à suivre en terme de qualité architecturale, par notamment la typologie, les matériaux, les couleurs, les formes... (architecture contemporaine et innovante respectant l'esprit des lieux, le caractère maritime de la presqu'île et les principes du développement durable)
- La mise en évidence des spécificités de l'urbanisme littoral : légèreté des structures bâties, transparence des limites entre espace public et espace privé, orientation non frontale par rapport à la mer et aux vents dominants, discrétion des voies et végétation abondante aux abords...

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°3, 4, 7

- Des prescriptions pour les aménagements d'espaces publics et privés prenant en compte le caractère naturel des lieux et les ressources locales : préférence des espèces végétales adaptées au climat pour les plantations, préférence des sols perméables pour l'infiltration des eaux, choix de matériaux naturels, sobres et pérennes pour le mobilier urbain, choix d'un éclairage adapté à l'usage des lieux...

- Les préconisations sur la constitution d'interface entre l'urbanisation et la pinède pour la gestion des risques d'incendies.

Concernant les structures d'accueil des touristes (campings, résidences, villages vacances, hôtels, restaurants, commerces), la charte définira des principes d'aménagements pour respecter l'« esprit des lieux » : architecture, implantations des bâtiments, clôtures, plantations... Elle pourra illustrer par des exemples qualitatifs les conditions d'installations des mobil-homes ou d'autres types d'habitats dans les campings, les conditions d'accueil des camping-cars, le traitement des terrasses, des ombrières et des vitrines de commerces dans le paysage et l'architecture, le traitement de l'assainissement, les différents types de clôtures, les palettes végétales adaptées aux milieux naturels...

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Architecte des Bâtiments de France
- Parc national de Port-Cros
- DREAL

Nature des dépenses :

- Charte paysagère et architecturale du Grand Site

Échéancier de réalisation :

- Charte : Phase 2



La Capte



Giens



La Capte



Hameau des Pesquiers

Fiche action n°21 - Requalifier le village des Salins

Objectifs visés :

- Renforcer les centralités existantes et développer leur dynamisme économique et social
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien et redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Stimuler un renouvellement urbain qualitatif (architecture et paysage)
- Limiter l'étalement urbain au profit d'une qualité du cadre de vie

Sites concernés :

- Les Salins

Descriptif de l'action :

Placé à l'extrémité de la RD 12 et RD 42, le village des Salins est aujourd'hui envahi par les voitures en stationnement. Le projet de requalification des espaces publics centraux vise à retrouver des relations visuelles entre le village et le port.

Étude pour la requalification des espaces publics des Salins en deux volets :

Volet 1 : Analyse et diagnostic urbain et paysager :

- Affiner la connaissance et les caractéristiques des Salins
- Analyser les projets en cours
- Analyser le tissu urbain et ses potentialités de renouvellement
- Tenir compte des études complémentaires de déplacements et de stationnements, de la continuité cyclable de la rade d'Hyères et des portes d'entrée du Grand Site.

Volet 2 : Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Requalifier l'entrée dans le village des salins par la RD 12 et modifier le carrefour entre la RD 12 et la RD 42
- Redonner une priorité aux piétons dans le centre du village et le port

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 1.3, 2, 16, 20

- Définir la vocation du port Pothuau et le requalifier
- Valoriser l'activité de pêche
- Retrouver des connexions entre la plage et les salins
- Réorganiser les stationnements au port Pothuau et en arrière-plage du Pentagone
- Mettre en valeur le stationnement près des salins (sols perméables, plantations d'ombrages, noues végétales...)
- Restaurer le cordon dunaire de la plage des Salins
- Favoriser la traversée des salins par une continuité de chemins et requalifier la promenade piétonne le long du littoral
- Requalifier l'interface entre le village et le site classé
- Retrouver une continuité écologique sur le Gapeau et requalifier le chemin des bords du Gapeau en véritable voie partagée
- Renouveler le tissu urbain entre la RD 42 et la RD 12 par des opérations mixtes de logements.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Département du Var
- Toulon Provence Méditerranée
- Conservatoire du littoral

Partenaires :

- Préfecture Maritime
- Marine Nationale
- DDTM
- Prud'homme de pêche

Nature des dépenses :

- Étude de requalification du village
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase 2

Légende

-  Parking à requalifier
-  Requalifier le boulevard de front de mer et redonner une place au piéton
-  Restructuration du port
-  Plages publiques
-  Poche de renouvellement du tissu urbain entre la RD 42 et la RD 12
-  Piste cyclable à créer
-  Traversée sécurisée de la piste cyclable
-  Valorisation de la liaison entre les Salins et le village
-  Voie douce de découverte
-  Requalification du boulevard en front de mer



Fiche action n°22 - Requalifier le village de l'Aiguade

Objectifs visés :

- Renforcer les centralités existantes et développer leur dynamisme économique et social
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien et redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Stimuler un renouvellement urbain qualitatif (architecture et paysage)
- Limiter l'étalement urbain au profit d'une qualité du cadre de vie

Sites concernés :

- L'Aiguade

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Département du Var

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- DDTM

Lien avec les autres fiches actions :

Fiches n°1, 1.3, 20, 28

Nature des dépenses :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage, études préalables et de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'une promenade de front de mer entre le port St Pierre et l'Aiguade : 300 000 €
- Travaux boulevard de la Marine : 3 200 000 €
- Étude globale de requalification du village
- Travaux de requalification

Échéancier de réalisation :

- Études promenade front de mer : Phase 1 (2016-2017)
- Travaux boulevard de la Marine : Phase 2 (2017-2018)
- Etude globale de requalification du village : Phase 3

Descriptif de l'action :

Requalification des espaces publics de l'Aiguade en deux volets :

Volet 1 : Analyse et diagnostic urbain et paysager :

- Affiner la connaissance et les caractéristiques de l'Aiguade
- Analyser les projets en cours, notamment l'étude sur la recomposition spatiale de la plaine côtière du Ceinturon et l'étude Port Propre
- Analyser les transitions du village avec l'espace agricole
- Affiner les connaissances sur l'évolution des exploitations agricoles riveraines
- Tenir compte des études complémentaires de déplacements et de stationnements (fiche-action n°1) et de la continuité cyclable de la rade d'Hyères (fiche-action n°1.3)

Volet 2 : Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Réaménager le boulevard de la Marine (RD42)
- Aménager une promenade de front de mer entre le port St Pierre et l'Aiguade
- Requalifier les places Daviddi et Saint Louis
- Réaménager des poches de stationnement à l'arrière du village et créer un cheminement confortable et sécurisé entre le parking et la plage
- Revégétaliser les abords des rues, créer un ombrage pour les circulations piétonnes
- Revaloriser les plages publiques s'ouvrant sur le bord de mer en réorganisant ou supprimant les places de stationnement
- Revaloriser écologiquement les cours d'eau côtiers et notamment les berges



Boulevard de la Marine



Place Daviddi



Place Saint-Louis



Port de l'Aiguade

Fiche action n°23 - Requalifier le village de La Capte (en lien avec le hameau et le salins des Pesquiers)

Objectifs visés :

- Renforcer les centralités existantes et développer leur dynamisme économique et social
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien et redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Stimuler un renouvellement urbain qualitatif (architecture et paysage)
- Limiter l'étalement urbain au profit d'une qualité du cadre de vie

Sites concernés :

- La Capte

Descriptif de l'action :

Requalification des espaces publics de la Capte en deux volets :

Volet 1 : Analyse et diagnostic urbain et paysager :

- Affiner la connaissance et les caractéristiques de la Capte
- Analyser les projets en cours et mise en relation avec les fiches-actions du Salin (n°10) et du hameau des Pesquiers (n°7)
- Tenir compte des études complémentaires de déplacements et de stationnements (fiche-action n°1) et de la boucle des Pesquiers (fiche-action n°1.2)

Volet 2 : Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Faire ralentir les automobilistes :
 - Zone 30
 - Changement de revêtement de surface
 - Resserrement de la chaussée

Organiser les stationnements :

- Stationnement minute pour les commerces
- Suppression des stationnements le long de la route
- Stationnement organisé sous forme de petites poches végétalisées

Favoriser les mobilités douces :

- Arrêt des transports en commun (trottoirs larges, traversées sécurisées et confortables pour les piétons, voies partagées avec les cycles),
- Continuité de la piste cyclable de la Boucle des Pesquiers,
- Limiter au minimum le mobilier pour dégager l'espace piéton
- Enfouir les réseaux aériens

Recréer le lien avec le hameau et le salin des Pesquiers

- Création d'un accès public sur le salin au niveau de la Capte
- Aménagement d'une passerelle pour relier le hameau au village de La Capte
- Ouverture raisonnée de la pinède des Pesquiers au public

Favoriser la régénération des pinèdes de La Capte

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 1.2, 7, 10, 20

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Département du Var

Partenaires :

- Conservatoire du littoral
- Toulon Provence Méditerranée
- DREAL / ABF / DDTM

Nature des dépenses :

- Projet global de requalification de la Capte
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- Étude : Phase 3



Fiche action n°24 - Requalifier les espaces publics du Port Saint-Pierre

Objectifs visés :

- Renforcer les centralités existantes et développer leur dynamisme économique et social
- Diminuer l'impact de l'automobile au quotidien et redonner une place prépondérante aux piétons et aux vélos
- Stimuler un renouvellement urbain qualitatif (architecture et paysage)
- Limiter l'étalement urbain au profit d'une qualité du cadre de vie

Sites concernés :

- Le Port Saint-Pierre

Descriptif de l'action :

Requalification des espaces publics de Port Saint-Pierre en trois volets :

Démarche Port Propre :

- Étude diagnostique de la situation environnementale du port
- Définition du plan d'actions (aire de carénage, station d'avitaillement, eaux de ruissellement...)
- Intégration des actions dans le Contrat de baie des Îles d'Or
- Prise en compte de la Charte des ports de plaisance et de pêche de PACA

Analyse et diagnostic urbain et paysager :

- Affiner la connaissance et les caractéristiques du Port Saint-Pierre
- Analyser les projets en cours (urbanisme, aménagement des ports...)
- Compléter les connaissances du patrimoine arboré (pinède, état phytosanitaire...)

- Tenir compte des études complémentaires de déplacements et de stationnements (fiche-action n°1)
- Tenir compte des orientations de la Charte du Parc national de Port-Cros pour des portes d'entrées exemplaires

Définition d'un projet de requalification respectant les objectifs suivants :

- Redonner de vrais espaces aux piétons dans le centre du port
- Mettre en scène les arrivées sur le port
- Réorganiser les stationnements le long des voies
- Diminuer les places de stationnement sur les quais
- Développer les activités économiques et sociales en lien avec la mer
- Valoriser le patrimoine maritime portuaire

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 1.3, 20

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- Région PACA
- Agence de l'eau
- Parc national de Port-Cros
- Professionnels du nautisme

Nature des dépenses :

- Étude Port Propre : 30 000 €
- Étude globale de requalification des espaces publics du Port Saint-Pierre

Échéancier de réalisation :

- Étude Port Propre : Phase I
- Étude requalification : Phase 3





Orientation 5 Préserver

Favoriser la bonne gestion des milieux écologiques spécifiques à la presqu'île et au littoral

Objectifs visés :

- Définir, maintenir, restaurer et valoriser les continuités écologiques et paysagères
- Contribuer à la lutte contre le risque d'incendie
- Promouvoir la mise en défens des zones sensibles
- Restaurer les zones humides dégradées
- Valoriser le réseau hydrographique
- Maintenir la pinède littorale
- Maintenir des milieux ouverts riches en biodiversité
- Protéger le milieu marin et la biodiversité marine
- Mettre en oeuvre une politique de valorisation et de gestion raisonnée des espaces verts ou naturels
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs (particuliers, techniciens, entreprises...) à la biodiversité au moyen d'outils pédagogiques

Fiches actions :

- 25- Mettre en oeuvre un plan de gestion des continuités écologiques
- 26- Mettre en oeuvre un plan de gestion des zones humides
- 27- Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie des mouillages organisés écologiques à l'échelle du Grand Site

Approfondir la connaissance et développer les politiques de gestion du trait de côte

Objectifs visés :

- Constituer une base de connaissance opérationnelle sur le fonctionnement des rades d'Hyères et du golfe de Giens
- Mieux connaître l'évolution du trait de côte pour s'adapter aux enjeux
- Assurer la préservation des continuités écologiques et du paysage sur le littoral
- Anticiper l'érosion et le risque de submersion par des techniques de génie écologique durable
- Promouvoir une reconquête durable des profils de plage
- Protéger et pérenniser les activités humaines en retrait du littoral
- Aménager « en douceur » le littoral

Fiches actions :

- 28- Requalifier le littoral de la Rade d'Hyères en prenant en compte les risques littoraux
- 29- Élaborer un projet global pour la préservation durable du Tombolo ouest

Orientation 5 Préserver



Soutenir l'activité agricole et la pêche dans sa valeur patrimoniale, économique et identitaire

Objectifs visés :

- Sauvegarder et réhabiliter les structures agricoles constitutives du paysage de Giens
- Promouvoir une offre locale de produits en accord avec l'image du Grand Site
- Lutter contre l'étalement urbain et la consommation des sols productifs

Fiches actions :

30- Préserver la culture agricole et la pêche sur le territoire du Grand Site

Fiche action n°25 - Mettre en oeuvre un plan de gestion des continuités écologiques

Objectifs visés :

- Définir, maintenir, restaurer et valoriser les continuités écologiques et paysagères
- Mettre en défens les zones sensibles
- Contribuer à la lutte contre le risque d'incendie
- Maintenir des milieux ouverts riches en biodiversité
- Promouvoir les bonnes pratiques pour la gestion raisonnée des espaces naturels et développer des outils pédagogiques à l'usage de tous les acteurs

Sites concernés :

- Les Salins d'Hyères
- Les pinèdes naturelles ou habitées
- Autres espaces interstitiels de Giens

Descriptif de l'action :

Cette action sera réalisée en trois volets, en lien avec les orientations de la Charte du Parc national de Port-Cros :

Phase 1 : Mise en oeuvre du Plan d'action stratégique du SRCE PACA à l'échelle du Grand Site

- Prise en compte des trames verte et bleue du SCOT et du PLU
- Prise en compte de la carte des vocations de la Charte du Parc
- Transcription des objectifs de préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques
- Analyse des points de fragmentation des habitats et des continuités terre-mer
- Amélioration des connaissances sur la biodiversité

Phase 2 : Elaboration ou révision de plans de gestion des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques

- Révision des plans de gestion sur les sites du Conservatoire du littoral : Salins d'Hyères et Presqu'île de Giens

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°16, 26

- Stratégie de gestion de certains espaces spécifiques : Lieurette, Palyvestre, ripisylves du Gapeau et du Roubaud...
- Définition d'un plan de gestion des pinèdes littorales publiques et privées (La Capte, Pesquiers, Ceinturon, Gapeau...)
- Plan de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Phase 3 : Mise en pratique des plans de gestion

- Gestion des espaces de la trame bleue et des risques associés (anoxie, pollutions, surfréquentation...)
- Gestion des espaces de la trame verte et des risques associés
- Mise en valeur écologique et paysagère des pinèdes littorales
- Information et support d'information (gestion des continuités, débroussaillage raisonné...) en lien avec la fiche-action n°34 « Elaborer et mettre en oeuvre un plan de communication »
- Suivi des plans de gestion

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Toulon Provence Méditerranée
- Conservatoire du Littoral

Partenaires :

- Parc national de Port-Cros / DDTM
- Département du Var / Région PACA
- SM SCoT PM / Agence de l'Eau
- Associations (LPO...)



Nature des dépenses :

- Plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral : 80 000 € (Conservatoire du littoral)
- Autres plans de gestion
- Études complémentaires (ancienne décharge, hydraulique...)
- Gestion annuelle et suivi

Échéancier de réalisation :

- Trame verte et bleue (PLU) : Phase I (2015-2016)
- Plan de gestion de La Lieurette : Phase I (2015-2016)
- Plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral : Phase I (2016-2017)

Légende

NATURE DIVERSIFIÉE

-  Zones humides
-  Zones boisées
-  Pinèdes littorales habitées
-  Trait de côte recomposé
-  Cours d'eau retrouvés

Fiche action n°26 - Mettre en oeuvre un plan de gestion des zones humides

Objectifs visés :

- Valoriser le réseau hydrographique
- Restaurer les zones humides dégradées
- Limiter la fragmentation des espaces et des habitats
- Maintenir des espaces ouverts riches en biodiversité

Sites concernés :

- Pousset, Palyvestre, Lieurette, BAN
- Autres zones humides littorales

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- Conservatoire du Littoral
- Parc national de Port-Cros
- Département du Var
- Agence de l'eau
- Associations (LPO...)
- Base Aéronavale / DDTM

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°2, 16, 25

Nature des dépenses :

- Élaboration de plans de gestion (cf fiche n°25)
- Acquisitions foncières
- Travaux de restauration des zones humides du Palyvestre
- Autres travaux de génie écologique

Échéancier de réalisation :

- Plan de gestion de La Lieurette : Phase I (2015-2016)
- Plan de gestion des sites du Conservatoire du littoral : Phase I (2016-2017)

Descriptif de l'action :

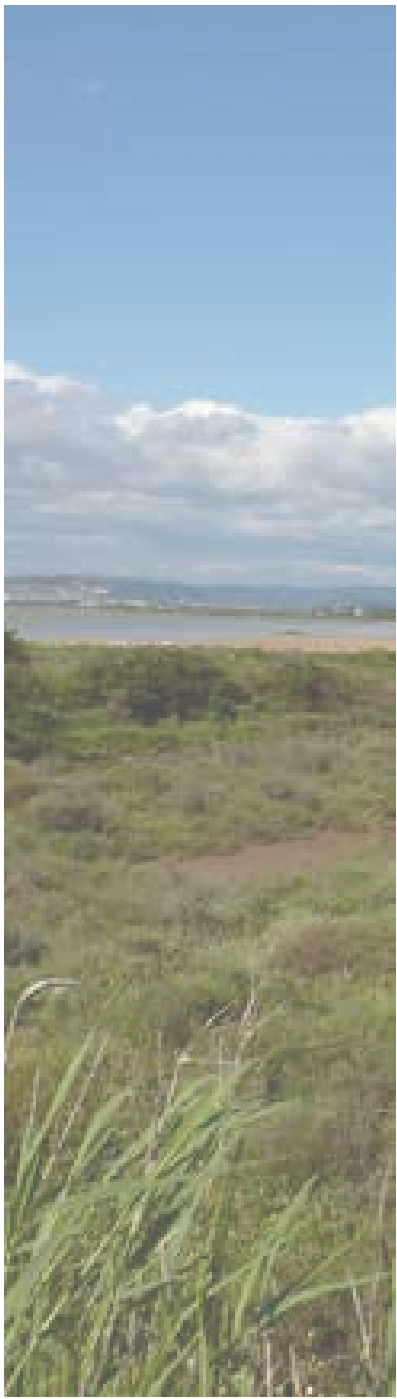
Action d'étude et de mise en place d'un plan de gestion spécifique en deux volets :

Volet 1 : Identification des espaces concernés et caractérisation :

- Prise en compte du SDAGE Rhône-Méditerranée et du SAGE Gapeau
- Actualisation de l'inventaire des zones humides du Département
- Analyse écologique des milieux humides (continuités et ruptures)
- Diagnostic du réseau hydraulique (risques et pollutions)

Volet 2 : Définition de stratégies de gestion :

- Rédaction de plans de gestion sur certains espaces spécifiques : marais du Pousset, zones humides du Palyvestre, prairies humides de La Lieurette...
- Réflexion globale du réseau hydraulique et des eaux de ruissellement pour mieux appréhender les risques d'inondation
- Définition des secteurs pouvant être ouverts au public
- Évaluation des secteurs pouvant être acquis par le Conservatoire du littoral
- Recherche de continuités écologiques et paysagères entre les zones humides



Fiche action n°27 - Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie des mouillages organisés écologiques à l'échelle du Grand Site

Objectifs visés :

- Lutter contre la dégradation des fonds marins
- Développer/maintenir une véritable politique de valorisation et de gestion des espaces naturels

Sites concernés :

- Ensemble du domaine marin de l'OGS

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Parc national de Port-Cros
- Toulon Provence Méditerranée

Partenaires :

- Autorités portuaires
- DDTM
- Conservatoire du Littoral
- Région PACA
- ScoT PM
- Associations

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°5, 6, 25

Nature des dépenses :

- Études
- Mise en place d'ancrages écologiques
- Frais de fonctionnement d'une ZMEL

Échéancier de réalisation :

- Phase 3

Descriptif de l'action :

Mise en cohérence des conditions de mouillage sur l'ensemble du domaine marin de l'OGS:

- 10 zones de mouillages sous AOT, dont 3 zones de Mouillage Propre actuellement définies dans la bande des 300 mètres
- Mise en place de mouillages organisés écologiques pour respecter les fonds marins et notamment les herbiers de Posidonie, en lien avec le DOCOB Natura 2000 Rade d'Hyères et les contrats de baie
- Vérification et nettoyage des zones de mouillages

Étude de possibilité d'aménagements de Zones de Mouillages et d'Équipements Légers (ZMEL) :

- Étude des sites, en lien avec le volet littoral et maritime du SCoT Provence Méditerranée valant SMVM et la Charte du Parc National
- Création de points d'ancrages écologiques

Suivi et entretien des zones de mouillages :

- Étude des impacts des zones de mouillages sur la biodiversité et les fonds marins
- Bilan des mouillages écologiques



Fiche action n°28 - Requalifier le littoral de la Rade d'Hyères en prenant en compte les risques littoraux

Objectifs visés :

- Lutter contre l'érosion et le risque de submersion par des techniques de génie écologique durable
- Protéger et pérenniser les activités humaines en retrait du littoral
- Adapter le territoire au changement climatique
- Préserver et valoriser les continuités écologiques et les paysages sur le littoral

Sites concernés :

- Littoral de la rade d'Hyères



Descriptif de l'action :

Volet 1 : Diagnostic de vulnérabilité du territoire :

- Collecte des données disponibles : étude sur les risques naturels littoraux du ScoT PM, étude sur la recomposition spatiale de la plaine côtière du Ceinturon...
- Analyse des données climatiques et des amplitudes des tempêtes
- Données sur la remontée du niveau marin avec extrapolation à l'horizon 2030/2050/2100

Volet 2 : Cartographie des risques et des enjeux :

- Cartographie des risques et des enjeux sur les tombolos et le trait de côte en général
- Impact de la remontée du biseau salé et des risques de submersion
- Impact des phénomènes conjugués submersion/inondation/érosion

Volet 3 : Bilan, synthèse et orientations :

- Analyse des impacts sur les infrastructures, les bâtiments et les usages, notamment liés au tourisme balnéaire
- Définition de scénarii d'évolution du trait de côte face aux risques de submersion sur le site pilote de la plaine du Ceinturon
- Définition de mesures d'adaptation à l'échelle du territoire OGS

Volet 4 : Recomposition des espaces littoraux de la rade d'Hyères :

- Définition des impacts du fonctionnement des cellules hydro sédimentaires sur la totalité du trait de côte pour avoir une réflexion d'ensemble
- Définition des enjeux et des réponses en cohérence avec l'étude de la plaine côtière du Ceinturon et la démarche Ad'Apto du Conservatoire du littoral
- Recomposition des espaces littoraux :
 - Requalification du trait de côte du Ceinturon
 - Requalification du rétro-littoral entre l'Ayguade et les Salins
 - Renaturalisation du trait de côte des Vieux Salins
 - Restauration des systèmes dunaires

Volet 5 : Travaux de valorisation des milieux recomposés :

- Mise en valeur paysagère (pinèdes littorales de La Capte, des Pesquiers, du Ceinturon, du Gapeau, des Vieux Salins)
- Requalification de l'Espace Naturel Sensible du Gapeau
- Requalification du trait de côte du Ceinturon
- Reconquête de certains espaces de transition (murs de clôture, grillages...)

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°29

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Conservatoire du Littoral
- Toulon Provence Méditerranée
- Syndicat Mixte du SCoT PM

Partenaires :

- DDTM / DREAL
- Parc national de Port-Cros
- Département du Var / Région PACA
- BRGM / Universités

Nature des dépenses :

- Étude de la plaine côtière du Ceinturon : 285 000 €
- Diagnostic de vulnérabilité du territoire (PCAET) : 30 000 €
- Acquisitions de données complémentaires
- Étude préalable aux travaux des Vieux Salins
- Travaux d'aménagement

Échéancier de réalisation :

- Étude du Ceinturon : Phase I (2013-2016)
- Plan Climat Air Energie Territorial : Phase I (2015-2017)
- Étude Vieux Salins : Phase I



Fiche action n°29 - Élaborer un projet global pour la préservation durable du Tombolo ouest



Objectifs visés :

- Limiter l'érosion et le risque de submersion par des techniques de génie écologique durable
- Aménager le littoral dans des dispositions plus douces et plus respectueuses de son caractère maritime
- Maintenir la formation originale du double tombolo et la diversité des paysages

Sites concernés :

- Tombolo Ouest

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Toulon Provence Méditerranée

Partenaires :

- Conservatoire du Littoral
- Parc national de Port-Cros
- DDTM / DREAL
- SM SCoT PM
- Universités

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°1, 28

Nature des dépenses :

- Étude pour la préservation durable du Tombolo et définition de scénarii d'aménagement : 100 000 €
- Travaux

Échéancier de réalisation :

- Étude hydrosédimentaire et définition des scénarii : phase I (2016-2017)

Descriptif de l'action :

Cette action intégrera les données sur les risques d'érosion et de submersion. Étude basée sur une modélisation numérique permettant de définir plusieurs scénarii d'aménagement en fonction de l'évolution du trait de côte :

- Diagnostic et collecte des données disponibles
- Prise en compte des diverses fonctions et usages du site (tourisme, activités nautiques, déplacements...)
- Prise en compte des études de déplacements et de stationnements (fiche-action n°1)
- Études courantologique et sédimentologique, évolution du trait de côte, phénomène de submersion
- Inventaire des solutions préconisées (faisabilité du maintien de la route, d'un recul stratégique)
- Coût, bilan coût/avantage
- Approche réglementaire
- Impacts sur les milieux marins, les salins, les usages, les transports et le fonctionnement du Grand Site.

Définition de la solution retenue :

- Définition d'un projet permettant de révéler le caractère naturel du site tout en intégrant les besoins fonctionnels
- Travaux connexes (déplacements de réseaux, voiries...)
- Méthodologie de travaux, plannings
- Études réglementaires, mesures compensatoires

Réalisation des travaux et suivi :

- Travaux
- Suivi des effets de la réalisation pendant au moins 3 ans



Projet Grand Site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères - Février 2019

Fiche action n°30 - Préserver la culture agricole et la pêche sur le territoire du Grand Site

Objectifs visés :

- Développer une offre locale de produits en accord avec l'image du Grand Site
- Maintenir les structures paysagères
- Lutter contre l'étalement urbain et la consommation des sols productifs

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Parc national de Port-Cros

Partenaires :

- Chambre d'Agriculture du Var
- Toulon Provence Méditerranée
- Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- Autorités portuaires
- Région PACA
- DDTM

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n° 14, 15, 21

Nature des dépenses :

- Étude sur le devenir de la pêche et des activités agricoles du Grand Site

Échéancier de réalisation :

- Étude : phase 2

Descriptif de l'action :

Afin de soutenir le secteur économique agricole et la pêche, il est important de conforter ces exploitations et de diversifier leur secteur d'activités par la diffusion locale de leurs produits et par la valorisation et le développement de l'agritourisme.

Plusieurs pistes sont possibles :

- Visite des sites d'exploitation
- Vente directe des produits à la ferme
- Vente directe de poissons sur les ports (Niel, Madrague, Pothuau)
- Vente de produits dans les relais Grand Site
- Création d'un musée de la pêche.

Une étude devra :

- Affiner la connaissance sur les différentes exploitations agricoles et de pêche
- Prendre en compte le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) et les actions du Contrat de baie
- Mettre en place un réseau d'exploitants agricoles et de pêcheurs du Grand Site
- Localiser les points de vente mutualisés ou en vente directe et définir un cahier des charges pour un aménagement de qualité
- Valoriser le réseau agricole et la pêche par le biais des offices de tourisme
- Développer l'agritourisme (accueil à la ferme, hébergement, activités ludiques familiales ou scolaires...)
- Développer le pescatourisme, l'ittitourisme et l'oenotourisme
- Présenter des projets éligibles au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

Cette action sera réalisée en lien avec les orientations de la Charte du Parc national de Port-Cros, notamment : « Soutenir la filière de la pêche professionnelle artisanale viable et durable ».





Orientation 6 **Mettre en oeuvre**

Animer et mettre en œuvre les orientations et actions de l'Opération Grand Site

Objectifs visés :

- Animer un projet OGS ambitieux/innovant, cohérent/coordonné, concerté/fédérateur
- Créer les instances nécessaires au bon avancement du projet
- Développer la coopération technique et la communication entre les acteurs publics du Grand Site et leurs projets respectifs
- Apporter un soutien technique aux acteurs économiques du Grand Site
- Informer et associer les habitants, les acteurs économiques et institutionnels du territoire dans l'élaboration de la politique OGS
- Informer et sensibiliser les visiteurs
- Collecter/organiser la connaissance du territoire
- Soutenir les observatoires scientifiques sur le territoire du Grand Site
- Promouvoir une maîtrise foncière prospective
- S'articuler avec les autres démarches environnementales de planification ou opérationnelles présentes sur le territoire du Grand Site (Contrats de baie, Charte du PNPC, SCoT et son volet littoral et maritime, Natura 2000, SAGE Gapeau)
- Évaluer la démarche Grand Site

Fiches actions :

- 31- Assurer la gouvernance du projet OGS en cohérence avec les projets de territoire
- 32- Doter le Grand Site d'une stratégie foncière durable
- 33- Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication
- 34- Développer l'observatoire photographique des paysages
- 35- Évaluer l'Opération Grand Site dans la perspective du label Grand Site de France

Fiche action n°31 - Assurer la gouvernance du projet OGS en cohérence avec les projets de territoire

Objectifs visés :

- Animer un projet OGS ambitieux/innovant, cohérent/ coordonné, concerté/fédérateur
- Créer les instances nécessaires au bon avancement du projet
- Développer la coopération technique et la communication entre les acteurs publics du Grand Site et leurs projets respectifs
- Apporter un soutien technique aux acteurs économiques du Grand Site

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'assurer le fonctionnement technique, la coordination, l'animation et le suivi du projet d'Opération Grand Site, grâce à une équipe de techniciens mobilisant les compétences nécessaires à la mise en oeuvre des projets, et grâce à un chargé de mission pour la coordination de l'ensemble.

Le chargé de mission devra :

- Faire le suivi administratif, financier et juridique du programme d'actions de l'OGS
- Monter les dossiers techniques et rechercher les financements du programme d'actions
- Mettre en place des conventions entre les partenaires sur le programme d'actions
- Coordonner et informer les différents porteurs de projets et les partenaires associés au sein du Comité de Pilotage, du Comité Consultatif et du Comité Technique
- Coordonner les actions de l'OGS avec la Charte du Parc national de Port-Cros et les autres démarches du territoire (Contrats de baie, Natura 2000, SCoT)
- Assurer les relations avec le Réseau des Grands Sites de France
- Évaluer régulièrement l'avancée du programme d'actions.

Lien avec les autres fiches actions :

- Toutes les fiches actions

Nature des dépenses :

- Salaire d'un chargé de mission : 1 ETP
- Vacation de techniciens spécifiques pour le suivi des projets

Échéancier de réalisation :

- Relance des instances de gouvernance : avril 2015

L'équipe pluridisciplinaire de techniciens devra :

- Suivre les projets et les travaux réalisés
- Assurer les relations avec les consultants (études, maître d'oeuvre, conduite de travaux)

Le Comité de pilotage de l'OGS est l'instance de décision, présidée conjointement par le Préfet du Var, ou son représentant, et le Maire d'Hyères-les-Palmiers. Il est composé d'un collège d'élus (11 membres), un collège des administrations (5 membres) et un collège des personnalités qualifiées (7 membres)

Le Comité Consultatif est l'instance de concertation et d'information, composé de représentants de la société civile.

La Commune d'Hyères assure le portage et l'animation du dossier OGS. Le Parc national de Port-Cros et la DREAL PACA apportent leur appui technique.

Afin de mener à bien ces missions, la Commune d'Hyères a mis en place un Pôle Environnement au sein de ses services, regroupant les compétences Développement Durable, Littoral, Hygiène et Santé.

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers
- Préfecture du Var
- DREAL / DDTM

Partenaires :

- Parc national de Port-Cros
- Toulon Provence Méditerranée / SM ScoT PM
- Conservatoire du littoral
- Département du Var / Région PACA
- Membres du COPIL et COCONS
- Réseau des Grands Sites de France

Fiche action n°32 - Doter le Grand Site d'une stratégie foncière durable



Objectifs visés :

- Promouvoir une maîtrise foncière prospective

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Maîtres d'ouvrage :

- Commune de Hyères-les-Palmiers
- Conservatoire du Littoral
- Département du Var
- SAFER / EPFR

Partenaires :

- Toulon Provence Méditerranée
- Agence de l'eau
- DDTM

Lien avec les autres fiches actions :

- Toutes les fiches actions

Nature des dépenses :

- Étude prospective et juridique

Échéancier de réalisation :

- Phase I

Descriptif de l'action :

Il s'agit d'avoir une mission à long terme pour la mise en oeuvre du programme d'actions de l'OGS et de repérer dès aujourd'hui les parcelles qui seront nécessaires à leur réalisation.

Il s'agit donc :

- D'établir un diagnostic précis des parcelles publiques existantes, des parcelles sous bail emphytéotique, avec leur statut, leur gestionnaire et leurs protections,
- De spatialiser sur un plan cadastral les parcelles nécessaires à chacune des actions, d'y adjoindre un calendrier d'acquisition ou de préemption,
- D'établir un plan d'acquisition en association avec les partenaires du Comité de Pilotage où seront définis :
 - L'estimation financière
 - Le ou les acquéreurs,
 - Les futurs gestionnaires,
 - Les outils d'acquisition.

Une réflexion spécifique sera conduite avec :

- Le Conservatoire du littoral, pour la définition de sa stratégie foncière à long terme
- le Département du Var, pour la redéfinition du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles.



Fiche action° 33 - Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication

Objectifs visés :

- Animer un projet OGS ambitieux/innovant, cohérent/ coordonné, concerté/ fédérateur
- Développer la coopération technique et la communication entre les acteurs publics du Grand Site et leurs projets respectifs
- Informer et associer les habitants, les acteurs économiques et institutionnels du territoire dans l'élaboration de la politique OGS
- Informer et sensibiliser les visiteurs

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires

- Conservatoire du Littoral
- Toulon Provence Méditerranée
- Parc national de Port-Cros
- DREAL
- Réseau des Grands Sites de France

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°4, 8, 18, 19, 31

Nature des dépenses :

- Réalisation de supports de communication (site internet, panneaux, plaquettes)

Échéancier de réalisation :

- Concours photo : Phase I

Descriptif de l'action :

L'action vise à ce que toute personne (élus, professionnels, habitants ou visiteurs) puisse prendre connaissance de l'étendue du projet OGS, et qu'il puisse s'exprimer sur les réflexions en cours.

Il s'agit également de définir une stratégie de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Plusieurs supports peuvent y contribuer :

- Des réunions publiques avec des présentations suivies de débats
- Des expositions itinérantes sur le Grand Site
- Des lettres d'informations ou des plaquettes de présentations
- Un site internet.

Il s'agit également de :

- Définir une charte graphique s'appuyant sur l'identité du Grand Site
- Créer des fonds cartographiques
- Rechercher des archives relatives au Grand Site
- Établir un plan de communication avec les supports à développer et le public visé
- Mettre en place les supports prescrits, rédiger les communiqués, créer des outils pédagogiques pour la compréhension et la sensibilisation.

Afin de permettre une appropriation de la démarche OGS par le plus grand nombre, un concours photo, ouvert au grand public, sera réalisé en vue de constituer une photothèque du Grand Site.

Des actions pourront également être mises en oeuvre avec les écoles de la presqu'île pour sensibiliser les plus jeunes aux richesses du Grand Site.

Fiche action n°34 - Développer l'observatoire photographique des paysages



Objectifs visés :

- Collecter et organiser la connaissance du territoire
- Soutenir les observatoires scientifiques sur le territoire du Grand Site

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- DREAL
- Réseau des Grands Sites de France
- Conservatoire du littoral

Nature des dépenses :

- Première campagne photographique réalisée par un professionnel
- Impression de photographies
- Renouvellement des campagnes photographiques en régie
- Campagne photo

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiche n°8, 33

Échéancier de réalisation :

- Recherche de photos anciennes : Phase I
- Première campagne photo : Phase I

Descriptif de l'action :

Il s'agit de mesurer la qualité de l'évolution des paysages au vu des choix faits dans le programme d'actions de l'OGS et d'estimer l'efficacité des préconisations ainsi que leur réelle application.

Au préalable, une carte des paysages sera élaborée afin de préciser les unités paysagères du territoire (carte dessinée à la main au 1/5 000°). Cette carte permettra également d'identifier les points de vue, les patrimoines et les cheminements, en lien avec le plan de valorisation des points d'intérêts du Grand Site.

Par ailleurs, cette carte des unités paysagères sera déterminante dans le choix des angles de vue de l'observatoire photographique et pourra constituer à terme un outil d'aide à la décision pour les projets d'aménagement du site.

L'observatoire photographique s'appuiera sur des séries de photographies de deux ordres :

- Contemporaines : campagne annuelle de photographies
- Rétrospectives : à partir de photographies anciennes.

Un inventaire des observatoires photographiques existants sur le territoire sera réalisé (paysages depuis la mer, sites du Conservatoire du littoral...). Ensuite, un choix d'angle de vue sera effectué entre le photographe et la maîtrise d'ouvrage selon des critères pouvant servir à évaluer précisément les actions du projet Grand Site.

Les clichés pourront offrir des angles de vue larges, voire des vues aériennes et des vues très localisées sur des sites faisant l'objet de pressions particulières ou de projets en cours.

Cette série de photos sera réalisée en reprenant les 6 orientations de l'OGS, le long d'un parcours identifié.

Ces trajets thématiques pourront être reproduits à échéance régulière et seront l'occasion d'une concertation avec les acteurs du territoire.



Fiche action n°35 - Évaluer l'Opération Grand Site dans la perspective du label Grand Site de France

Objectifs visés :

- Evaluer la démarche Grand Site

Sites concernés :

- L'ensemble du Grand Site

Maîtres d'ouvrage :

- Commune d'Hyères-les-Palmiers

Partenaires :

- DREAL
- Réseau des Grands Sites de France
- Préfecture du Var
- DDTM

Lien avec les autres fiches actions :

- Fiches n°31, 33, 34

Nature des dépenses :

- Salaire d'un chargé de mission
- Cf fiche action n°31

Échéancier de réalisation :

A partir de la validation du programme d'actions

Descriptif de l'action :

L'ensemble de la démarche OGS doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière afin de mettre en évidence la bonne mise en oeuvre et l'efficacité des actions engagées. Cette évaluation, par le biais d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, permettra de rendre compte de la politique menée par la Commune.

De la qualité et de la cohérence de cette politique dépendra la labellisation Grand Site de France.

En effet, le label « Grand Site de France ® » garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable. Il est attribué par décision du Ministre au gestionnaire du site pour une durée de 6 ans renouvelable. Un règlement d'usage accompagne le label. Ce label peut être retiré en cas de manquement aux engagements du gestionnaire ou de mauvais entretien manifeste du site.

Un rapport annuel sur le site doit être remis au Préfet qui le transmet au Ministère de l'écologie.

Parmi les indicateurs classiques figure l'observatoire photographique des paysages (fiche action n°34), mais d'autres outils peuvent également être mis en place comme :

- La tenue de Comités de pilotage chargés du suivi et de l'évaluation des actions conduites dans le Grand Site
- L'organisation de conventions pluriannuelles passées entre la structure animatrice et ses partenaires financiers
- La rédaction de rapports d'activités annuels pour chacune des actions conduites
- La création d'observatoires complémentaires : cartographique (Système d'Information Géographique), paysager (inventaire et suivi des plantations dans le site classé), de fréquentation touristique, environnementaux (faune-flore)...

■ ■ ■ La mise en œuvre du projet Grand Site

A – Gouvernance et partenaires



La structure porteuse

De 2011 à 2018, l'animation de l'Opération Grand Site et la maîtrise d'ouvrage des études structurantes étaient assurées par la Ville d'Hyères.

Au 1^{er} janvier 2018, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a été créée, après 16 années passées sous le statut de communauté d'agglomération. Cette transformation a fortement impacté l'organisation de la Métropole avec le transfert de nouvelles compétences et des agents des communes au 1^{er} janvier 2019.

Ces compétences couvrent cinq grands domaines : aménagement et environnement ; mobilité et énergie ; habitat ; eau, assainissement et incendie ; économie et communication.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'animation de l'OGS dépend de la Direction Développement Durable et Valorisation du Territoire de la Métropole, au sein de laquelle plusieurs services interviennent sur la presqu'île de Giens, que ce soit pour la gestion du patrimoine naturel et paysager, des zones humides dont les salins d'Hyères, des plages ou du sentier du littoral.

Au-delà de la compétence Environnement, la Métropole TPM est également le maître d'ouvrage de nombreuses actions, notamment en tant que gestionnaire de ports, des transports, de la voirie et de plusieurs espaces publics.

La Ville d'Hyères reste pleinement impliquée dans l'OGS et continue d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations.



L'organisation de la gouvernance

Par son engagement dans l'Opération Grand Site, la Ville a souhaité dès 2011 organiser une gestion partenariale de ce territoire complexe, avec la mise en place d'un système de gouvernance propre à l'OGS afin de réunir tous les acteurs autour d'un projet partagé.

Dans un souci d'information et de transparence, la collectivité a dès 2012 défini par délibération le mode de gouvernance de ce projet et affirmé les principes de concertation publique mis en œuvre (cf annexe 1). Ce mode de gouvernance est repris par la Métropole TPM. Il est destiné à perdurer tout au long de la mise en œuvre du projet grand site Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères dans la perspective de l'obtention du label Grand Site de France.


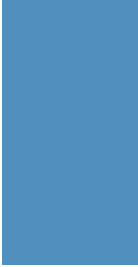
Les acteurs du projet OGS sont variés (professionnels, décideurs, citoyens et acteurs de la société civile) et partagent la méthodologie du projet et l'esprit de la politique des Grands Sites de France.

Dès le lancement de l'OGS, trois structures de gouvernance ont été mises en place :

- Un Comité de Pilotage (COPIL) :

Il s'agit de l'instance d'élaboration, de validation et de mise en œuvre du projet. Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions de l'OGS auprès des différentes autorités et institutions. Il est composé de décideurs (élus, autorité de tutelle), techniciens (des collectivités et services de l'État) et de représentants de la société civile (porte-paroles issus du Comité Consultatif).





La composition du Comité de pilotage de l'OGS de la presqu'île de Giens a été définie par l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2012, puis modifiée par l'arrêté du 13 mars 2015 (cf annexe 2). Cette instance, présidée conjointement par le Préfet du Var (ou son représentant) et le Maire d'Hyères (ou son représentant), est composée de trois collèges :

- Collège des élus (11 membres) : Région PACA, Département du Var, Métropole Toulon Provence Méditerranée, ScoT Provence Méditerranée, Ville d'Hyères, Ville de La Londe les Maures, Parc national de Port-Cros, Office de Tourisme ;

- Collège des administrations (5 membres) : Préfecture maritime, DREAL, DRAC, STAP, DDTM ;

- Collège des personnalités qualifiées (7 membres) : Parc national de Port-Cros, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Conservatoire du littoral, Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise, porte-paroles du Comité consultatif OGS.

- Un Comité Technique (COTECH) :

Il est composé des techniciens des collectivités et des services de l'État impliqués dans l'exécution du projet. Il est chargé de préparer les travaux du Comité de pilotage. Par souci de souplesse et d'efficacité, le Comité Technique peut se réunir en séance plénière ou en groupes thématiques en fonction des projets en cours (déplacements, érosion...)

- Un Comité Consultatif (COCONS) :

Il est composé de représentants de la société civile correspondant aux différentes catégories d'usagers. Il éclaire par ses propositions les décisions des Comités de pilotage et technique. Cette instance, présidée par le Maire d'Hyères, regroupe les élus des fractions littorales inclus dans le Grand Site, les présidents de comités de quartier, ainsi que des représentants d'associations environnementales, patrimoniales, sportives, commerçantes et nautiques.

Dans le cadre de l'élaboration du projet Grand Site et de la mise en œuvre des actions, la Ville s'appuie sur les compétences de plusieurs partenaires, indispensables à la réussite du projet :

Les principaux partenaires

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL PACA)

La DREAL fait partie, avec la Ville et le Parc national de Port-Cros, du groupe de travail tripartite qui a piloté l'élaboration du programme d'actions de l'OGS et défini le calendrier du projet. Suite au classement du site de la presqu'île de Giens en 2005, la DREAL est à l'initiative de l'OGS, et reste aujourd'hui étroitement associée à la mise en œuvre du projet. Dans la mesure où la majeure partie du Grand Site est un site classé, l'inspecteur des sites de la DREAL est également consulté pour toute opération de requalification du territoire.



Le Parc national de Port-Cros

Acteur environnemental historique sur la commune, le Parc national s'est vu confié par l'État et la Ville en 2006 l'étude préalable au lancement de l'OGS sur la rade d'Hyères et a participé à l'élaboration du programme d'actions. Le Parc a renforcé son partenariat avec la Ville d'Hyères suite à l'adhésion de la collectivité à la Charte du Parc en 2016. Sa vocation de protection de la nature et d'accueil du public s'est enrichie d'une mission de promotion et de soutien du développement local. Plus précisément, la charte définit des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable dans l'aire d'adhésion, qui comprend le Grand Site de la presqu'île de Giens et des salins d'Hyères. Le projet Grand Site ayant été élaboré en parallèle de la Charte, la Ville et le Parc national ont veillé à la cohérence entre les deux projets. A titre d'exemple, on peut citer :

- l'ambition 1 « Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire » de la charte dans laquelle s'inscrit l'orientation 3 de l'OGS « Valoriser » qui prévoit notamment la mise en œuvre d'un plan de valorisation des points d'intérêt du Grand Site ;
- l'ambition 2 « Préserver la biodiversité et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins » de la charte, est en lien avec l'orientation 5 « Préserver » qui comprend la mise en œuvre d'un plan de gestion des continuités écologiques et la restauration de zones humides ;



- l'ambition 4 « Promouvoir un aménagement durable et une mobilité apaisée » de la charte, renvoie à l'orientation 1 « Se déplacer ». La presqu'île de Giens étant la porte d'entrée du Parc national de Port-Cros, la mise en place d'un nouveau système de déplacements et de services associés sur la presqu'île est l'une des actions de la charte du Parc, pour notamment améliorer la qualité de l'accès à l'île de Porquerolles, dont les espaces naturels sont classés en coeur de Parc. Ce dernier initie en parallèle une démarche sur la capacité de charge des îles qui a vocation à s'articuler pleinement avec le projet Grand Site.

Ainsi la Métropole TPM, la Ville et le Parc mutualisent leurs travaux sur plusieurs sujets communs : l'amélioration des déplacements, la lutte contre l'érosion, le tourisme durable, la requalification paysagère de sites emblématiques... C'est pourquoi, le Parc national est identifié comme partenaire dans de nombreuses fiches actions de l'OGS.

Le Conservatoire du Littoral

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de plus de 1000 hectares sur le Grand Site de la presqu'île de Giens :

- le salin des Pesquiers (550 ha)
- les Vieux Salins (350 ha)
- plusieurs sites sur la pointe ouest de la presqu'île couvrant environ 100 ha : Parc et pointe des Chevaliers, Darboussière, Escampo Barriou, Pic du Niel
- les marais des Estagnets (10 ha)
- la pinède des Pesquiers (18 ha)
- le fort de l'Estanci (3 ha).





La gestion de l'ensemble de ces sites est confiée à la Métropole TPM qui bénéficie de l'assistance technique et scientifique du Parc national de Port-Cros.

Le Conservatoire du littoral a défini en 2018 un plan de gestion multi-sites sur l'ensemble de ces terrains inclus dans le périmètre du Grand Site. L'élaboration de ce document a été suivie par un comité partenarial de gestion réunissant le Conservatoire, la Métropole, la Ville et le Parc national.

Le Département du Var

Dans le cadre de l'OGS, le Département est particulièrement associé aux problématiques de déplacements, dans la mesure où le Grand Site est traversé par plusieurs routes départementales, qui font l'objet de projet de requalification et de création de pistes cyclables. En tant qu'animateur du Schéma Départemental de la Mer et du Littoral, les techniciens du Département sont également associés aux études sur le littoral.



Un consensus local

Au delà des principaux partenaires cités, le projet Grand Site fait l'objet d'un consensus local, tout d'abord avec les partenaires institutionnels, mais aussi auprès des habitants, très attachés à la préservation et à la valorisation de la presqu'île de Giens et des salins d'Hyères. Les hyérois ont pu s'exprimer au cours de l'élaboration du projet et du programme d'actions, au travers de leurs représentants au sein du Comité Consultatif. De plus, la population est associée à l'Opération Grand Site, grâce à des réunions d'information, au site internet et aux réseaux sociaux de la Ville.

Durant les étés 2017 et 2018, la Ville a également organisé un concours photo portant sur les paysages du Grand Site, afin de valoriser et faire découvrir au plus grand nombre le patrimoine naturel et culturel de la presqu'île.



Comme au spectacle de Mireille VINCENT



B - Actions prioritaires engagées entre 2016 et 2019

Le 23 septembre 2016, le Comité de Pilotage de l'OGS a approuvé à l'unanimité le projet et le programme d'actions du Grand Site.

En accord avec les services de l'État, plusieurs études structurantes ont été lancées dès la fin d'année 2016. Les actions à conduire en priorité sur le Grand Site reposent sur quatre axes :

- l'amélioration des déplacements (fiche action n°1)
- la requalification des portes d'entrée du Grand Site (fiche action n°2)
- la préservation du littoral (fiches actions n°28 et 29)
- la valorisation du patrimoine (fiches actions n°8, 10, 11, 15, 16 et 17)

L'amélioration des déplacements

L'ambition prioritaire de l'OGS de la Presqu'île de Giens concerne la mise en œuvre d'une politique exemplaire et innovante de mobilité. Lors des comités de pilotage, l'ensemble des partenaires a reconnu la nécessité de lancer cette réflexion sur les déplacements à l'échelle de la presqu'île. C'est pourquoi la fiche action n°1 de l'OGS a pour objet de « doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU métropolitain ».

L'étude des déplacements, d'un montant de 130 000 euros, a été lancée en 2016 avec une première phase de recueil des données (fréquentation, offre existante, trafic des marchandises, stationnements...) et une deuxième phase en cours de définition des scénarii d'évolution pour les transports collectifs, le stationnement, la desserte des îles, les transports de marchandises et les mobilités douces.

Un comité technique spécifique a été mis en place afin d'assurer le suivi de cette étude. Il réunit les cofinanceurs de l'étude - la Ville, la DREAL, la Métropole TPM, le Département -, ainsi que la Région et le Parc national de Port-Cros.

Suite à la validation du diagnostic, le scénario du plan de mobilité est en cours de finalisation. Les principes structurants sont de développer une offre alternative à la voiture et de maîtriser l'accès au site pour les modes routiers classiques.

La requalification des portes d'entrée du Grand Site

Comme le prévoit l'orientation 2 de l'OGS, il est proposé de requalifier les arrivées sur le Grand Site et d'en offrir une image qualitative dès son entrée.

Les études prioritaires concernent trois portes d'entrée :

- le Palyvestre : situé entre les deux tombolos, il constitue un emplacement stratégique pour distribuer et organiser la fréquentation vers la presqu'île et le port ;
- l'Almanarre : porte d'entrée ouest du Grand Site, marquée par le site archéologique Olbia et l'accès à la route du sel ;
- l'Ayguade : interface entre la presqu'île de Giens et les Vieux Salins, l'Ayguade avec le boulevard de la Marine représente la porte d'entrée aérienne et internationale du Grand Site, pour les visiteurs arrivant à l'aéroport Toulon-Hyères.

Palyvestre

Le site du Palyvestre est la principale porte d'entrée du Grand Site de la presqu'île de Giens ; initialement une zone agricole et naturelle, ce secteur a vu se développer ces dernières années des activités de loisirs au détriment de cette zone humide d'eau douce. Le projet d'OGS cible particulièrement le secteur des activités de loisirs où l'objectif est de retrouver un équilibre entre les espaces naturels à préserver, les activités économiques à requalifier et à réorganiser, la réduction et la requalification des parkings, la restauration des continuités écologiques et le traitement de l'ancienne décharge.

Plusieurs dispositions ont été intégrées au Plan Local d'Urbanisme de la Ville d'Hyères, approuvé le 10/02/17, afin de requalifier cet espace :

- des emplacements réservés pour la création d'un parking relais et la restauration de sites dégradés (ancienne décharge, zones humides, bande paysagère)
- une Orientation d'Aménagement et de Programmation (carte page suivante).

- une bande de protection paysagère pour la requalification de la route des marais (étude à lancer à moyen terme)
- la confirmation de la vocation agricole du reste du Palyvestre.

L'aménagement de ce site a pour objectif de restaurer les espaces naturels (en particulier les zones humides), de recréer des espaces de qualité en favorisant les continuités écologiques et la reprise de la biodiversité, tout en améliorant la qualité des activités ludiques et commerciales existantes.

Des franges paysagères devront ainsi être créées tout autour du site et à l'intérieur même du site en s'appuyant sur les espaces de circulation de la trame bleue (canaux et talwegs existants).

Un diagnostic écologique et une étude hydraulique ont été conduits sur la zone d'activités.

Des négociations sont désormais engagées avec les propriétaires afin de mettre en œuvre les orientations d'aménagement.



Cohabitation nature et pollution de Charles DANJARD



PERIMETRE ET LIMITES

— Perimètre du site





BIODIVERSITE / PAYSAGE

-  Zone humide à préserver ou à restaurer
-  Ancienne décharge à valoriser
-  Espaces ludiques et commerciaux à requalifier paysagèrement
-  Zones tampons et espaces naturels à aménager autour des zones humides
-  Espace paysager de bord de voie à créer
-  Continuité aquatique à maintenir
-  Zone de mutualisation du stationnement avec préservation et amélioration de la qualité paysagère et optimisation potentielle

CARACTERISTIQUES DU BATI

 Recul de 30 m des constructions

CIRCULATION ET DEPLACEMENTS

-  Accès à aménager
-  Principe de desserte principale
-  Principe de desserte secondaire
-  Principe de liaisons piétonnes / douces

Almanarre

Sur l'Almanarre, une étude de requalification de la route départementale a été engagée en 2017 par la Ville, en partenariat avec le Département.

Ce projet vise notamment à :

- identifier l'Almanarre comme une des portes d'entrée du Grand Site
- améliorer le stationnement au nord du tombolo ouest
- créer une continuité cyclable entre San Salvador et la route des marais
- requalifier l'entrée et les abords du site archéologique Olbia
- supprimer le stationnement en front de mer
- réduire la place de la voiture en donnant la priorité aux piétons
- requalifier le rond-point de l'Almanarre.

Cette étude sera poursuivie par la Métropole TPM.



Ayguade

Sur le littoral de l'Ayguade, la Ville et la Métropole souhaitent requalifier le Boulevard de la Marine, qui assure la liaison entre les deux entités du site classé (presqu'île de Giens au sud et Vieux Salins au nord-est). Ce projet vise à :

- sécuriser la liaison pédestre entre le port Saint-Pierre et le village de l'Ayguade,
- retravailler les qualités paysagères et environnementales en essayant de reconquérir les équilibres naturels, sur cette porte d'entrée du Grand Site depuis l'aéroport,
- fluidifier la circulation automobile et développer les modes doux et les transports en commun en alternative.

Le projet se décompose en différentes opérations :

- requalification paysagère de la route, de l'arrière plage et notamment des parkings,
- réduction de l'emprise de la RD 42 et recul de la route vers la piste cyclable du littoral entre le giratoire de l'aéroport et le futur giratoire de l'entrée Sud de l'Ayguade,
- création d'une liaison piétonne entre le port Saint-Pierre et le village de l'Ayguade,
- création d'un giratoire à l'entrée Sud de l'Ayguade en lieu et place d'un carrefour à feux.

Ce projet se base également sur les réflexions faites dans le cadre de l'expérimentation avec le Ministère en charge de l'environnement pour la recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux.

Les travaux ont débuté en fin d'année 2018 pour une livraison avant l'été 2019.



La préservation du littoral

Depuis le classement de la presqu'île de Giens, la Ville a engagé plusieurs actions de préservation et de renaturation du littoral : enlèvements des points durs sur la plage (anciens blocs rocheux et/ou plaques d'enrobé), pose et entretien de ganivelles pour mise en défens de dunes, reformation du cordon dunier en sable et posidonie...

Dans le cadre de l'OGS, trois secteurs particulièrement soumis aux risques d'érosion font actuellement l'objet d'études précises, adaptées aux contextes locaux.

Tombolo ouest

Grâce aux interventions de la Ville, la partie centrale et sud du tombolo sont stables, seule la partie nord continue de subir l'assaut des tempêtes.

Dans le cadre de l'OGS, la Commune a lancé une étude début 2017 pour identifier les actions qui permettront de protéger durablement le tombolo. Le bureau d'études doit :

- s'appuyer sur les connaissances et expériences passées,
- utiliser les techniques plus performantes de ces dernières années,
- prendre en compte l'ensemble des enjeux de la presqu'île,
- phaser la réalisation des travaux selon le degré de complexité technique et réglementaire.



Cette étude de définition, d'un montant de 110 000 euros, se fait en collaboration avec TPM, le Conservatoire, la DDTM, la DREAL et l'Université de Toulon.

Selon la solution qui sera déterminée et validée par l'ensemble des parties prenantes, les premiers travaux pourraient démarrer dans le courant de l'année 2020 après les démarches administratives d'autorisations nécessaires, dans la mesure où le tombolo ouest est un site classé, en zone Natura 2000 avec la présence d'espèces protégées, et de fait un espace naturel remarquable.



Les Vieux Salins

Il constitue l'un des dix sites nationaux retenus par le Conservatoire du littoral pour le programme Adapto, visant à réaliser une gestion souple du trait de côte.

Une étude de définition de la stratégie de gestion du cordon littoral des Vieux Salins a été lancée en juillet 2017 par TPM, gestionnaire des salins, afin de conduire un diagnostic précis pour prévoir l'évolution tendancielle du littoral et élaborer un schéma opérationnel de gestion.

La solution retenue consiste à renaturer le littoral en supprimant progressivement les enrochements présents en front de mer. Une première tranche de travaux est prévue à l'automne 2019.

Ayguade

Parallèlement à l'étude de maîtrise d'oeuvre en cours sur le boulevard de la Marine, une étude a été engagée pour la gestion de ce trait de côte.

Cette portion du littoral présente de nombreux signes récurrents d'érosion, avec la nécessité de protéger les infrastructures situées en retrait : des lotissements, des campings, un hôtel et un aéroport. Sur certains secteurs, la plage est inexistante, laissant place à un talus en enrochements.

Ce site a été retenu en 2012 par le Ministère en charge de l'environnement dans le cadre de l'appel à projets pour la recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux.



Ce travail a mis en évidence que le recul du boulevard de la Marine n'était pas réalisable, car cette route sert de digue de protection face aux risques de submersion pour les activités situées en retrait, notamment l'aéroport militaire et civil, ainsi que les hébergements résidentiels et touristiques. Face à ce constat et à la demande des services de l'État, la Ville a lancé une étude sur l'évolution du trait de côte du Ceinturon et sur les solutions les plus pérennes et les moins impactantes pour le milieu (reprofilage de plage, talus amortissant, brise-lame immergé...).

La valorisation du patrimoine

Plusieurs actions prioritaires sont engagées pour préserver le patrimoine naturel et culturel du Grand Site.

Sur les espaces naturels, un plan de gestion multi-sites a été approuvé en fin d'année 2018 pour toutes les propriétés du Conservatoire du littoral, soit environ 1 050 ha sur les salins et la presqu'île de Giens.

Les objectifs définis dans ce plan de gestion sont :

- > Préserver les milieux naturels et les paysages remarquables et menacés en développant de la naturalité dans les modes de gestion

- > Adapter la gestion des sites au changement climatique et aux phénomènes naturels

- > Mettre en valeur les sites auprès du public dans le respect des sensibilités écologiques en lien avec une planification plus globale

- > Disposer des connaissances nécessaires à la gestion

- > Organiser une gestion des sites à l'échelle de la Métropole incluant une mutualisation et une pérennisation des moyens en adéquation avec les besoins.

L'un des enjeux est de mettre en place une scénographie des entrées de sites et d'organiser les circuits en visites libres et en visites accompagnées. Le phasage est défini sur les cartes ci-contre.



Parallèlement aux actions sur les espaces naturels, des mesures de conservation du patrimoine culturel sont réalisées sur les principaux sites d'intérêt de la presqu'île :

Site archéologique Olbia

Sur le site Olbia, en proie à une érosion accélérée de ses murs, des archéologues-maçons ont mené des travaux de consolidation et de valorisation en 2015 et 2016, en partenariat avec la DRAC.

Une deuxième tranche de travaux sera conduite en 2019 et 2020 pour remonter les assises des murs et donner plus de visibilité au site. Cette mise en valeur sera suivie par l'aménagement de passerelles en bois pour déambuler entre les îlots, des accès pour personnes à mobilité réduite et une mise en lumière.

En outre, la Ville a acquis un bâtiment situé sur une parcelle limitrophe du site archéologique afin de créer la future entrée d'Olbia avec un nouvel accueil, des espaces d'exposition et de médiation.



Reflets dans les Salins de Frédérique BUROIS

Salin des Pesquiers

Deux bâtiments font prioritairement l'objet d'études de conservation et de valorisation dans les salins : le bâtiment du tympan et l'ancien magasin.

Devant le fort intérêt patrimonial du tympan, seul vestige ancien (1848) de relevage des eaux, situé au cœur du salin des Pesquiers, la Métropole souhaite conduire la restauration du bâtiment abritant cette structure remarquable, ainsi que le corps d'anciens logements attenants. Ces édifices datent du 19^e siècle et sont d'une architecture traditionnelle rurale.

Par ailleurs, le programme d'actions de l'OGS prévoit la création d'un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site.

Il s'agit de créer un lieu au cœur du Grand Site pouvant accueillir les visiteurs, les groupes scolaires ou les habitants pour qu'ils découvrent les richesses patrimoniales du territoire.

Il est envisagé de créer ce lieu de médiation dans le bâtiment de l'ancien Magasin, dans lequel un espace muséographique sera dédié à l'activité salinière.

Une étude de programmation sera lancée en 2019.

Hameau des Pesquiers

La volonté de la Commune est de préserver, de restaurer et de valoriser le site du Hameau des Pesquiers, propriété de la Commune depuis 2001. Or, les moyens financiers publics ne permettent pas d'assurer la rénovation, l'entretien et « l'animation » des différents bâtiments.

La Commune a donc la volonté de faire appel à un partenaire privé désireux de réaliser une résidence hôtelière patrimoniale respectueuse de l'esprit des lieux.

Ainsi ce projet intégrera les bâtiments existants sans constructibilité supplémentaire, dans le respect de leur architecture – témoignage de l'activité salinière passée – et du patrimoine naturel environnant.

Un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères a été réalisé en 2016 par la Ville, avec le bureau d'études Tangram, en partenariat avec les services de l'Etat.

Le projet prévoit également :

- l'aménagement de passerelles permettant de reconnecter le hameau des Pesquiers au village de La Capte
- la réalisation d'une promenade le long du canal permettant une liaison douce vers la mer
- l'aménagement d'un espace public comprenant notamment la chapelle
- un accès à la pinède et son ouverture au public.

L'aménagement de ce hameau fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le PLU (carte page suivante). Il s'articule autour de plusieurs principes :

- la clarification de la lisibilité du hameau par des aménagements urbains qualitatifs permettant une différenciation avec le traitement routier basique de la RD197. L'objectif visé doit être de créer les repères urbains suffisants pour marquer l'entrée et la sortie du hameau ;
- l'amélioration des conditions de stationnement. Le village de la Capte souffre d'une insuffisance de stationnement. Celui-ci doit être optimisé pour répondre



aux besoins liés à la fréquentation touristique, notamment à proximité de la RD197, des salins et du futur hôtel, ainsi que du port. Ce stationnement doit être accompagné des arrêts nécessaires à la desserte en transports en communs ;

- la mise en oeuvre d'un traitement paysager et portuaire qualitatif permettant de définir les limites du hameau et d'engager une transition paysagère avec les espaces naturels remarquables situés aux alentours ;

- la prise en compte des mobilités douces au sein du quartier. En lien avec le stationnement et les différentes polarités (plages, Salins, ports, hôtel...), il est nécessaire que la circulation, en particulier piétonne, puisse s'effectuer en sécurité au sein du hameau. Cela implique la réalisation d'aménagement de voirie permettant un partage de celle-ci avec les modes doux ;

- l'aménagement de véritables espaces publics en coeur de hameau, facilitant la structuration urbaine du hameau et son caractère identitaire.

En parallèle, le village de La Capte a fait l'objet d'importants travaux de requalification en 2017 : réhabilitation de la rue des Marchands (axe principal du village), requalification des ruelles avec la pose de ganivelles pour organiser le stationnement et permettre une régénération de la pinède.






PERIMETRE ET LIMITES

----- Périmètre du site




VOCATION DES ESPACES / DESTINATION DU BÂTI

-  Espace public principal
-  Espace public - zones de rencontre
-  Zone humide à préserver
-  Port de plaisance
-  Entrée de ville
-  Secteur / poches de stationnement paysager à privilégier
-  Créer des poches de stationnement en lien avec les espaces publics
-  Espace remarquable (patrimoine, bâti, naturel) à valoriser

CIRCULATION ET DEPLACEMENTS

-  Axe de desserte principal (Route de Gien)
-  Principales Liasons piétonnes / modes doux existantes
-  Liasons piétonnes / modes doux à créer

PAYSAGE / GESTION DES INTERFACES

-  Frange tampon paysagère. Préservation et mise en valeur des zones humides et naturelles.
-  Lien paysager entre espaces naturels (zones humides, etc.) et secteurs bâtis
-  Gestion de l'interface ville / port mise en valeur du lien terre / mer

Tour Fondue et fort du Pradeau

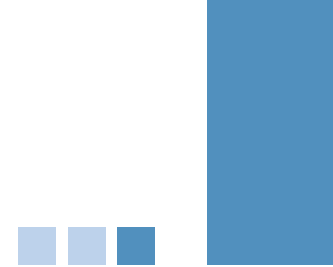
L'OGS identifie le hameau de la Tour Fondue comme un site à enjeux forts en terme de fonctionnalités et de déplacements mais également au niveau paysager, historique et architectural. La Ville a lancé dès 2014 une réflexion avec les différents acteurs du site pour la requalification du hameau, intégrant la restauration du fort du Pradeau par le Parc national et la réhabilitation du port de la Tour Fondue par TPM.

L'aménagement du port a fait l'objet d'une autorisation ministérielle en décembre 2018. Les travaux prévus en 2019 consistent principalement en la réhabilitation du port (démolition des bâtiments vétustes, création d'une gare maritime et d'une capitainerie, réaménagement et réduction des terres-pleins portuaires) et en la renaturation de l'isthme avec création d'un sentier piéton vers le fort.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du Parc national (programme triennal 2017-2019) et du programme d'action de l'OGS, le Parc national souhaite restaurer et valoriser le Fort du Pradeau, patrimoine culturel et historique exceptionnel, inscrit sur la liste supplémentaire des monuments historiques. De par sa situation emblématique à l'extrémité de la Presqu'île et au port d'embarquement de l'île de Porquerolles, l'établissement ambitionne de créer une maison de Parc national sur le littoral, avec des espaces d'accueil du public ouverts à l'année et de médiation pour valoriser les patrimoines notamment le patrimoine militaire fortifié, archéologique et paysager.

L'étude de maîtrise d'oeuvre d'architecture et de scénographie a débuté en 2018, en vue d'une ouverture au public prévue en 2021.





L'Atelier Pédagogique de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille

En 2018, trois élèves de l'École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles-Marseille ont réalisé un travail sur les Paysages du Grand Site.

Ces travaux ont permis de préciser les composantes paysagères du Grand Site et de valoriser ses points d'intérêts, aussi bien naturels que culturels.

Le dessin est utilisé comme outil de communication, mais aussi comme support pour analyser les projets en cours et suivre l'évolution des paysages.

Les élèves ont ainsi réalisé plusieurs supports inscrits dans le programme d'actions et communs à la plupart des Grands Sites de France :

- une carte de paysages,
- un observatoire photographique des paysages,
- une carte des unités paysagères et des belvédères du Grand Site.



Carte des paysages réalisée aux crayons de couleurs sur calque au format A0 et d'après photo aérienne actuelle
Duquenne Thibaut - Troianowski Tom - Vassal Amélie
Atelier Pédagogique Régional - 09 - Presqu'île de Giens / Encadré par Marie-Pierre Grégoire / ENSP Versailles - Marseille / 2017-2018

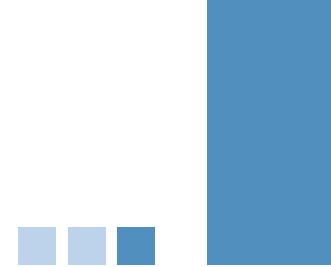
C - Evolution des déplacements sur le Grand Site à court terme

L'étude des déplacements engagée en 2016 doit permettre de définir un nouveau plan de mobilité durable sur le Grand Site. Elle sera finalisée en 2019. La carte ci-jointe précise les invariants pris en compte dans les différents scénarios étudiés.

L'évolution des déplacements se fera en quatre phases principales :

- 1 – Mettre en place des moyens adaptés : transports en commun (augmentation des cadences), vélos (aménagement de pistes cyclables et location de vélos en entrée de la presqu'île)
- 2 – Créer des parkings relais au nord de la presqu'île, en proposant des services facilitateurs et alternatifs
- 3 – Supprimer le stationnement sur la route du sel et mettre en place des navettes pendulaires
- 4 – Mettre en œuvre un plan de circulation global.





Des requalifications sont prévues en priorité, sur les portes d'entrée pour marquer la transition vers un espace remarquable et inciter à un changement de mode de transports :

- développement des modes doux aux portes d'entrée avec la location de vélos depuis les parkings relais Arromanches et Almanarre, puis dépose des vélos possible à la Tour Fondue et au village de Giens ;
- porte d'entrée Almanarre-Olbia : requalification paysagère du rond-point, annonce du site archéologique Olbia, redimensionnement de l'accès à la route du sel, amélioration du parking Almanarre, création d'une nouvelle porte d'entrée au site Olbia, suppression de stationnements en front de mer et création d'une piste cyclable ;
- route du sel : mise en place de navettes, suppression de stationnements le long de la route et sur le parking nord ;

- route des marais : requalification par un traitement paysager de la piste cyclable et d'une bande tampon au niveau du Palyvestre ;

- boulevard de la Marine : requalification de la route départementale avec création d'une promenade piétonne.

Ces travaux de requalification de voirie, complémentaires aux opérations de valorisation des hameaux du Grand Site, permettent ainsi d'améliorer les déplacements et de retrouver l'esprit des lieux des sites patrimoniaux.

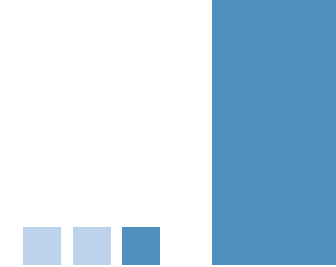


D - Synthèse du programme d'actions OGS

Fiches Actions	Descriptif des actions	Maître d'ouvrage	Réalisé ou engagé	Court terme	Moyen terme	Long terme
----------------	------------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------	------------

ORIENTATION I - SE DÉPLACER

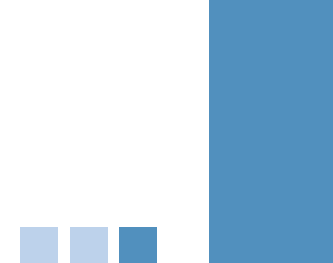
1 - Doter le Grand Site d'un plan de mobilité durable en lien avec le PDU métropolitain	Etude de définition d'un plan de mobilité (transports collectifs, stationnement, desserte des îles, fret, déplacements doux) : diagnostic et définition de scénarii de mobilité	Ville MTPM	130 734 €	x		
	Mise en œuvre du plan de mobilité	MTPM			x	x
	Création d'une piste cyclable sur l'avenue Décugis	MTPM	539 206 €	x		
	Mise en place de navettes sur la route du sel	MTPM			x	
1.1 - Déclinaison : Partager la voirie et promouvoir le Code de la Rue	Opération pilote : suppression du stationnement sur la route du sel	MTPM			x	
	Définition d'un schéma directeur sur le partage de la voirie	MTPM				x
1.2 - Déclinaison : Mettre en œuvre la continuité cyclable des Pesquiers	Création d'une voie douce de découverte dans le salin des Pesquiers entre l'hippodrome et la Capte	MTPM	83 607 €	480 000 €		
	Création d'une piste cyclable sur la RD197 entre la Capte et le Pousset	MTPM		500 000 €		
1.3 - Déclinaison : Mettre en œuvre la continuité cyclable du littoral	Création d'une piste cyclable entre Arromanches et l'aéroport (RD42)	Département	800 000 €			
	Création d'une piste cyclable entre les Salins et Saint Nicolas de Mauvanne (RD12)	Département			4 000 000 €	
	Création d'une piste cyclable entre l'Almanarre et San Salvador (RD559)	MTPM			Budget compris dans l'action 13	



Fiches Actions	Descriptif des actions	Maître d'ouvrage	Réalisé ou engagé	Court terme	Moyen terme	Long terme
----------------	------------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------	------------

ORIENTATION 2 - ACCUEILLIR						
2 - Créer les portes d'entrée des Tomboles et Ayguade-Salins	Définition d'emplacements réservés au PLU approuvé en 2017	Ville	x			
	Etude faune-flore et hydraulique sur la zone du Palyvestre et le parking Arromanches	Ville	55 000 €			
	Acquisitions foncières de parcelles au Palyvestre (décharge, zones humides, zones tampons)	MTPM CdL		30 000 €	800 000 €	
	Travaux de restauration de zones humides du Palyvestre	CdL				x
	Travaux de requalification des espaces publics du Palyvestre, dépollution et réhabilitation de l'ancienne décharge	MTPM				x
3 - Définir une politique paysagère de requalification des entrées et des routes du Grand Site	Intégration d'orientations d'aménagement spécifiques au Palyvestre dans le PLU	Ville	x			
	Révision du Règlement local de publicité	MTPM			40 000 €	
	Définition d'un schéma directeur de requalification des routes du Grand Site (opération pilote : route des marais)	MTPM			x	x
4 - Concevoir et mettre en œuvre un schéma directeur global de l'information du Grand Site	Panneaux d'information parkings Tour Fondue	Ville	25 000 €			
	Schéma global d'amélioration de la signalétique directionnelle (notamment vers les îles) : suite à la définition du plan de mobilité	MTPM			x	x
5 - Mettre en œuvre un schéma des activités de loisirs terre/mer compatibles avec le Grand Site	Renouvellement des concessions de plages en 2018, adapté à la sensibilité de la presqu'île : maintien d'activités légères	Ville MTPM	Régie			
	Promotion des activités durables, en lien avec l'Office de Tourisme et le Parc national	MTPM	Régie			
	Définition d'un schéma des activités de loisirs	MTPM				x
6 - Définir les principes d'accès, d'aménagement et de gestion des plages du Grand Site	Travaux de préservation du littoral (réfection de cordons dunaires, renouvellement de ganivelles...) et amélioration des accès au littoral (mise en valeur, accessibilité PMR...)	Ville MTPM		780 000 € par an		
	Etude de requalification des parkings d'arrière-plage (opération pilote : parking du Ceinturon en 2019)	Ville MTPM	Budget compris dans l'action 22		x	
7 - Promouvoir et requalifier l'offre touristique du Grand Site	Promotion du tourisme durable (en lien avec la Charte du Parc national)	MTPM PNPC	Régie	x	x	x
	Formation et accompagnement des acteurs touristiques	PNPC	Régie			

Fiches Actions	Descriptif des actions	Maître d'ouvrage	Réalisé ou engagé	Court terme	Moyen terme	Long terme
ORIENTATION 3 - VALORISER						
8 - Mettre en œuvre un plan de valorisation des points d'intérêt du Grand Site	Réalisation d'une carte des paysages et analyse des points de vue, avec l'école nationale supérieure de paysage	Ville	25 000 €			
	Propositions d'aménagements et mise en réseau des points d'intérêt	Ville MTPM			x	
9 - Reconquérir la continuité publique des grands itinéraires pédestres : Sentier du littoral et chemin des crêtes à Giens	Réouverture du tronçon entre le port du Niel et l'hôpital Renée Sabran	MTPM			1 200 000 €	
	Réhabilitation des tronçons du sentier du littoral	MTPM	190 836 €			
	Pérenniser les accès transversaux à la mer (emplacements réservés et servitudes)	Ville MTPM	Régie			
	Réouverture du chemin des crêtes entre le pic du Niel et la Darboussière, et entre l'Estanci et l'Esterel	CdL MTPM			x	
10 - Définir une vocation et requalifier le hameau des Pesquiers	Définition d'un cahier des charges de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères pour la création d'une résidence hôtelière patrimoniale + Etude d'impact	Ville	34 300 €			
	Réhabilitation des bâtiments et aménagement des espaces extérieurs	Privé			x	
11 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux du village de Giens	Définition d'un projet de requalification de la place Saint Pierre	Ville	29 400 €	x		
	Travaux de requalification	MTPM	61 412 €	1 200 000 €	x	
12 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux de La Tour Fondue	Requalification du village de la Tour Fondue et des parkings	MTPM		x		
	Amélioration du fonctionnement hydraulique du pluvial de la Tour Fondue	MTPM	39 396 €	500 000 €		
	Reconstruction de la gare maritime et de la capitainerie, réaménagement des terres-pleins et des cheminements	MTPM	530 000 €	2 700 000 €		
	Requalification du fort du Pradeau	PNPC	x	1 500 000 €		
13 - Requalifier les espaces publics patrimoniaux de L'Almanarre	Etude de requalification des espaces publics de l'Almanarre (continuité cyclable, parkings, rond-point, entrée du site Olbia)	MTPM	195 980 €	x		
	Travaux de requalification	MTPM			7 500 000 €	
14 - Requalifier le petit port patrimonial et le hameau de La Madrague	Définition du projet de port exemplaire	MTPM		x		
	Travaux de requalification	MTPM			x	
15 - Requalifier le petit port patrimonial du Niel	Travaux de réaménagement des ouvrages portuaires en 2018	Ville / CCIV	1 560 000 €			
	Suppression des stationnements sur le port	Ville	Régie			
	Etude de définition d'un projet de requalification du port du Niel	MTPM			x	
	Travaux de requalification	MTPM				x
16 - Valoriser les sites des salins d'Hyères (Pesquiers et Vieux Salins)	Révision du plan de gestion des Salins	MTPM CdL	Budget compris dans l'action 25			
	Mise en œuvre du plan de gestion	MTPM CdL	1 746 000 €	3 128 000 €	5 848 000 €	x
17 - Conserver et valoriser le site archéologique d'Olbia	Travaux de conservation et de valorisation du site Olbia	Ville	100 000 €	600 000 €		
	Acquisition d'un bâtiment pour création d'une nouvelle entrée de site	Ville	480 000 €			
	Requalification des abords et de l'entrée de site. Création d'un musée archéologique, comprenant des espaces d'accueil, d'exposition et de médiation autour des collections archéologiques d'Olbia	Ville			x	
18 - Définir un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site	Etude de programmation pour la création d'une Maison du Grand Site et d'un Musée du sel au salin des Pesquiers	MTPM		40 000 €		
	Travaux de réhabilitation	MTPM			900 000 €	
19 - Développer l'offre culturelle et événementielle du Grand Site	Valorisation des bateaux patrimoniaux dans les ports, au village de Giens et au salin des Pesquiers Organisation de concerts et manifestations culturelles aux Salins et à Olbia	Ville MTPM			Régie	



Fiches Actions	Descriptif des actions	Maître d'ouvrage	Réalisé ou engagé	Court terme	Moyen terme	Long terme
ORIENTATION 4 - RESTAURER						
20 - Mettre en œuvre une charte paysagère et architecturale du Grand Site	Elaboration d'une Charte paysagère et architecturale	Ville MTPM		50 000 €		
21 - Requalifier le village des Salins	Négociation pour le transfert de gestion du Port Pothuau Concours d'idées d'architecture et d'urbanisme Europan	Ville	Régie	70 000 €		
	Travaux de requalification du village	Ville				x
22 - Requalifier le village de l'Ayguade	Réaménagement du boulevard de la Marine et création d'une promenade en front de mer	Ville MTPM	126 634 €	2 860 000 €		
	Travaux de requalification du village	MTPM				x
23 - Requalifier le village de La Capte (en lien avec le hameau et le salin des Pesquiers)	Requalification de la rue des Marchands	Ville	392 300 €			
	Travaux de régénération de la pinède	Ville MTPM	173 900 €	50 000 €		
	Requalification de l'entrée du salin des Pesquiers (déplacements du potier)	MTPM			200 000 €	
24 - Requalifier les espaces publics du Port Saint-Pierre	Démarche de certification Port Propre	Ville	x	60 000 €		
	Requalification des espaces publics (Parking Robin en 2019)	Ville	x	576 000 €		x
ORIENTATION 5 - PRESERVER						
25 - Mettre en œuvre un plan de gestion des continuités écologiques	Définition de la trame verte et bleue dans le PLU approuvé en 2017	Ville	x			
	Révision du plan de gestion des sites du Conservatoire du Littoral (Salins, Giens)	MTPM CdL	80 000 €	100 000 €		
	Mise en œuvre du plan de gestion sur les sites forestiers du Conservatoire du littoral (Chevaliers, Darboussière, Esterel, Estanci, Pesquiers)	MTPM CdL		244 000 €	724 000 €	x
	Travaux de régénération des pinèdes du tombolo Est	MTPM				x
26 - Mettre en œuvre un plan de gestion des zones humides	Cession gratuite de parcelles municipales en zones humides au Conservatoire du Littoral au Pousset et dépollution du site	Ville MTPM	x	5 000 €		
	Définition du plan de gestion de la zone humide de La Lieurette en 2016 et mise en œuvre	Ville MTPM	8 500 €	6 000 €		
	Acquisition des zones humides du Palyvestre	CdL				x
	Mise en œuvre du plan de gestion des salins d'Hyères	MTPM CdL	Budget compris dans l'action 16			
	Mise en œuvre du plan de gestion sur les autres zones humides	MTPM				x
27 - Élaborer et mettre en œuvre une stratégie des mouillages organisés écologiques à l'échelle du Grand Site	Etude sur l'organisation des mouillages à l'échelle de la rade d'Hyères	DDTM Privé	80 000 €			
28 - Requalifier le littoral de la rade d'Hyères en prenant en compte les risques littoraux	Etude des risques littoraux sur la plaine côtière du Ceinturon en 2016 (Appel à projets MTES)	Ville	626 652 €			
	Définition d'une stratégie de gestion du front de mer du Ceinturon	MTPM		50 000 €		
	Renaturation du littoral des Vieux Salins	CdL MTPM	180 715 €	550 000 €		
29 - Élaborer un projet global pour la préservation durable du Tombolo ouest	Etude pour la préservation du Tombolo ouest (hydro sédimentaire et submersion)	Ville MTPM	160 000 €			
	Travaux	MTPM		x		
30 - Préserver la culture agricole et la pêche sur le territoire du Grand Site	Déploiement de la marque "Parc national"	PNPC	Régie			
	Création d'un musée de la pêche au port Pothuau	Ville				x



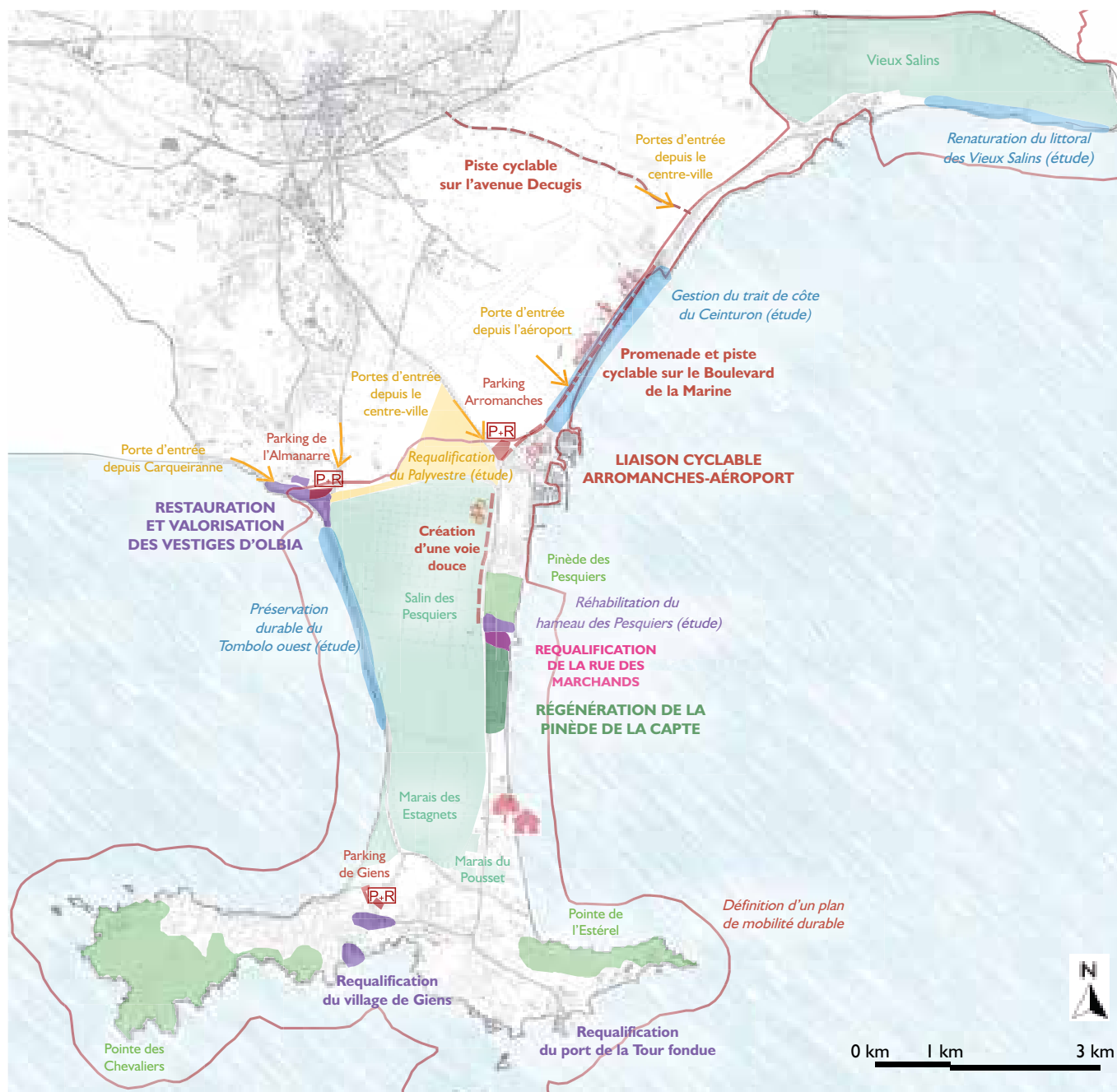
Fiches Actions	Descriptif des actions	Maître d'ouvrage	Réalisé ou engagé	Court terme	Moyen terme	Long terme
----------------	------------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------	------------

ORIENTATION 6 - METTRE EN ŒUVRE

31 - Assurer la gouvernance du projet OGS en cohérence avec les projets de territoire	Animation de l'OGS par la Métropole TPM Organisation de réunions des COPIL, COTECH, COCONS	MTPM	Régie			
32 - Doter le Grand Site d'une stratégie foncière durable et ses outils	Définition d'emplacements réservés dans le PLU	Ville	PLU approuvé en 2017			
	Mise à jour de la stratégie foncière du Conservatoire du littoral et extension de son périmètre d'intervention	CdL MTPM	Régie			
33 - Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	Définition d'une charte graphique	Ville	Régie			
	Harmonisation de la communication sur le Grand Site Mise à jour du site internet	MTPM				
34 - Développer l'observatoire photographique des paysages	Création d'une photothèque, recherche de photos d'archives Organisation d'un concours photo annuel Elaboration d'un observatoire photographique du paysage	Ville MTPM	10 000 €			
35 - Évaluer l'Opération Grand Site dans la perspective du label Grand Site de France	Suivi de l'OGS par le COPIL et le RGSF	MTPM	Régie			

TOTAL	Réalisé ou engagé	Court terme	Moyen terme
	8 464 572 €	15 299 000 €	21 212 000 €

Actions à court terme de l'OGS de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères









Légende



ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS :

- *Projet en étude (texte en italique)*
- **Projet en travaux (texte en gras)**
- **PROJET RÉALISÉ (TEXTE EN GRAS ET MAJUSCULE)**


ORIENTATION I - SE DÉPLACER

-  Définition d'un plan de mobilité durable
-  Identification des parkings relais
-  Requalification de voies
-  Promenade piétonne
-  Itinéraire cyclable
-  Voie routière




ORIENTATION II - ACCUEILLIR

-  Affirmation des portes d'entrée du Grand Site
-  Requalification des portes d'entrée du Grand Site




ORIENTATION III - VALORISER

-  Requalification d'espaces publics patrimoniaux

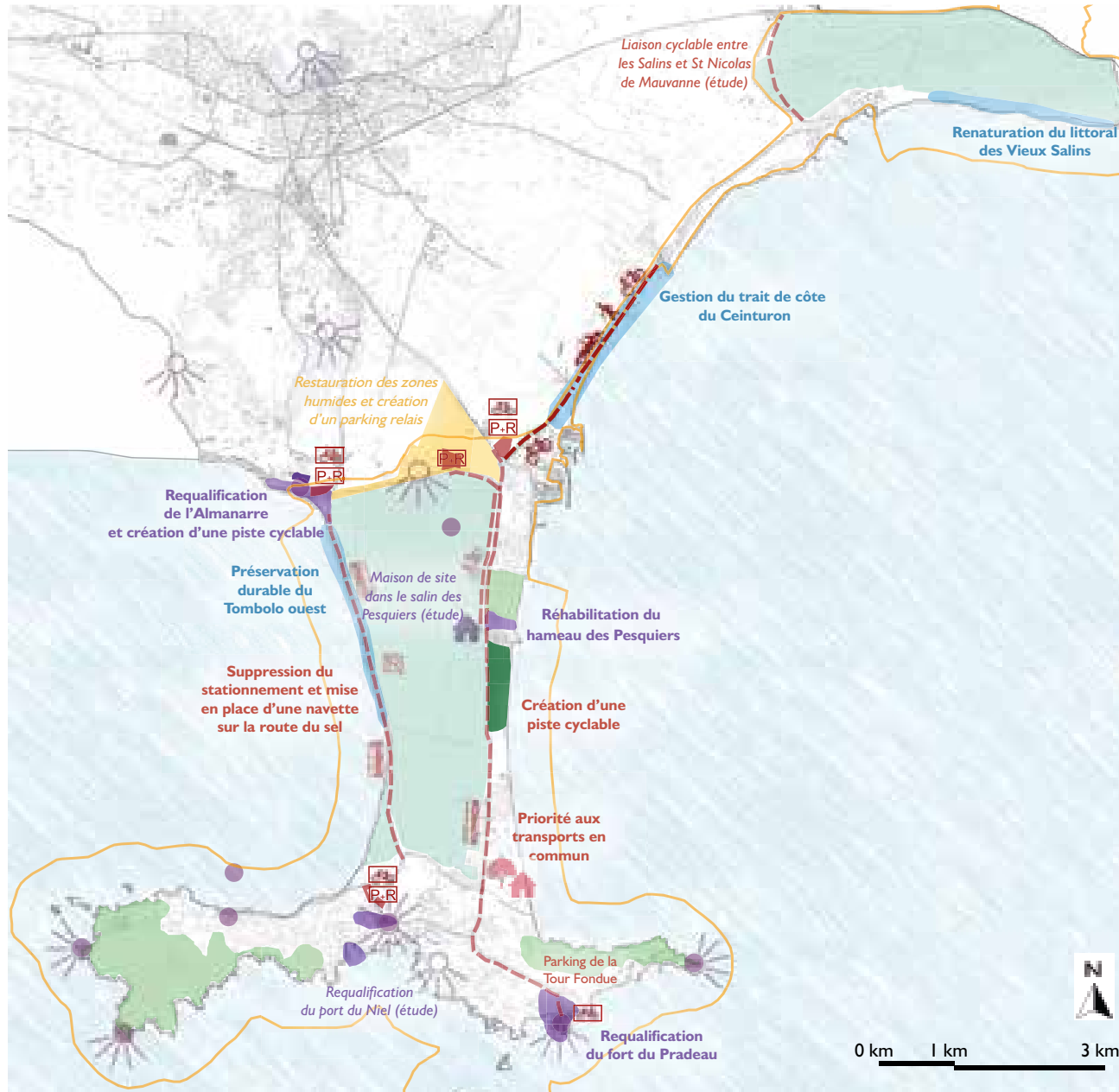
ORIENTATION IV - RESTAURER

-  Requalification d'espaces publics
-  Régénération des pinèdes
-  Charte paysagère et architecturale du Grand Site

ORIENTATION V - PRÉSERVER

-  Préservation du littoral
-  Définition d'un plan de gestion des zones humides du Conservatoire du littoral
-  Définition d'un plan de gestion des zones boisées du Conservatoire du littoral

Actions à moyen terme de l'OGS de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères












Légende

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS :



- *Projet en étude (texte en italique)*

- **Projet en travaux (texte en gras)**




ORIENTATION I - SE DÉPLACER

-  Identification des parkings relais
-  Location de vélos depuis les parkings
-  Suppression du stationnement
-  Requalification de voies
-  Promenade piétonne
-  Itinéraire cyclable
-  Voie routière
-  Navette
-  Voie de transport en commun



ORIENTATION II - ACCUEILLIR

-  Requalification des portes d'entrée du Grand Site
-  Promotion et requalification de l'offre touristique




ORIENTATION III - VALORISER

-  Requalification d'espaces publics patrimoniaux
-  Belvédère et point d'intérêt à valoriser
-  Définition d'un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site

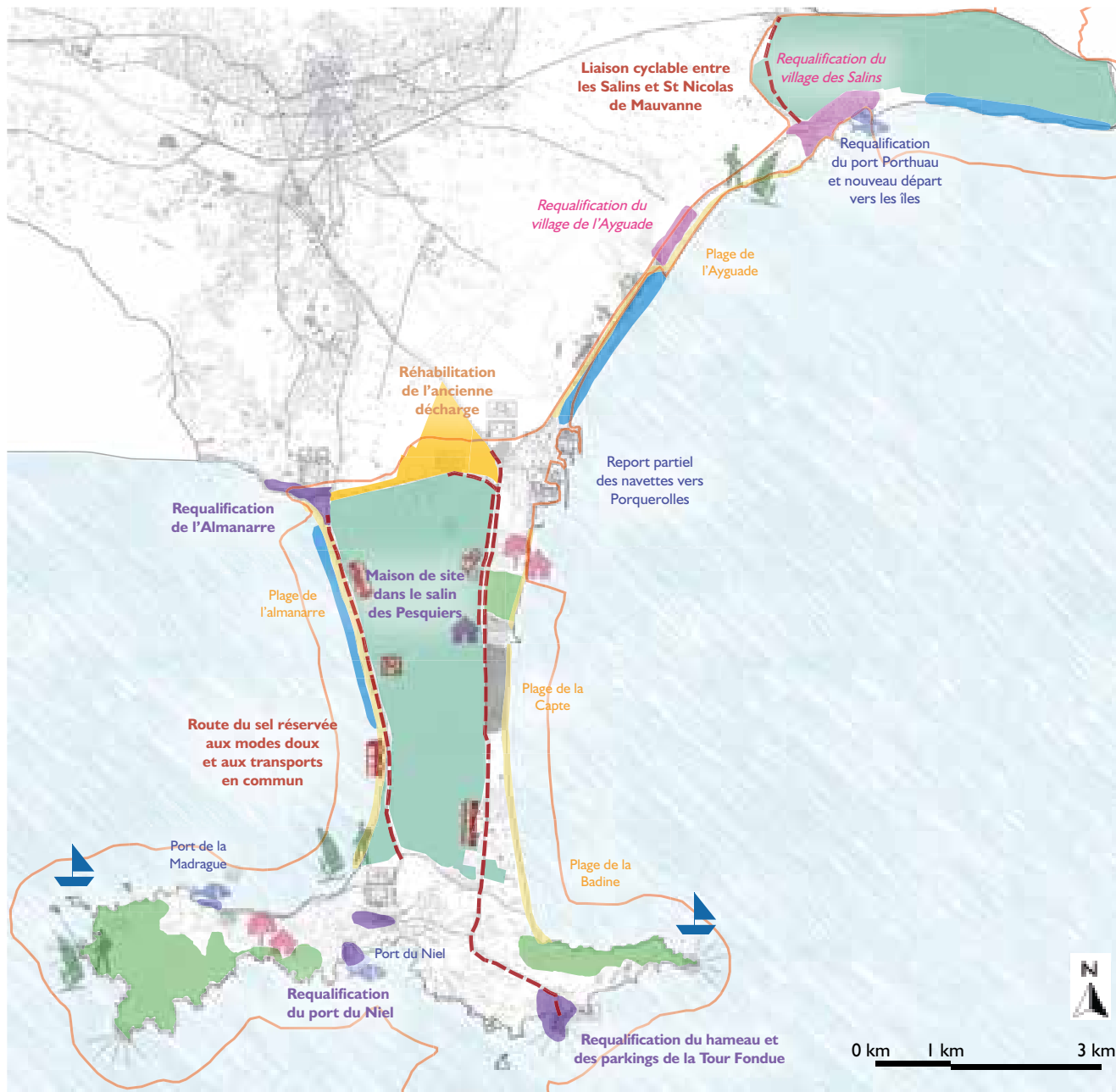
ORIENTATION IV - RESTAURER

-  Régénération de pinèdes
-  Mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale du Grand Site

ORIENTATION V - PRÉSERVER

-  Préservation du littoral
-  Définition d'un plan de gestion des zones humides du Conservatoire du littoral
-  Définition d'un plan de gestion des zones boisées du Conservatoire du littoral

Actions à long terme de l'OGS de la presqu'île de Giens et des Salins d'Hyères









Légende

ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS :


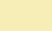
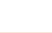

- *Projet en étude (texte en italique)*

- **Projet en travaux (texte en gras)**



ORIENTATION I - SE DÉPLACER

-  Suppression du stationnement
-  Requalification de voies
-  Promenade piétonne
-  Itinéraire cyclable
-  Navette
-  Voie de transport en commun



ORIENTATION II - ACCUEILLIR

-  Requalification des portes d'entrée du Grand Site
-  Accès, gestion et aménagement des plages du Grand Site
-  Schéma global de l'information du Grand Site
-  Schéma de loisir terre/mer compatible avec le Grand Site






ORIENTATION III - VALORISER

-  Requalification d'espaces publics patrimoniaux
-  Définition d'un lieu référent de médiation culturelle et patrimoniale du Grand Site

ORIENTATION IV - RESTAURER

-  Requalification d'espaces publics
-  Mise en œuvre de la charte paysagère et architecturale du Grand Site

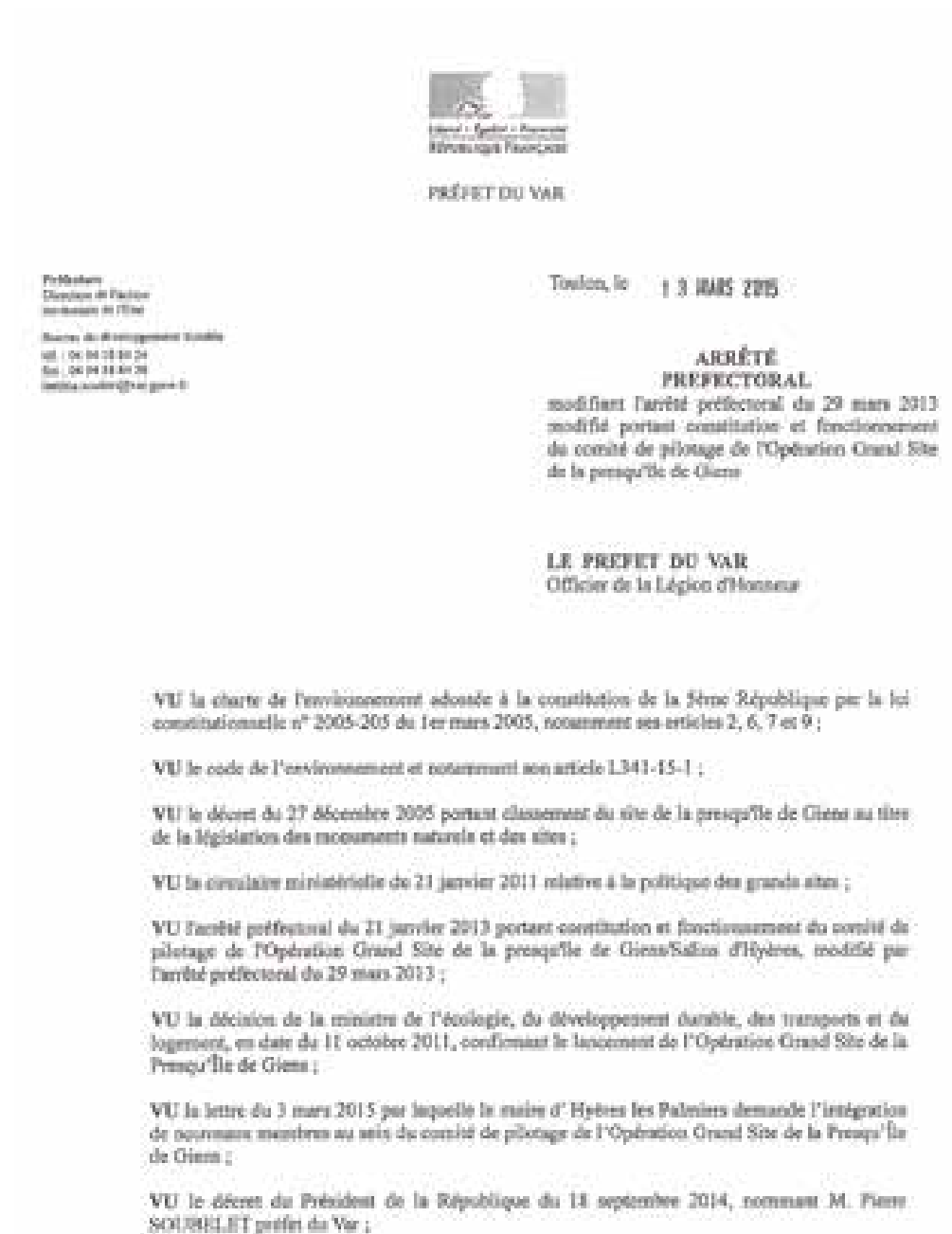
ORIENTATION V - PRÉSERVER

-  Préserver la pêche sur le territoire du Grand Site
-  Préservation du littoral
-  Mise en œuvre du plan de gestion des zones humides du Conservatoire du littoral
-  Mise en œuvre du plan de gestion des zones boisées du Conservatoire du littoral
-  Organisation des mouillages

Annexes

Annexe I

Arrêté préfectoral fixant la composition du Comité de pilotage de l'Opération Grand Site



VE l'arrêté préfectoral n°2014/40773 en date du 13 octobre 2014 portant délégation de signature à M. Pierre GAUJON, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'interdépartement de Toulon ;

Considérant la nécessité de modifier l'arrêté préfectoral du 29 mars 2013 susvisé ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture du Var.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 24 septembre 2012 modifié, portant constitution et fonctionnement du comité de pilotage de l'opération Grand Site de la presqu'île de Giens-Salins d'Hyères est modifié comme suit.

« Le comité de pilotage, présidé conjointement par le préfet du Var, ou son représentant, et le maire d'Hyères-les-Palmiers, ou son représentant, est composé des membres suivants :

1) Collège des élus

- Monsieur le Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou son représentant ;
- Monsieur le Président du Conseil Général du Var, ou son représentant ;
- Monsieur le Vice-Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée en charge de l'environnement, ou son représentant ;
- Monsieur le Vice-Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée en charge des transports, ou son représentant ;
- Monsieur le Président du syndicat mixte Ports Toulon Provence, ou son représentant ;
- Monsieur le Président du comité syndical du SCOT Provence Méditerranée, ou son représentant ;
- Monsieur le Maire de la Loue les Maures, ou son représentant ;
- Monsieur l'Adjoint au Maire d'Hyères-les-Palmiers, en charge du développement durable, ou son représentant ;
- Monsieur l'Adjoint spécial de Giens ;
- Madame la Présidente du Parc National de Port-Cros, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de l'Office de Tourisme d'Hyères-les-Palmiers, ou son représentant ;

2) Collège des administrations

- Monsieur le Préfet Maritime de la région Méditerranée, ou son représentant ;
- Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles, ou son représentant ;
- Monsieur le Chef de service territorial de l'architecture et du patrimoine du Var, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer du Var, ou son représentant ;

3) Collège des personnalités qualifiées

- Monsieur le Directeur du Parc National de Port-Cros, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la chambre d'agriculture du Var, ou son représentant ;
- Monsieur le Président de la chambre de commerce et d'industrie du Var, ou son représentant ;
- Monsieur le Délégué Régional du conservatoire du littoral et des rivages lacustres, ou son représentant ;
- Monsieur le Directeur de l'Agence d'Urbanisme de l'aire toulonnaise, ou son représentant ;
- Deux représentants du groupe du comité consultatif de l'opération Grand Site. »

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - Délais et voies de recours

Dans un délai de deux mois suivant sa publication le présent arrêté peut être contesté, soit devant le tribunal administratif de Toulon, soit par recours gracieux adressé au préfet du Var.

ARTICLE 3 - Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Var, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur et le directeur départemental des territoires et de la mer du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et notifié à chacun des membres du comité de pilotage.



Signature manuscrite, vraisemblablement celle du préfet du Var, accompagnée d'un tampon officiel.

Annexe 2

Délibération du Conseil municipal de la Ville d'Hyères fixant les modalités de gouvernance et de concertation publique.

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques POLIFI, Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Jacques POLIFI, Mme Jeanine GOLE, Mme Christine PILON, M. Edmond BACU, M. Jacques LOBBY, Mme Marianne COLIN, M. Michel DALMAS, M. Laurent BOREES, M. Jacques DE LUYSTRAC, M. Michel PELLEGRINO, Mme Danièle ANFONSI, M. Patrick FALLOT, Mme Denise LANCREY, M. Charles AMIC, Mme Annie JARCO, Mme Monique INOULT, Mme Frédérique GALEO, M. Laurent CUNEO, Mme Marie-Christine MESLET, M. Alain TROTIERAS, Mme Annette GAYMARD, M. Sébastien GLITTON, Mme Geneviève SEVILLA, M. André PALMIER, M. Serge NUZZO, M. Alain JAUBERT, M. Robert EYRAUD, Mme Lucette RITONDALE, Mme Marie-Hélène PARENT, Mme Simone CHAMBOULLIER, Mme Marie-Hélène LACROT-LASSERE, Mme Jeanne DURIEU, Mlle Magali MOGZAN, M. Jean-Pierre NOYER.

ABSENTS :

M. Eric DI RUSSO, M. François CARLASSAN, Mme Renée TORRATO, M. Jean-Pierre BERNARD, M. Gilles ROFFART.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.174 du 4 Septembre 1947,

Mlle Isabelle DURAND à M. Laurent BOREES, Mme Isabelle MONFORT à M. Michel DALMAS, Mme Reine-Claude PAYET à Mme Jeanine GOLE, M. Jean-Pierre GERAN à Mme Lucette RITONDALE, M. Philippe OLLIVIER à Monsieur Jacques POLIFI, M. François ROUX à Mme Jeanne DURIEU.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 42

DATE DE LA CONVOCATION : 19 avril 2012

Lecture à 19h donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20120409-5-Del
Date de transmission : 09/05/2012
Date de réception préfecture : 09/05/2012

OBJET : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - ETUDE DE DEFINITION OPERATION GRAND SITE OGS - Presqu'île de Giens - Modalités de gouvernance et de concertation publique, Création d'un Comité Consultatif OGS.

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques POLITE,
Maire de la Ville d'HYERES LES PALMIERS

Par délibération en date du 26 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la candidature de la Commune auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDOTL) aux fins de lancer une Opération Grand Site (OGS presqu'île de Giens et salins d'Hyères) sur le territoire communal, préalable nécessaire au label Grand Site de France.

Le Ministère, auteur de l'étude de faisabilité, a validé notre candidature par courrier en date du 24 octobre 2011 et autorisé la réalisation d'une étude de définition portée par la Commune pour laquelle l'Etat apporte son concours financier et son appui technique.

Une consultation a désigné l'agence FOLLEA-GAUTIER (100 avenue Giroux, 92190 MONTROUGE) maître d'œuvre du projet pour assister la Commune dans la constitution du dossier de présentation du projet à l'avis de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) avant la validation du Ministère.

L'axe 6 du projet OGS issu de l'étude de faisabilité engage la collectivité dans l'« organisation d'une gestion partenariale du site », la « mise en place d'un système de gouvernance pour l'OGS » et la « réunion des acteurs autour d'un projet de territoire partagé ».

Il appartient ainsi à la Commune de mettre en place les moyens d'une dynamique de projet concerté qui viendra étayer son dossier devant la CSSPP.

Dans un souci d'information et de transparence, la présente délibération vise à préciser le mode de gouvernance de l'étude et affirmer en début de procédure les principes de concertation publique mis en œuvre par la Commune d'Hyères.

Conformément aux engagements de la candidature de la Commune, dans l'esprit de la convention internationale d'Aarhus du 25 juin 1998 reprise par la Charte Constitutionnelle de l'Environnement, l'OGS Presqu'île de Giens et Salins d'Hyères veut prévoir et promouvoir une dynamique de projet partagé et une gouvernance intégratrice pour le vaste processus de son élaboration.

La gouvernance se doit de rester souple, démocratique et efficace. Quelques principes sous-tendent cet objectif de « bonne gouvernance » :

Les acteurs du projet OGS :

- ils sont variés (professionnels, décideurs, citoyens et acteurs de la société civile) et proactifs
- ils partagent la méthodologie du projet et l'esprit de la politique des Grands Sites de France et en font un objectif de travail commun
- ils sont identifiés au début du projet ; une décision préfectorale devrait être prise dans ce sens.
- cette liste n'est évolutive et ne s'ouvre à d'autres acteurs extérieurs qu'à la condition pour eux de choisir un porte parole parmi les membres déjà désignés.
- les représentants de la population (comité consultatif) demeurent associés tout au long du processus au comité de pilotage et au comité technique par le biais d'un élu municipal référent portant leur voix au sein de ces comités d'arbitrage et de décision.

La conduite de projet OGS:

Le processus de conduite de l'étude est à la fois interactif et itératif. Le rythme des réunions, pour lequel il n'existe pas de calendrier précis à ce jour, suit et s'adapte à tout moment aux besoins du projet.

La vie du projet se rythme donc autour des mêmes acteurs ; qui se réunissent sous différentes formes :

- comités
- groupes thématiques

3 groupes thématiques sont constitués pour couvrir l'ensemble des sujets du territoire et réunir les différents acteurs autour des problématiques du projet :

- Groupe 1 MOBILITE/DEPLACEMENTS
- Groupe 2 ACCUEIL TOURISME ACTIVITES
- Groupe 3 VALORISATION/REQUALIFICATION DU GRAND SITE

La Gouvernance institutionnelle du projet OGS :

- Un groupe de travail tripartite réunit les services de la DREAL, du Parc National et de la Commune : il définit la nature des actions, le calendrier du projet, soumet sa validation au Comité de suivi dont il exécute les décisions.
- Un Comité de Suivi, pilote du projet, est constitué du « groupe de travail » élargi aux autorités et décideurs élus ou administratifs. Il s'agit d'une cellule décisionnelle et d'arbitrage rassemblée, devant assurer à tout moment la souplesse et la continuité de la mise en œuvre du projet.
 - Il se réunit à tout moment utile, notamment avant chaque COPIL, pour en valider contenu et ordre du jour. Il s'autosaisit en fonction du besoin pour porter arbitrage à toute problématique.
 - Il peut être saisi par toute instance du projet pour arbitrage.
- Un Comité Technique (COTECH) est composé de techniciens des collectivités ou services de l'Etat impliqués dans l'exécution du projet.
 - Il éclare les décisions du Comité de Pilotage et de Suivi. Par souci de souplesse et d'efficacité, le Comité technique peut se réunir en séance plénière ou en groupes thématiques réunis individuellement ou conjointement.
- Un Comité de Pilotage (COPIL) est l'instance de validation finale du processus itératif institué entre les instances.
 - Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions OGS auprès des différentes autorités et institutions participant au projet.
 - Il est composé de décideurs (élus, autorités de tutelle), techniciens (des collectivités ou services de l'Etat) et de représentants de la société civile (porte-paroles issus du Comité Consultatif).

- Un Comité Consultatif est composé de représentants de la société civile en ayant fait la demande
 - Il éclare par ses propositions les décisions des Comités de Pilotage, Technique et de Suivi.
 - Par souci de souplesse et d'efficacité, le Comité Consultatif peut se réunir en séance plénière ou rejoindre le(s) groupe(s) thématique(s) réunis individuellement ou conjointement.

Le projet donne lieu à des interactions continues entre les groupes de travail suivant l'évolution du dossier et ses contraintes.

Ce processus sera complété tout au long du projet par une collaboration avec le Réseau des Grands Sites de France (RGSF), auquel la Commune a adhéré par délibération du 26 septembre 2011.

Un rapprochement et des échanges avec un Grand Site de France partenaire, site labellisé en région Paca, sont également prévus au cours de l'étude de définition.

La concertation publique autour du projet OGS :

L'association de la société civile représente une nécessité propre à tout projet d'aménagement.

La Commune affiche par cette délibération son souhait de favoriser la meilleure appropriation possible du projet OGS et d'encourager la coproduction entre tous les acteurs pour ce projet hydros majeur.

Certains représentants associatifs ont fait part de leur volonté d'être associés à la conduite de projet OGS Presqu'île de Giens/Salins d'Hyères et d'en constituer le Comité Consultatif : Les Amis de la Presqu'île de Giens, Les Amis de la Terre, l'ASNAPIG, le Groupement des CIL hydros, Association COOPER Les Jardiniers de la Mer, Collectif La Partigues/Les Amis du Niel, Ligue de Protection des Oiseaux.

En vue de la désignation de l'ensemble des parties prenantes, la candidature de ces associations sera proposée aux services de l'Etat.

Afin de réussir cette concertation, la Commune s'engage à la mise en place d'outils dédiés à l'Opération Grand Site :

- Une **page d'information** sur le site internet de la Commune www.hyeres.fr a permis depuis septembre 2011 d'informer les visiteurs des éléments essentiels issus des études menées par l'Etat jusqu'en 2011. Cette page invite la population à participer à l'opération.
- **Logo Grand Site d'Hyères** : le projet se verra attribuer une charte graphique et un symbole distinctifs. Ces visuels représentent à la fois des outils de procédure comme de signalétique sur le terrain ; ils visent à favoriser la reconnaissance et l'appropriation du projet OGS par tous.
- **Site internet OGS** : l'ouverture d'un site internet dédié et interactif constitue une interface entre le maître d'ouvrage et la population, informant de la réflexion et des avancées tout au long du projet.
- **Exposition « Grands Sites et biodiversité » (MEEDTL)** : l'exposition des principes du projet aura lieu en Mairie principale ainsi que dans les mairies annexes ou fractions pendant la durée du projet en fonction des disponibilités du prêteur.
- **Exposition « A la rencontre des Grands Sites, des paysages et des hommes » (RGSIF)** : cette exposition photographique aura lieu pendant la durée du projet en fonction des disponibilités du prêteur et des manifestations municipales.
- La prise en compte des doléances de la population sera assurée par des **registres** accompagnant l'exposition. Le site internet restera un outil collaboratif. Les avis, propositions, critiques donneront lieu à réponse soit sur le site internet et donneront lieu si nécessaire à communication aux Comités.

Cette politique de concertation publique OGS pourra être à l'avenir complétée par d'autres mesures en fonction des besoins.

La Commune étudiera notamment le moment venu l'opportunité, le calendrier et les modalités de réunions publiques, les relations avec la presse sur ce projet d'aménagement.

Le bilan de cette concertation sera présenté devant le Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU l'avis des deuxième et troisième commissions,

VU « Charte de l'environnement » inscrite à la Constitution de la Cinquième République par la loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005, notamment ses articles 2, 6, 7 et 9,

CONSIDERANT les dispositions de l'étude de faisabilité OGS conduite par les services de l'Etat et notamment l'axe stratégique 6 du projet intitulé : Gouvernance de l'OGS,

DECIDE d'adopter les objectifs poursuivis et les modalités d'organisation et de concertation autour du projet d'Opération Grand Site OGS Presqu'île de Giens

APPROUVE la constitution d'une instance consultative intitulée « Comité Consultatif OGS » composé d'associations ayant exprimé leur motivation à contribuer au projet

FAIT ET DELIBERE
le jour, mois et an susdits,


Jérôme POLLET
Maire DÉPUTÉ DES PYRÉNÉES



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (48 VOIX)

Fait à Hyères le 27/04/12
Boris de Préfontaines le :

Enfants de la presqu'île de Giens

Soyez ici les bienvenus en ce site privilégié de la côte provençale. Vous voici avec nous sur la presqu'île de Giens, à cette pointe extrême que la France pousse en plein éclat de la lumière méditerranéenne, comme une lame de cadran solaire. Le soleil y est maître, leçon de grâce et de beauté. Les vents du ciel y sont aussi nos visiteurs, leçon de force et de santé. Les mots «Provence et maritime» concilient bien ici les deux enseignements.

Après un long parcours de toutes terres et mers, comme celles que vous voyez ici sur ces cartes murales, on choisit cet endroit non pour se reposer, car le repos n'est pas souhaitable à l'homme, mais pour s'y concentrer, s'y éclairer et fortifier au terme d'une vie d'homme.

Comprenez bien toute la faveur d'un tel site de France, c'est une vraie leçon d'honneur que l'on peut en tirer, un enseignement de l'âme autant que de l'esprit. Vous vous en souviendrez peut-être un jour au seuil de votre vie d'homme. N'oubliez jamais cette force intime qu'est pour un être humain, en toutes épreuves de la vie, l'étroit contact avec les forces de la nature - forces bienfaisantes, forces divines. Puissiez-vous emporter d'ici provision de courage, de confiance et de joie, et grandir toujours dignes des leçons de la presqu'île de Giens.

ST JOHN PERSE



Textes : Agence Folléa-Gautier - Atelier d'Écologie Urbaine - Ville d'Hyères - TPM - DREAL PACA - Parc national de Port-Cros

Crédits Photos : TPM - Ville d'Hyères - Agence Folléa Gautier

Projet approuvé par le comité de pilotage OGS du 23 septembre 2016 et la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de mars 2018

Mise à jour en février 2019